

<sup>Malle</sup>  
No - 4. M. Viernon

29, rue des Carmes.

Roouen.

COLONIE

DE

CITEAUX



COLONIE  
DE  
CITEAUX

SA FONDATION

F 2 A 31

SON DÉVELOPPEMENT ET SES PROGRÈS

SON ÉTAT ACTUEL

SUIVIS

d'une Notice sur le système pénitentiaire appliqué spécialement aux jeunes détenus  
et sur les établissements destinés en France à les recevoir

PAR

L. C. MICHEL

A CITEAUX  
AU SIÈGE DE LA COLONIE

DIJON  
MANIÈRE, LIBRAIRE  
Place d'Armes.

PARIS  
BRAY ET RETAUX, LIB.  
Rue Bonaparte, 82.

LYON, A LA COLONIE D'OULLINS ET CHEZ JOSSEMAND, LIBRAIRE

1873

---

*Les produits de la vente de cet ouvrage sont consacrés  
d'une part aux frais de patronage exercé en faveur des  
élèves après leur sortie de l'établissement, de l'autre aux  
frais d'entretien de la bibliothèque de la colonie.*

---

DIJON, IMP. DARANTIERE, HOTEL DU PARC.

## AVIS AU LECTEUR

---

Cette étude sur la colonie pénitentiaire de Cîteaux embrasse trois phases principales de son existence.

Le premier chapitre, publié en 1865, présente le tableau général de la colonie à cette époque ; il en expose l'origine, les développements successifs, les difficultés

et les progrès, ainsi que les causes de ces progrès dus à l'heureuse situation de la colonie, à l'excellente organisation de son régime intérieur, au bon esprit de sa discipline, aux qualités des Pères et des Frères.

Le second chapitre, publié en 1869, fait connaître les améliorations et les accroissements réalisés pendant ces quatre dernières années, soit au point de vue agricole, soit au point de vue industriel, soit au point de vue pédagogique. La colonie semble arrivée à l'apogée de sa prospérité, et se fait juger par ses œuvres dans une exposition solennelle des produits de ses cultures et de ses ateliers pendant l'automne de 1869.

A cette période succède celle des désastres amenés par l'invasion prussienne. Le troisième chapitre a pour objet de

montrer avec quel courage et quel patriotisme la colonie lutte contre les calamités de la guerre, et, cette guerre terminée, avec quelle puissance d'activité et d'énergie elle relève ses ruines, répare ses pertes, réorganise ses ateliers, et se trouve après deux ans aussi florissante que jamais.

Dans un quatrième et dernier chapitre, nous traçons un aperçu de notre système pénitentiaire, surtout en ce qui concerne les jeunes détenus. Nous y passons en revue les divers établissements qui ont été ouverts pour eux dans notre pays, en mettant en regard les deux plus appréciés, celui de Cîteaux et celui de Mettray.

Nous avons d'abord eu la pensée de fondre ensemble les divers articles qui ont paru séparément, en leur temps, dans le *Contemporain* et le *Correspondant*; mais

nous n'avons pas tardé à reconnaître qu'il valait mieux les reproduire chacun dans leur ordre de date, en leur conservant la couleur et le ton du moment. Ce que l'œuvre perdra en régularité, elle le regagnera en vérité, et le lecteur ne sera pas fâché de pouvoir contrôler par la suite des faits le plus ou moins d'exactitude et de justesse de nos observations et de nos appréciations.

C.-L. M.



COLONIE PÉNITENTIAIRE

# DE CITEAUX

---

## CHAPITRE PREMIER

La colonie pénitentiaire de Cîteaux depuis sa fondation  
jusqu'en 1865.

---

### SOMMAIRE

- I. — Vue générale de la colonie : aspect de ses cultures, de ses ateliers, de ses travaux. — Population dont elle est composée. — Son origine, ses occupations, sa discipline, sa transformation.
- II. — Causes de cette transformation et des succès obtenus. — Heureux choix de l'emplacement. — Régime de vie et de travail des colons, alternance des travaux intellectuels et des travaux manuels. — Caractère de la discipline et de la direction.
- III. — Esprit de dévouement des maîtres. — Rôle des Frères. — Rôle des Pères. — Pourquoi la congrégation de Saint-Joseph a réussi où le Phalanstère avait échoué. — Ce qui caractérise la congrégation religieuse.

IV. — Mobile différent de la congrégation religieuse et de l'association laïque. — Caractère de la colonie pénitentiaire de Mettray. — Mérite de cette colonie et reproches injustes. — Parallèle entre Mettray et Citeaux et entre leurs deux fondateurs.

La prison cellulaire de la Roquette vient enfin d'être fermée. Les jeunes détenus qu'elle contenait ont été répartis dans les diverses colonies pénitentiaires de l'empire (1). Cette mesure donne gain de cause au système de la vie en commun pour les jeunes condamnés sur le système de la séquestration et de la vie solitaire. Il faut s'en féliciter à tous les points de vue. Mais la question de l'amélioration des jeunes détenus n'est point résolue par là même. Croire qu'il suffira, pour obtenir cette amélioration, de grouper ensemble ces criminels précoces et de les faire vivre de la vie commune, c'est se préparer de cruelles déceptions. L'agglomération des individus sur le même point n'est pas moins dangereuse au moral qu'au physique. Elle produit,

(1) Voir, sur les causes de la suppression de la Roquette comme prison cellulaire pour les jeunes détenus, le rapport de M. Mathieu (juillet 1865) à la commission chargée, sous la présidence de l'impératrice, de constater la situation des jeunes détenus, et de mettre un terme aux déplorables abus résultant de l'inexécution de la loi de 1850.

dans les deux cas, un foyer de contagion qui peut devenir aussi funeste à la santé de l'âme qu'à la santé du corps. L'expérience n'en avertit que trop dans l'éducation ordinaire.

Si, pour des enfants honnêtes, la vie en commun dans une école nombreuse donne lieu à des inconvénients et à des dangers que toute la prudence des meilleurs maîtres ne parvient pas toujours à éloigner, que sera-ce quand on réunira en grand nombre, pour les faire vivre ensemble, des enfants dont les instincts sont mauvais et dont la plupart sont déjà profondément corrompus?

Pour les arracher au mal et au vice, et les ramener au bien, tous les esprits judicieux devront comprendre qu'il faut des conditions spéciales, et de la part des hommes qui entreprendront cette tâche des qualités éminentes. Quelles sont ces conditions? Quelles sont ces qualités sans lesquelles la réforme des jeunes détenus se trouverait plus que compromise, sans lesquelles une colonie pénitentiaire pourrait donner des résultats pires que ceux qui ont effrayé l'impératrice à la Roquette? On le voit, il y a là une question aussi délicate que difficile.

Nous croyons aider à sa solution en faisant con-

naitre avec détail une colonie où le problème a été résolu de la manière la plus satisfaisante, et en expliquant les moyens employés pour parvenir à ce résultat. C'est cette description faite sur place, comme un tableau d'après nature, que nous allons mettre sous les yeux du lecteur : ou plutôt, afin de conserver au tableau toutes les impressions qu'il éveille, nous prions le lecteur de se prêter à faire avec nous la visite de cette colonie et d'assister en personne aux scènes instructives qu'elle va présenter à ses observations. Entreprenons donc ensemble cette exploration intéressante.

I

Vous connaissez, de réputation au moins, cette *Côte d'Or* qui a servi de marraine au département dont Dijon est le chef-lieu. Elle commence en effet aux murailles de l'ancienne capitale de la Bourgogne. De là elle court pendant dix lieues dans la direction du sud-ouest, en étalant aux rayons du levant et du midi ses flancs couverts de vignobles, que les noms de Chambertin et de Vougeot ont rendus célèbres dans les deux mondes.

Au pied de cette riche côte s'étend une plaine

non moins riche, qui n'a pour limite à l'est que les bords verdoyants et les eaux tranquilles de la Saône. C'est dans cette plaine que nous allons nous engager. Ses ondulations qui varient le paysage, ses champs couverts de riantes récoltes, abrègeront pour nous la longueur de la route. Déjà nous traversons de grands bois, et à leur issue nous débouchons dans une seconde plaine, au centre de laquelle nous voyons se grouper des habitations dont les façades et les toits s'élèvent au milieu des arbres qui les ombragent. Voilà Cîteaux, voilà les restes de cette antique abbaye si célèbre ; je me trompe, voilà l'emplacement où elle s'élevait jadis, *campos ubi Troja fuit* : ses ruines elles-mêmes ont disparu. A mesure que nous approchons des édifices qui les ont remplacées, la terre semble devenir plus fertile, les récoltes plus abondantes, les cultures plus soignées. A ces signes nous sommes tentés de nous écrier, comme le philosophe grec : Réjouissons-nous, amis, nous sommes ici en pays de progrès.

Ce progrès, comme les mots célèbres que Franklin apprit au trèfle à tracer, sont écrits par la végétation en caractères visibles à tous les regards.

Il n'y a d'ailleurs qu'à promener les yeux sur la plaine pour en découvrir le secret. Aussi loin que la vue peut s'étendre, on voit épars sur les champs des groupes de travailleurs qui semblent rivaliser d'activité. Ici on moissonne, là on fauche, plus loin on laboure ou l'on sème. Les uns sont occupés à niveler et à drainer un champ, les autres à creuser les canaux d'une irrigation; ceux-ci défrichent un bois, ceux-là donnent la dernière façon à une vigne. Des chars, trainés par de vigoureux chevaux, regagnent pesamment les fermes avec les riches récoltes dont ils sont remplis; d'autres s'en éloignent chargés d'engrais qu'ils vont répandre dans les terres en échange des produits qu'on leur enlève. Sur les prairies, dont les eaux de deux petites rivières baignent les bords, paissent en liberté de grasses génisses, bondissent de jeunes poulains, tandis que des troupeaux de moutons broutent au loin, sur les sillons moissonnés, les herbes que l'enlèvement des épis y laisse repousser. Partout la vie, l'activité, le travail. Partout dans le travail l'image de l'ordre et de l'intelligence.

Approchons-nous de quelques-uns de ces groupes, et remarquons comme les tâches y sont répar-

ties à proportion de l'âge et des forces. Aux grands et aux vigoureux, la charrue, la faux, la lourde pioche, le chargement et le déchargement des chars. Aux jeunes et aux faibles, la faucille, la fourche, le rateau, la cueillette du houblon, le sarclage du colza, l'arrachement des mauvaises herbes.

Mais déjà nous quittons les prairies et les terres labourées et nous touchons aux jardins. Ici la terre semble multiplier sa fécondité ! Pas un espace vide, pas un seul petit coin improductif. Les plus belles cultures maraîchères des environs de Paris ne sauraient vous donner une idée de ce que vous voyez. Si vous ne les aviez pas sous les yeux, auriez-vous pu imaginer ces champs à perte de vue, couverts de tous les légumes dont l'automne peut étaler la luxuriante végétation, soignés dans leur immense étendue avec autant de sollicitude et d'habileté que l'amateur le plus jaloux sait en déployer sur le petit carré qui fait l'objet de sa passion et de ses rêves ? Auriez-vous pu imaginer, si vous ne les aviez pas sous les yeux, ces frais vergers, ces arbres ployant sous le poids des fruits, ces pêcheurs dont la belle venue et la riche fructification rappellent ceux de Montreuil, ces treilles qui rivalisent



avec celles de Fontainebleau, ces arbres couverts de pommes et de poires dont la grosseur et la qualité vont enlever les prix des expositions horticoles de toutes les régions environnantes (1) ?

Jardin potager, jardin fruitier, jardin grainier, jardin fleuriste et botanique, jardin pharmaceutique, rien n'est oublié et tout présente le même aspect de richesse. Mais aussi quelle bonne terre, quelle intelligente culture, quelle habile irrigation !

Voyez avec quel art ont été construits ces canaux qui circulent dans toute l'étendue de ces jardins, se subdivisant en mille rigoles secondaires qui portent partout la fraîcheur et la fécondité. Voyez ces jeunes travailleurs répandus sur toute cette surface verdoyante, bêchant, irriguant, semant, émondant, récoltant. Quelles voitures de frais légumes, quelles corbeilles de beaux fruits, quels amas de tubercules et de racines ! C'est l'image de la fécondité et de l'abondance dans ce que la nature et l'automne offrent de plus riche et de plus gracieux.

(1) A la dernière exposition d'horticulture de Dijon (septembre 1865), la colonie de Citeaux a obtenu plusieurs médailles pour la supériorité de ses produits en fruits et en légumes.

Ce qui vous frappe aussi comme moi, c'est que ces vastes champs si bien cultivés n'offrent d'autres séparations que celles établies par les divers genres de culture et de récoltes. On dirait le domaine d'une grande famille où tout appartient à tous, où tous travaillent pour tous, chacun à la place où il peut être le plus utile, et où son aptitude peut rendre le plus de services.

Vous allez reconnaître qu'il en est effectivement ainsi, en pénétrant avec moi dans l'enceinte des habitations : voici d'abord des escouades de maçons, de charpentiers, de couvreurs, qui travaillent aux logements de ceux qui font croître la nourriture commune. D'autres, dans les ateliers de charonnage, de forge, de serrurerie, de maréchalerie, de bourrellerie, construisent les chariots, les instruments aratoires et tous les objets nécessaires à l'attelage et au ferrement des bêtes de trait. Vous remarquez dans ces ateliers industriels le même ordre, la même activité, le même air de contentement que dans les ateliers agricoles. Ici encore, pour diminuer la fatigue des bras et faciliter le travail, l'eau a été appelée au secours de l'homme. Tout à l'heure elle faisait d'elle-même la plus grosse

besogne des jardiniers pour l'arrosage ; ici nous la trouvons employée à mettre en mouvement les machines et les roues, qui facilitent le travail des forgerons, des mécaniciens, des tourneurs sur bois et sur métal. L'agriculture, comme vous le voyez, marche côte à côte avec l'industrie et lui fait sa part en bonne sœur. L'eau est encore l'ouvrière principale dans ces deux moulins en activité pour réduire en farine le blé que la colonie consomme. Puis à côté de l'escouade des meuniers, nous voyons à l'œuvre celle des boulangers, et enfin celle des brasseurs qui préparent avec l'orge et le houblon récoltés dans la colonie la bière dont elle a besoin pour son usage, comme les vigneronns fabriquent le vin qu'ils récoltent dans ses vignes.

L'homme n'a pas seulement à se loger et à se nourrir, il a besoin de se vêtir, de se chausser. L'atelier des tailleurs et celui des cordonniers pourvoient à ce besoin.

Pénétrons aussi dans ces ateliers intérieurs. Notre présence n'y interrompt point le travail. Les chants dont il est égayé par intervalles ne le suspendent même pas. Écoutons : nous entendons des airs nationaux, des chansons militaires, des vaude-

viles comiques et satiriques, mais jamais de ces chants grossiers ou équivoques qui outragent les mœurs ou le bon goût, et font rougir les gens honnêtes. N'aimez-vous pas comme moi l'éclat de ces fraîches voix se mêlant au bruit des instruments et des mouvements du travail, et charmant par cette innocente distraction la longueur d'une occupation monotone ? Voici des voix de tout petits enfants. Ils essaient un cantique dont une bouche de femme leur apprend l'air et les paroles. A quoi peuvent-ils s'occuper ? Assurons-nous-en. Voyez quel tableau d'intérieur !

Dans une salle éclairée d'une seule grande croisée et riante de propreté, sont épars des monceaux de toutes espèces de légumes d'une fraîcheur appétissante : choux, navets, poireaux, pommes de terre, haricots. Autour d'une grande table dont une religieuse occupe l'extrémité, sont assis une quinzaine d'enfants de six à dix ans. Les uns pèlent des pommes de terre, les autres les partagent en quartiers ; ceux-ci épluchent des feuilles de choux et de salade, ceux-là effilent des gousses de haricots. C'est plaisir de voir toutes ces petites mains manœuvrant avec attention et activité, pendant que

deux autres enfants circulent autour de la table, enlevant dans de petites corbeilles les légumes épluchés qu'ils versent dans de grandes mannes à moitié pleines.

La Sœur, tout en travaillant activement elle-même, surveille le travail de ses petits auxiliaires et promène fréquemment sur eux un regard doux et encourageant. Le plus jeune, un enfant de cinq à six ans, s'est laissé surprendre par le sommeil. Il dort la main encore pleine des gousses de haricots qu'il voulait effiler. Ses voisins sourient, et la bonne Sœur leur fait signe de ne pas le réveiller.

Ne regrettez-vous pas, comme moi, de n'avoir pas le pinceau des Miéris ou des Greuze pour reproduire sur la toile un pareil tableau ?

Nous ne nous sommes donc pas trompés : c'est bien ici une grande famille où chaque membre travaille selon son pouvoir à l'utilité générale, et où les plus petits eux-mêmes accomplissent une tâche proportionnée à leur âge.

Nous allons voir réunis tous les membres de cette famille. Un signal vient d'annoncer le dîner. De tous les côtés, dans les champs et les jardins, s'avancent, au pas militaire, des escouades de tra-

vailleurs. Elles se condensent et se pressent à mesure qu'elles approchent de l'habitation, comme les lignes de fourmis qui regagnent la fourmière. Des divers et nombreux ateliers sortent également les ouvriers qu'ils renferment. Tous, en passant au bord du ruisseau limpide qui coule devant le bâtiment principal, ou du canal qui circule autour des ateliers, y plongent les mains, ainsi que les braves de Gédéon, s'en inondent le visage pour laver la poussière du travail, et reprennent leurs rangs. Les escouades se groupent en sections ; les sections en divisions.

En tête de chaque division le tambour, auquel se mêlent les sons agrestes des fifres, bat une marche militaire qui fait retentir les vastes corridors ébranlés sous les pas cadencés de chaque troupe entrant dans son réfectoire. A ce fracas succède tout à coup un calme profond. Chacun est debout à sa place, en silence, la tête découverte. Les prières qui bénissent le repas sont prononcées et écoutées avec respect, et nous n'entendons plus que le bruissement de six cents cuillers qui attaquent une soupe fumante, et dont les mouvements rapides témoignent du vigoureux appétit de ceux qui les manœuvrent.

D'énormes marmites roulées sur de petits chariots circulent autour des tables, offrant à qui le demande un supplément de ration. Le pain, blanc et savoureux, la bière, fraîche et de bonne qualité, sont à discrétion. Des plats de viande et de légumes, dont le *rata* de nos soldats serait jaloux, sont distribués à la ronde.

Tout récemment un maréchal de France (1) a goûté comme vous cet ordinaire et l'a jugé excellent. Il doit le paraître d'autant plus aux convives que, comme l'empereur Dioclétien qui trouvait plus de goût aux laitues cultivées de ses mains, ce sont eux qui ont fait croître ces légumes, récolté ce blé, produit cette viande, recueilli ce houblon, préparé cette bière, et que, comme les paysans d'Horace, ils ont la satisfaction de se nourrir des fruits de leurs mains, *dapibus inemptis*.

Suivons-les maintenant sur ces trois vastes préaux, où chaque division des grands, des moyens et des petits va s'ébattre après le repas. Des appareils gymnastiques présentent en grand nombre leurs mâts droits ou horizontaux, leurs barres

(1) Le maréchal Vaillant.

uniques ou accouplées, leurs chevaux de bois, leurs cordes tendues ou flottantes. Déjà tout est occupé : à voir l'activité de ces mouvements, l'ardeur de ces exercices, diriez-vous que ces bras si nerveux ont forgé, maçonné, charpenté, labouré, pioché depuis cinq heures du matin? Pensez-vous que nos sapeurs-pompieris parisiens, si renommés pourtant, pourraient déployer plus de vigueur et de souplesse, plus de légèreté et d'audace? Aussi faut-il voir comme, dans l'occasion, ils manœuvrent habilement leur pompe, courent sur les toits incendiés, coupent les chevrons en feu. La petite commune voisine de Saint-Nicolas conservera longtemps le souvenir du secours énergique qu'ils lui ont porté en sauvant les trois quarts de ses maisons que les flammes environnaient de toutes parts.

Mais si la gymnastique a ses adeptes, la musique a ses partisans, et Platon et Montaigne verraient ici qu'on tient compte de leurs préceptes.

Écoutez ces voix joyeuses qui lancent aux échos les accents de nos chants nationaux et de nos airs populaires.

Plus loin, d'autres, déjà plus exercés, s'essaient à mettre ensemble les parties d'un chœur qui ajou-

tera à la pompe d'une cérémonie religieuse, ou égaiera les scènes d'une fête villageoise.

Ailleurs une musique militaire, qui compte plus de quarante exécutants, fait retentir au loin les essais de ses brillantes fanfares.

Parmi ceux qui ne prennent point part à ces exercices, les uns regardent, les autres écoutent ou causent, la plupart jouent et s'amuse, et vous voyez que la bille classique, la marelle et les barres ne sont pas tombées ici en désuétude.

Mais tout a son terme, la récréation comme le repas. Un roulement de tambour s'est fait entendre dans les trois préaux. Aussitôt les jeux sont interrompus, les appareils remis en place, les instruments reportés à leurs étagères. — Des commandements militaires, prononcés par de jeunes chefs, reconnaissables au gland de laine rouge qui pend à leur chapeau de paille, remettent l'ordre dans la foule confuse et la font former par sections pour l'étude. Le mouvement promptement accompli, chaque section en rang et en silence, et alignée comme un vieux régiment, part au commandement de *marche*, et se rend dans sa salle de travail. Après la nourriture du corps, celle de l'esprit ; après les exercices des

membres, ceux de l'intelligence. Les plus jeunes ou les plus ignorants lisent et écrivent ; les plus avancés calculent, apprennent l'orthographe, la grammaire, l'histoire, la géographie, le dessin. C'est l'image des écoles que nous connaissons. Profitons du moment où ils travaillent ainsi, pour achever de visiter les bâtiments d'exploitation que nous n'avons pas encore parcourus.

Nous retrouvons partout, dans les moulins, les greniers, les granges, la brasserie, la même tenue propre, le même esprit d'ordre, les mêmes dispositions intelligentes. Mais les étables et la laiterie appellent surtout notre attention. Cette étable, si considérable par ses dimensions, mais si simple par sa construction, contient plus de quatre-vingts vaches. Voyez comme elles s'y trouvent à l'aise, comme leur litière est propre, comme leurs râteliers sont bien garnis, comme l'atmosphère, où les senteurs de la paille fraîche, du foin sec, de la luzerne verte se mêlent à l'odeur du lait ruisselant dans les sapines, est douce et salubre à respirer ! A la pose tranquille de ces douces bêtes, à leur regard bénin et confiant, au plaisir qu'elles témoignent quand on passe une main caressante sur leur poil luisant, il

est facile de voir qu'elles sont accoutumées à être bien traitées, et qu'elles sont affectionnées à ceux qui les soignent.

Les flots de lait, entassés dans ces cent soixante mamelles si distendues, vont remplir ce soir les jattes et les terrines de la laiterie : elle vaut la peine d'être visitée. Elle est simple, rustique, sans prétention ; mais il y brille une si resplendissante propreté, avec tant d'ordre et de commode arrangement, que le visiteur le plus inexpérimenté en est frappé. Regardez bien en effet : vous avez ici le secret d'une des sources du plus lucratif produit de la colonie. Ce lait, converti en beurre et en fromage, se vend sur les marchés de Nuits et de Dijon au-dessus du prix ordinaire. Ce beurre y a acquis une telle réputation par l'excellence de sa qualité, qu'on le paie un quart plus cher, et que, pour en avoir, il faut l'assurer à l'avance. Un jour que je disais au chef de la colonie que cette vogue tenait sans doute à la supériorité des procédés dont il avait le secret pour la confection de ce beurre, il imita sans s'en douter l'exemple de ce cultivateur grec ou romain, qui, accusé de magie par des voisins envieux, se disculpa en étalant devant les juges ses instruments

aratoires usés par le travail, et ses bras endurcis par la fatigue. Il m'amena dans la laiterie, m'en fit remarquer la bonne tenue en me disant : « Tenez, voilà mes procédés : des vaches bien traitées et bien nourries, une propreté exquise, des soins attentifs : c'est là tout mon secret. » Et ce secret, il le répète pour rien à tous les cultivateurs qui le lui demandent.

Jetons rapidement un coup d'œil en passant sur les écuries, qui contiennent quarante chevaux, traités non moins bien que les vaches, et de jeunes poulains destinés à améliorer la race ; sur les bergeries qui donnent abri à quatre ou cinq cents moutons ; sur la porcherie où s'engraissent deux à trois cents porcs ; sur la basse-cour, où pullule une quantité de volailles de toute espèce et de toute couleur.

Ce coup d'œil suffit pour vous donner une idée des ressources de la colonie. Il faut vous en contenter, car j'entends les colons qui sortent de leurs classes. Les divisions se forment maintenant par *sections de travail*, la section se fractionne en escouades et chaque escouade les outils sur l'épaule, et celles qui vont au loin, chargées en outre de provisions de pain et de bière pour le goûter, partent

gaiement au bruit des tambours et des fifres qui battent un pas redoublé.

Le travail manuel, après cette interruption de près de trois heures données au repas, à la récréation, à la classe, est repris avec d'autant plus de courage, que la plus forte chaleur de la journée est maintenant à son déclin. Voilà donc les colons éparés de nouveau dans les bois, les vignes, les terres, les prairies, les jardins et dans les divers ateliers. — Ils y resteront jusqu'après le coucher du soleil. Mais avant de s'asseoir au repas du soir, ils se réuniront pour la prière en commun. Là, une voix qu'ils sont accoutumés à écouter avec respect, relèvera un peu vers le ciel les fronts que le travail de la journée a courbés vers la terre. La part de culture du cœur aura son tour, quand cette voix aimée éveillera dans leurs âmes les sentiments d'amour et de reconnaissance envers Dieu, de fraternité entre eux, d'affection pour leurs maîtres, de charité pour tous les hommes, et leur montrera les devoirs qui en découlent dans la pratique quotidienne de la vie. Ainsi se clora la journée. Et chaque jour, le matin ou le soir, cette nourriture spirituelle, ce pain de la vie morale, leur sera rompu avec la même sollicitude.

Vous attendiez-vous à trouver, à deux lieues d'un chemin de fer, à sept heures de Paris, le spectacle auquel vous venez d'assister? Dans votre étonnement, vous me demandez d'où peut sortir, où l'on a pu trouver cette population privilégiée. Comme un professeur de ma connaissance, vous êtes tenté de songer au règne d'Astrée et d'emprunter une exclamation à Virgile, en vous écriant avec lui :

*Extrema per illos  
Justitia excedens terris vestigia fecit.*

Oui, en effet, c'est bien la justice, mais la justice moderne, armée de sa balance et de son glaive, et siégeant dans nos tribunaux, qui a fait la population de cette colonie et qui l'entretient.

En voici la preuve authentique ; écoutez :

Sur les 585 colons qui la peuplent, et dont vous êtes devenu momentanément l'hôte et l'ami, 57 y ont été condamnés judiciairement pour vagabondage, — 25 pour mendicité, — 187 pour vols simples, — 30 pour vols qualifiés, — 9 pour coups et blessures, — 7 pour attentats à la pudeur, — 7 pour incendies et meurtres, — 263 y ont été placés

soit par les hospices, soit par leurs familles, pour être corrigés de leurs vices et de leur mauvaise conduite (1).

Vérifiez si le total n'est pas exact. Vous me regardez d'un air incrédule ; non, je ne plaisante pas. Ce que je vous dis là est vrai, très vrai, et, si vous

(1) Cette énumération des causes de détention donne à ce tableau une impression lugubre, qui nous aurait fait hésiter à le publier, si la vue même de ces enfants ne devait pas atténuer cette impression et y substituer un mouvement de sympathie. En reconnaissant comme ils ont été heureusement transformés et ramenés au bien, on est tenté de se demander s'il ne faut pas attribuer leur chute plutôt à l'absence ou au vice de leur éducation première qu'à la perversité de leurs penchants, et si ce n'est pas l'incurie coupable des familles et de la société qu'il faut en accuser.

Dans la préoccupation que nous causait ce douloureux problème, nous avons eu recours à l'expérience d'un des Pères plus spécialement chargé des jeunes détenus à leur entrée dans la colonie. Nous l'avons prié de faire une enquête sérieuse sur les causes auxquelles il faut attribuer leurs fautes et leur chute. Voici quelques extraits de la note qu'il nous a remise en réponse à nos questions ; nous croyons ces documents dignes d'une attention toute spéciale.

« La 3<sup>e</sup> division est composée de trois cents enfants des plus petits. Si vous consultez le dossier de ces enfants, à peine en trouverez-vous dix en qui la justice ait cru découvrir une sorte de perversité naturelle, et sur ces dix, si vous les étudiez attentivement, comme il nous arrive chaque jour de le faire, vous n'en trouverez pas un seul dépourvu de sens moral.

« Ceux que la justice a le plus mal notés, sont quelquefois

en doutez, venez au secrétariat ; vous lirez de vos yeux, sur les registres d'écrou, la preuve de l'exactitude de mes renseignements. Allons, vous voilà maintenant tout effrayé. Ne mettez donc pas furtivement la main sur vos poches, et, comme une parisienne effarée, tombée à son insu au milieu d'une

plus légers, plus froids, plus indifférents que les autres en présence d'une mauvaise action ; mais il y a encore en eux quelques fibres que l'on peut faire vibrer. Au récit d'une belle action ou à l'exposé des tristes conséquences du vice, vous les voyez attentifs, réfléchis, et ceux-là mêmes qui ont quelque inclination mauvaise, faire des efforts réels et persévérants pour se corriger. Oui, nous en avons vu souvent, aux prises avec eux-mêmes, luttant chaque jour contre une passion qu'ils avaient jusqu'alors trop facilement satisfaite, arriver à ne pas tomber du tout et devenir véritablement édifiants.

« Mais s'ils n'ont pas été portés au mal par une sorte de perversité naturelle, quelles causes les ont fait faillir ? Voyons-les de plus près, suivons-les attentivement, interrogeons-les en entourant nos questions de toutes les marques d'un véritable intérêt. Leur cœur s'ouvrira, et vous serez satisfaits.

« Dix vous répondront : Je suis orphelin, je n'avais par conséquent personne qui me portât un véritable intérêt pour me reprendre avec rigueur lorsque je le méritais, de là mes fautes..... *Vingt-cinq* vous feront comprendre dans leur langage qu'ils sont nés d'une union illégitime, que par conséquent ils ont été élevés dans un milieu détestable et en dehors de toute surveillance vraie ; leurs chutes peuvent-elles étonner?...

« *Quatre-vingts* diront qu'ils appartiennent à des parents qui ne leur ont donné que de mauvais exemples au sein de la



bande de *pick-pocket*, cessez de chercher du regard la protection d'un garde municipal ou d'un sergent de ville. C'est inutile, je vous en prévient. — A deux lieues à la ronde, vous ne découvrirez pas l'ombre d'un tricorne de gendarme, pas même le nez rouge ou le briquet inoffensif d'un garde champêtre. Il faut en prendre votre parti. Vous êtes bien à la discrétion, parfaitement à la discrétion de cette

famille, et qui, loin de les corriger lorsqu'ils faisaient mal, les y excitait eux-mêmes, soit par des actes semblables, soit par des insinuations ou des menaces. Quelques-uns ont été frappés pour ne pas avoir agi sur ce point au gré de leurs parents.

« En continuant vos recherches, vous trouverez que six à huit de ces enfants ont leurs père et mère détenus, ou au moins l'un des deux, et que tout leur crime c'est d'être leur fils.

« Mais le plus grand nombre, cent cinquante au moins, n'ont failli que parce qu'ils ont manqué de direction de la part des auteurs de leurs jours.

« Nos parents, disent-ils, ne s'occupaient pas de nous, nous faisons à peu près ce que nous voulions. S'ils s'occupaient de nous, c'était pour nous maltraiter; alors nous aimions mieux partir de la maison. Et ceci venait ou d'un beau-père ou d'une belle-mère. Alors on mendiait pour vivre, on volait; et ces vols souvent n'avaient leur cause que dans la gourmandise.

« Ajoutez à ces chiffres les entraînements des mauvais camarades, qui certes sont assez fréquents, et vous aurez réuni toutes les causes du désordre moral accompli chez ces pauvres enfants..... »

troupe dont vous connaissez maintenant les états de service.

Faites donc contre fortune bon cœur. D'ailleurs vous vous êtes acquis parmi eux des protecteurs et des amis. Le premier enfant auquel vous avez touché la main, et qui s'en est montré si évidemment reconnaissant, avait employé cette même main, que vous avez serrée, à mettre deux fois le feu aux chaumières de son village. Cet autre, dont vous avez caressé la joue, avait la monomanie de noyer ses petits camarades. Quant au vigoureux gaillard qui vous a si poliment prêté son bras pour passer le ruisseau, il s'en était servi pour casser la tête à un pauvre diable avec lequel il s'était pris de querelle. Rassurez-vous donc, et admirez avec moi l'effet de la peur et de la prévention. Ces jeunes détenus vous paraissent tout à l'heure de petits anges; ils sont restés exactement les mêmes qu'ils étaient avant que je vous eusse fait connaître leurs antécédents. Pourquoi cette connaissance rétrospective troublerait-elle votre jugement et vous ferait-elle confondre leur présent avec leur passé?

Mais si, me dites-vous, ce sont réellement là de jeunes détenus, en vérité, je ne vois pas ce qui les

détient. On n'aperçoit ni murs, ni grilles, ni verroux qui les enclosent, ni geôliers, ni gendarmes qui les gardent, pas même des surveillants qui les observent. Qui donc les empêcherait, je vous prie, de prendre la clé des champs, et pourquoi ne la prennent-ils pas ? C'est ce que je me suis demandé en effet, comme vous, plus d'une fois, et ce que j'ai fini par demander au directeur. « Pour savoir à quoi vous en tenir à ce sujet, m'a-t-il répondu, vous feriez mieux de vous adresser aux jeunes détenus eux-mêmes. » Suivons son conseil et faisons causer le robuste piocheur qui creuse près de nous cette tranchée.

— Eh bien ! mon brave, la besogne est rude, surtout par cette chaleur.

— Oh ! oui. J'ai rencontré là un ancien empierrement qui est dur à traverser.

— Dites-moi, est-ce que la fatigue ne vous fait pas quelquefois naître l'idée de sortir de la colonie et de prendre la clé des champs ? Rien ne serait, ce me semble, plus facile.

— C'est vrai, mais je ne pense guère à en profiter. — Voyez-vous, quand on est en prison, sous les verroux, entre quatre murs, on rumine jour et

nuit devant les barreaux de sa petite fenêtre aux moyens de s'évader. On ne pense uniquement qu'à cela. J'en sais quelque chose. Ici, où il n'y a ni barreaux, ni verroux, ni geôlier, où nous allons et venons librement, où tous les chemins sont ouverts, cette idée ne vient même pas, si ce n'est, par-ci, par-là, à quelques garnements qui ont perdu la tête ou qui n'en ont jamais eu. Et puis, continua-t-il en essuyant la sueur qui baignait son visage, où irions-nous, pour être aussi bien qu'ici ? Vous avez vu comme nous sommes traités, comme nous sommes nourris. Est-ce que d'autres auraient jamais pour nous les bontés, les soins que nous trouvons dans les Frères et les Pères ? Est-ce qu'on se croirait ici dans une prison ?

— Non, mon ami ; on se croirait dans une honnête famille, laborieuse, bien réglée, où chacun travaille pour tous, où tous travaillent pour chacun, et où chacun est satisfait de soi et des autres.

— Merci pour ces bonnes paroles ; mais il y a plus, Monsieur. Chacun de nous sait qu'à la sortie un bon certificat de l'abbé Rey lui ouvrira l'entrée des meilleures fermes, des plus riches châteaux, des ateliers les mieux tenus, et qu'au lieu de se

trouver sur le pavé, sans savoir où donner de la tête, on est assuré d'une bonne place. On travaille donc à gagner ce certificat, et voilà la porte par laquelle on songe à sortir de Cîteaux. Si vous aviez été ici dimanche, vous auriez vu le maître jardinier du plus beau domaine du pays. C'est un ancien enfant de la colonie, et, à la prochaine libération, il prendra l'un de nous pour aide, et il en placera un second dans son voisinage.

— Je sais aussi que vous avez de vos anciens camarades qui ont également bien réussi dans d'autres carrières.

— Oui, Monsieur. Cette année même, nous avons vu venir s'asseoir à table, au milieu de nous, un brave capitaine de l'armée, qui s'est rappelé qu'il était sorti d'ici pour gagner ses épaulettes en Afrique, en Crimée, en Italie, et qui nous a appris comment on peut faire son chemin quand on a du cœur. Nous avons vu encore un de nos prédécesseurs qui est devenu l'ingénieur d'une grande compagnie, et qui nous a appris de son côté comment par le travail, l'étude, la bonne conduite, on s'élève à une bonne position. Voilà de quoi nous encourager à bien faire. Mais pour mon compte, j'ai par

devers moi le souvenir d'une leçon qui m'a remis dans la bonne route et qui m'y maintiendra, je l'espère.

— Est-ce que nous vous ferions de la peine en vous demandant quelle a été la leçon dont vous parlez ?

— Point du tout, Monsieur, si vous désirez la connaître ; seulement en causant avec vous, ma besogne n'avance pas aussi vite, mais tout à l'heure ces bras regagneront le temps perdu.

« Voici donc : je venais d'entrer à la colonie et j'y apportais de méchantes dispositions. Déjà mes indocilités, mes réponses arrogantes, mes refus de travail, m'avaient valu des remontrances et des punitions qui ne faisaient que m'irriter. J'étais dominé par mes mauvais instincts.

« Un jour mon escouade eut pour tâche le curage d'un égout. Quand nous arrivâmes devant la fosse, la boue était si dégoûtante et répandait une odeur si puante que personne ne voulait y entrer. Les autres ne faisaient seulement que détourner la tête et hésiter ; pour moi, qui me laissai emporter à mon humeur, je criai hautement qu'on voulait nous asphyxier, et que, dût-on m'enchaîner ou

m'assommer, je ne mettrais pas la main à une si sale besogne, déclarant de plus aux autres qu'ils seraient des lâches de s'y soumettre. L'abbé Rey était survenu. Il avait vu ce qui se passait, il avait entendu mes paroles. Voilà qu'il s'approche de moi et m'enlève la pelle que je tenais à la main. Vous croyez peut-être que c'était pour me la casser sur les épaules, comme je le méritais si bien. Point du tout ! Quand il l'a au bras, il entre résolument dans l'égout ayant de la fange jusqu'à mi-jambes, et sans dire un seul mot ni à moi ni aux autres, il se met à le curer et à rejeter sur la berge les immondices qu'il contenait. Un assommeur de bœuf m'eût donné un coup de massue sur la tête, qu'il n'aurait pas pu y opérer une plus subite révolution. Je me précipitai aux côtés de l'abbé Rey, où tous mes autres compagnons se trouvaient déjà ; je le suppliai, les larmes aux yeux, de me rendre ma pelle et de s'en aller. « Non, me dit-il doucement, mais avec un ton « de fermeté qui me ferma la bouche, non, tu n'as pas « voulu t'en servir pour faire ta tâche, je la ferai à « ta place, et ne te la rendrai que lorsque la besogne « sera terminée ; tu peux aller te reposer. » Ah ! Monsieur, vous dire ce que j'éprouvai alors en moi

me serait impossible, bien que je m'en souviennne encore, et je m'en souviendrai toute ma vie. Si on n'eût pas eu la charité de me tendre une autre pelle, je me serais mis à ses genoux dans cette boue, j'aurais tout seul curé l'égout et remué cette fange avec mes deux mains. Il resta jusqu'au bout avec nous ; mais vous jugez si l'on travaillait avec courage et si la besogne fut bientôt faite. Lui s'en alla alors silencieusement, et depuis il ne m'a pas dit une seule parole à ce sujet. Et en effet c'était bien inutile, je vous l'assure : je m'en suis assez parlé tout seul au dedans de moi. Quand je trouve une besogne rude, comme à présent, je n'ai qu'à penser à la leçon et à l'exemple de l'abbé Rey, cela suffit. »

Et ce disant, il se remet au travail un instant suspendu par notre conversation.

Vous comprenez maintenant pourquoi les détenus ne s'échappent point, malgré toute la liberté qui leur est laissée, et quoiqu'ils aient toujours la clé des champs, je ne dis pas sous la semelle de leurs souliers, la plupart n'en portent que les dimanches et fêtes, mais sous leurs talons.

Mais ce que vous ne comprenez pas, c'est comment ces petits vagabonds, ces petits mendiants,

ces petits voleurs, ces incendiaires et ces meurtriers sont devenus des enfants laborieux, dociles, observateurs de l'ordre et de la justice, passant au milieu des fruits étalés aux regards et à la portée de la main sans y toucher, jouant, travaillant, mangeant ensemble sans se quereller ; non seulement ils ne se querellent pas, mais ils se supportent entre eux, ils s'aident, ils vivent en bonne harmonie.

Oh ! oui, cela paraît incompréhensible. Cela excite mon étonnement comme le vôtre, et cet étonnement augmente encore, quand je compare ce qui se passe ici à ce qui se passe dans nos écoles.

Dans ces écoles fréquentées par l'élite de la population infantine, où souvent on n'admet les élèves que sur des certificats de bonnes vie et mœurs, si l'on parvient à obtenir que la moitié travaille assidûment et se conduise d'une manière irréprochable, on estime que l'on a remporté un grand succès, et une classe passe pour bonne, lors même qu'elle approche de cette moyenne sans l'atteindre.

A Cîteaux, où n'entrent que des enfants flétris par un jugement de vagabondage, de vol, de meurtre, d'attentat aux mœurs, d'incendie, ou repoussés de leurs familles comme méchants et indisci-

plinables, voici quel est l'état moral constaté au commencement de ce mois même, par les rapports et les notes du mois précédent.

Sur 585 enfants, 362 ont obtenu le *galon* du mois de juillet. Or, pour mériter ce galon, il faut que pendant tout le mois l'assiduité au travail ait été constante, et que la conduite n'ait donné lieu à aucune plainte un peu grave. Quelle différence entre ce résultat et celui que présentent les écoles et les collèges ! Mais ce qui est plus significatif et plus étonnant encore, c'est que sur les 362 élèves irréprochables, 99 conservent sans interruption le galon depuis un an, 48 depuis deux, 17 depuis trois, 1 depuis quatre, 1 depuis cinq, 1 depuis six, et 1 depuis sept ans.

Cette bonne conduite se soutient quand ils sont hors de la colonie.

Les renseignements qu'on recueille sur la conduite particulière de chaque libéré dans la maison où il est placé sont en général satisfaisants. Le directeur en effet ne les abandonne pas à leur sortie ; c'est lui qui place tous ceux qui ne rentrent pas dans leur famille (1). Il continue à avoir l'œil sur

(1) Les préventions qu'on avait dans les premiers temps contre les jeunes libérés s'effacent peu à peu dans le pays.

eux, les aide de ses conseils, s'enquiert de leur conduite et leur prête au besoin son appui.

De leur côté les colons n'oublient ni la colonie ni leurs maîtres. Par un sentiment qui leur fait honneur, ils y reviennent avec plaisir et y sont toujours accueillis avec cordialité. Beaucoup entretiennent avec les Pères et le directeur des correspondances qui prouvent combien leur retour dans la bonne voie a été sincère. Plusieurs de ces correspondances manifestent une droiture de pensée et une chaleur de sentiment remarquables. Elles donnent la meilleure idée des dispositions morales où ils se trouvent et de la solidité de leur amélioration (1).

Cîteaux présente donc à la fois une exploitation agricole florissante, des ateliers industriels parfaitement organisés et fonctionnant avec succès, une

Aujourd'hui ils trouvent facilement à se placer. Le nombre des demandes adressées à l'abbé Rey pour obtenir des jeunes gens sortis de la colonie s'accroît de plus en plus, et il ne peut pas toujours y répondre.

(1) Nous avons eu ces correspondances entre nos mains. L'intérêt qu'elles excitent peut donner lieu aussi à bien des observations précieuses sur l'état moral de ces jeunes libérés, sur les pensées qui les préoccupent, sur les causes qui ont amené leur transformation.

population régénérée, affermie dans les habitudes du travail et la voie du bien. La rareté de ce triple succès devrait, ce semble, appeler l'attention publique sur la colonie de Cîteaux.

Si elle existait en Angleterre, en Allemagne et même en Suisse, elle eût déjà fourni l'occasion de deux ou trois missions pour quelques touristes favoris, en quête d'une décoration ou d'une position sociale. Peut-être ces missions ne nous auraient pas appris grand'chose de sérieux, mais elles auraient amené une distribution de croix, une création de places, plusieurs articles de journaux, et le nom de la colonie de Cîteaux eût été mis en vogue.

Mais Cîteaux a le tort d'être en pleine Bourgogne, à sept heures de Paris, à six de Lyon, à deux de Dijon. Ni le ministre de l'instruction publique, ni les recteurs de ces académies auxquelles presque tous les détenus appartiennent, ne semblent en avoir entendu parler et n'y ont, je crois, mis les pieds. Il y aurait cependant là, pour un observateur attentif et judicieux, le sujet d'une étude qui, sérieusement faite, pourrait fournir bien des observations utiles à la réforme et aux progrès de la pédagogie et de la discipline scolaire.

Bien plus, dans le rapport que M. Matthieu a adressé à l'impératrice sur la réorganisation du système pénitentiaire pour les jeunes détenus, l'honorable député, qui a payé un tribut d'éloges si bien mérités à la colonie de Mettray et à ses généreux fondateurs, n'a pas même mentionné le nom de Citeaux. On serait porté à croire que la Commission en a ignoré l'existence.

Et pourtant, vous le sentez, vous le voyez comme moi, c'est ici comme à Mettray un établissement digne du plus haut intérêt, non seulement au point de vue agronomique et administratif, mais au point de vue social et pédagogique. Si l'on réussissait à bien mettre en évidence comment avec la lie de l'enfance et de la jeunesse de notre pays, on est parvenu à créer une exploitation agricole qui peut sous tous les rapports être citée comme modèle, et qui, sans autres ressources que son travail, prospère, s'améliore, grandit chaque année; comment on a pu transformer tous ces précoces malfaiteurs en une population saine, laborieuse, suffisamment instruite; qui, par sa bonne conduite, son assiduité au travail, son développement intellectuel et moral, l'emporte sur celle de plusieurs de nos écoles, on

rendrait, ce semble, à la science sociale comme à la science pédagogique le plus signalé des services.

Essayons donc cette étude puisque nous sommes sur les lieux, et que du pied de cet arbre qui nous prête son ombre, nos regards peuvent embrasser et la colonie et les habitants qu'elle renferme.

## II

A force de réfléchir sur le fait si singulier d'une population malsaine au moral comme au physique, ramenée à la santé du corps et de l'âme, à force de rechercher dans l'étude intime de la colonie quelles pouvaient être les causes d'une transformation si complète et si extraordinaire, il m'a paru qu'on en trouvait quatre principales. Aucune de ces causes prises séparément ne serait capable d'expliquer seule cette régénération. Mais quand on considère quelle doit être leur puissance lorsqu'elles agissent de concert, non seulement on cesse de s'étonner qu'elles aient produit les résultats signalés; on est convaincu que ce n'est pas là un fait exceptionnel, mais une conséquence logique qui devra se reproduire partout, toutes les fois que ces mêmes causes se trouveront de nouveau réunies.

Je formule ainsi ces causes : 1° la situation de l'établissement ; 2° le régime de vie et de travail des colons ; 3° l'esprit de la discipline ; 4° la qualité des maîtres et du directeur.

Passons rapidement en revue chacun de ces points.

1° D'ici vous embrassez du regard cette situation. Au centre d'une plaine fertile et riante, entourée de grands bois, éloignée de tout grand centre de population, la colonie, ainsi placée, est en même temps à l'abri des influences délétères qui vicient l'air et des contagions plus dangereuses encore qui corrompent les mœurs.

Aucune de ces précautions tristes et gênantes, que le voisinage des villes rend nécessaires pour préserver de leur contact et de l'exemple de leur démoralisation, n'afflige ici votre vue et n'arrête vos pas. Point de barrières, point de murs, point de clôtures. Partout l'espace libre, le ciel à découvert, le paysage tel que le fait la gracieuse nature ; partout les scènes de la vie rurale, avec sa fraîcheur, son calme et les infinies variétés qui en renouvellent l'aspect à chaque saison de l'année, à chaque heure du jour, à chaque changement de l'état du ciel. Voilà le champ où se passe la vie du

jeune colon, voilà où il trouve un logement salubre, une nourriture abondante et saine, un travail proportionné à ses forces, une instruction mesurée à ses besoins, et le soir venu, avec l'épanchement de la prière, les consolations d'une religion qui sait le chemin de son intelligence et de son cœur.

Que cette condition soit favorable à la santé, il n'y a pas à en douter, et l'état sanitaire de la colonie à Cîteaux en fournit une preuve démonstrative (1) : mais est-ce là tout ? Ce spectacle continuel de la nature, cette pratique paisible des occupations champêtres, tous ces exemples de travail, d'ordre, de bienveillance, que le jeune détenu a constamment sous les yeux, ne forment-ils pas à la longue autour de son âme comme une atmosphère douce et sereine, qui lui est aussi salutaire que la pureté et la douceur de l'air le sont à la santé de son corps ? Jugez-en par vous-même. N'éprouvez-vous pas ici, par cette paisible soirée, des impressions différentes de celles que vous éprouviez à la ville ? Ce ne

(1) Ce bon état sanitaire est constaté par le petit nombre des malades, comme par le petit nombre des décès. Pendant l'année 1864, on a compté à la Roquette 15 décès sur 415 jeunes détenus ; à Meltray, 9 sur 650 ; à Cîteaux, 3 sur 543. Cette année, on a compté 2 décès seulement sur 585 détenus.



sont pas seulement les bruits de la cité lointaine qui expirent à votre oreille, ses agitations, ses inquiétudes cessent d'arriver à votre âme; ne sentez-vous pas comme moi qu'elle se recueille dans ce silence, qu'elle y puise une quiétude, une élévation, une force qui la remplissent d'autres pensées, d'autres sentiments que ceux qui l'agitent d'ordinaire?

S'il vous a suffi d'être témoins, pendant quelques heures seulement, de ce spectacle, pour éprouver de pareilles impressions, comment voudriez-vous que ceux qui l'ont constamment sous les yeux n'en ressentent pas l'influence à la longue, quelque ingrate, quelque réfractaire que soit leur nature.

Pour mieux apprécier cette influence, rapprochez un peu de la situation des colons celle qui est faite aux élèves de nos pensionnats dans l'intérieur des villes.

Emprisonnés du matin au soir dans des études et des classes où l'espace leur est mesuré avec parcimonie, et où les cris et les bruits du dehors pénètrent plus que la lumière et le soleil au travers des grilles qui les ferment, resserrés entre des cours entourées de hautes murailles, séparés du dehors

par des barreaux et des portes massives qui ne font qu'irriter en eux le désir de les franchir par l'attrait de l'inconnu et du fruit défendu (1), s'ils sortent deux fois par semaine de ces prisons pour aller respirer un air plus pur et jouir des rayons du soleil, ils ont à traverser des rues et des places qui appellent leurs regards sur ce qu'ils ne devraient pas voir, qui frappent leurs oreilles de ce qu'ils ne devraient pas entendre. Avec quelles pensées, avec

(1) Il serait injuste et ingrat de ne pas remarquer ici que depuis plusieurs années on a fait de grands efforts pour remédier à cet état de choses. En général les constructions récentes d'écoles à pensionnat sont mieux appropriées aux lois de l'hygiène et au bien-être des élèves. Mais, par suite de l'élévation du prix des terrains dans les grandes villes, il en résulte une élévation de dépenses tout à fait en disproportion avec la destination du local. Que l'on calcule, par exemple, d'après la valeur et le prix d'un des grands pensionnats ou d'une des grandes écoles de Paris, à combien revient la place d'un élève, et l'on sera effrayé du résultat. Sans doute cette dépense est indispensable dans les conditions où l'on est placé. Mais pourquoi se placer dans ces conditions? Pourquoi ne pas transporter les pensionnats à la campagne, où les élèves seraient infiniment mieux et à meilleur marché? On objecte les convenances des professeurs. Mais est-ce qu'il faut faire passer les convenances des professeurs avant celles des élèves? Ceux-ci sont-ils faits pour les professeurs, ou les professeurs pour les élèves? Ajoutons, en finissant, qu'un premier et bon exemple vient d'être donné par la création récente du *Lycée du Prince impérial*, et qu'il portera ses fruits.

quels sentiments croyez-vous qu'ils rentrent le soir, et quel bien peuvent faire à leur âme ou à leur corps de telles promenades pourtant nécessaires ? Laquelle de ces deux situations préféreriez-vous pour la pension de votre fils, et que pensez-vous de l'imprévoyance française qui s'obstine à construire à grands frais, dans le sein des villes, des écoles à pensionnat, et de l'aveuglement des parents qui y placent leurs fils ?

2° Le régime de vie et la succession des occupations n'offrent pas une différence moins grande entre les élèves des collèges et des écoles, et les jeunes détenus de la colonie.

Il suffit d'observer avec attention les enfants pour reconnaître qu'ils ont un égal besoin d'exercer leurs membres et d'exercer leur intelligence. Ils grandissent et se développent à la fois par le corps, par le cœur et par l'esprit. La première règle d'une saine pédagogie serait donc de donner satisfaction à ces trois besoins instinctifs de l'enfance, une culture appropriée à chacune de ces trois facultés qui constituent la valeur harmonique de l'homme. Est-ce ce que l'on fait dans nos écoles et nos collèges ? Je parle ici des écoles et des collèges

pris dans leur généralité ; je sais que l'on trouve d'heureuses exceptions ; j'en connais moi-même. Mais enfin je parle de la généralité, et non des exceptions. Que se passe-t-il donc dans la pratique journalière ?

Pour la plupart de nos écoles, dans l'intérieur des villes, sur une journée de 15 heures, de 6 du matin à 9 heures du soir, 4 heures à peine sont accordées aux besoins physiques, aux exercices du corps ; tout le reste est consacré au travail intellectuel dans l'immobilité et la contrainte. En classe, la méthode socratique, qui mettrait en jeu leurs facultés, est d'ordinaire remplacée par un enseignement dogmatique qui exige seulement d'eux une attention toute passive. En étude ils sont livrés à un travail solitaire dont la mémoire doit faire presque tous les frais, et où le dictionnaire joue le principal rôle. Si pour les délasser de cette immobilité engourdissante, quelques récréations leur sont accordées, les exercices du corps dans les cours étroites où les élèves sont resserrés, se réduisent à des mouvements désordonnés, à des cris tumultueux qui accusent le besoin d'activité plus qu'ils ne le satisfont. L'introduction

de la gymnastique, lorsque l'exiguïté du local ne la rend pas impraticable, a remédié en partie à cet état de choses, mais sans en faire disparaître les inconvénients. Dans ce cercle monotone de gêne et de contrainte, les jours succèdent aux jours, les semaines aux semaines, sans apporter ni relâche ni diversité aux ennuis de la tâche quotidienne.

Quand on se rend compte de cette distribution du temps dans la plupart des écoles, on reste convaincu que la part faite aux besoins de l'activité intellectuelle et à ceux de l'activité physique est loin de présenter l'harmonie désirable. L'expérience, éclairée par la réflexion, conduit à attribuer en partie à cette cause les aspérités de caractère, les inégalités d'humeur et tant d'autres perturbations morales et physiques qui ne sont que trop souvent la conséquence de cette violence faite au tempérament de l'enfance et à ses besoins naturels.

La culture du cœur n'est pas moins en souffrance que celle du corps. Les affections de la famille, les tendres impressions du sentiment religieux, les émotions que le spectacle de la nature fait éprouver à l'âme, voilà les aliments que la Providence met à la portée de l'enfant pour nourrir sa sensibi-

lité et exercer ses facultés aimantes. Mais voilà aussi ce qui lui manque dans les écoles à pensionnat de l'intérieur des villes, où il vit loin de la famille et loin de la nature. Quant au sentiment religieux, il suppose la pratique des devoirs de la religion et cette vivacité de foi sans laquelle les aspirations intimes de la piété, le langage symbolique du culte, la pompe des cérémonies et des fêtes laissent le cœur froid et insensible. Est-ce que ce sentiment trouve dans la plupart des écoles les conditions de son développement? Je laisse la réponse à ceux qui les connaissent. La vie du cœur, celle du corps sont donc sacrifiées à la vie de l'intelligence, aux exigences de l'instruction proprement dite, et cette instruction reste imparfaite et stérile, par là même qu'elle ne tient pas compte de la légitime satisfaction que réclament les autres facultés de la nature humaine.

Sans doute les enfants de Cîteaux vivent aussi loin de leurs familles. Mais pour eux cet éloignement devient un bien au lieu d'un mal, car ils ne se trouvent précisément à Cîteaux que parce qu'ils appartiennent à des familles ou perverses, ou incapables de les élever. A la place de parents grossiers,

vieux, dont ils n'entendaient que des paroles brutales, dont ils ne recevaient que de mauvais exemples et de mauvais traitements, ils sont accueillis ici avec douceur par des Frères et des Pères qui ont vraiment pour eux tous les sentiments de la fraternité et de la paternité. Traités avec bonté, aidés et dirigés dans leurs travaux, soulagés dans leurs besoins, consolés dans leurs peines, environnés de tous côtés de bons exemples et de bons conseils, ils ne tardent pas à comprendre la différence du milieu où ils sont transportés et à en ressentir la bienfaisante influence. Quelque rude et rebelle que soit leur nature, elle s'attendrit dans cette atmosphère de paix et de charité, et pour peu qu'il reste dans leur âme quelque étincelle de vie morale, elle se ranime et s'enflamme au contact des cœurs généreux d'où s'épanchent à chaque moment pour eux tant de témoignages d'affection et de dévouement. Jusque là ils ont vécu sans famille, ou dans de détestables familles. A la colonie, ils en trouvent une qui pourvoit avec autant de sollicitude que de sagesse aux besoins de leur corps, et aux besoins de leur cœur et de leur intelligence.

Il est vrai que l'instruction proprement dite

occupe dans la distribution quotidienne du temps une part moins considérable que celle qui lui est accordée dans les écoles primaires, deux ou trois heures au plus au lieu de sept. Le reste, c'est-à-dire dix à douze heures sont réservées aux exercices physiques et à l'apprentissage. Où est le mal, si ces trois ou quatre heures bien employées suffisent pour faire atteindre le but et acquérir aux élèves les connaissances nécessaires aux professions auxquelles ils sont destinés ?

Et d'ailleurs toute l'instruction de l'homme s'acquiert-elle dans les livres et sur les bancs d'une école ? C'est là une de ces erreurs qui, pour être mise à la mode aujourd'hui par les partisans de l'instruction obligatoire, n'en est pas moins contraire au bon sens et à l'expérience.

De ces deux enfants, dont l'un aura passé, durant une année entière, au moins sept heures chaque jour sur les bancs d'une classe à feuilleter des livres, à apprendre par cœur des leçons, à écrire des devoirs, et dont l'autre aura employé, outre les trois heures d'études scolaires, neuf heures à faner, à faucher, à moissonner, à labourer, à soigner les bestiaux, à tailler les arbres, en un mot à toutes les pratiques

de l'agriculture, lequel des deux aura le plus et le mieux exercé son jugement ? lequel des deux aura gagné plus de vigueur, plus d'adresse, plus d'aptitude intellectuelle et physique à la pratique des choses de la vie ? Si vous avez besoin d'un valet de ferme, d'un régisseur, est-ce à l'élève formé à Cîteaux ou à l'élève formé dans l'école que vous donnerez la préférence ? Si vous étiez agriculteur et que vous eussiez un enfant à élever, est-ce le régime de l'école ou celui de Cîteaux que vous préféreriez pour lui : surtout si ce régime était pratiqué dans une colonie peuplée, non de repris de justice, mais d'honnêtes enfants appartenant à des familles d'agriculteurs !

Et ici n'êtes-vous pas frappé comme moi d'une des aberrations les plus singulières et les plus regrettables de l'opinion publique dans notre pays ?

La France est un pays essentiellement agricole par la nature riche et variée de son sol et par son heureuse position. C'est à ses populations rurales qu'elle doit sa force, c'est à ses productions agricoles qu'elle doit ses plus solides et ses plus durables richesses ; l'éducation publique et l'administra-

tion devraient réunir leurs efforts pour encourager, pour favoriser l'agriculture : l'on dirait au contraire qu'elles prennent à tâche de déraciner les populations du sol pour les attirer dans les villes, pour les porter vers l'industrie, vers le commerce, vers les fonctions administratives. Le régime et le programme de nos écoles, la récente organisation de l'enseignement professionnel, au lieu de combattre cette tendance funeste, ne font qu'y ajouter de nouvelles facilités, de nouvelles amorces.

La colonie de Cîteaux du moins a su éviter cet écueil ; après avoir fait une juste part à l'instruction, à l'industrie, aux métiers, c'est vers la culture de la terre, vers les occupations agricoles et les professions qui s'y rattachent qu'elle dirige le plus grand nombre des élèves, et qu'elle réserve les plus longues heures de la journée. Elle va plus loin encore : à l'imitation de ce qui se passe dans les pays de petite culture, où les artisans, les petits commerçants eux-mêmes s'occupent, dans leurs heures de loisir, de la culture d'un champ ou d'un jardin, aux époques de la fenaison, de la moisson, de la vendange, etc., elle tire les écoliers de leur école, les ouvriers de leur atelier pour leur faire prendre

part à ces diverses occupations qui leur donnent une notion première et un premier avant-goût des travaux et des jouissances de la vie champêtre.

Cette situation isolée de la colonie, cette sage répartition des exercices physiques et des occupations intellectuelles, qui accorde une satisfaction convenable aux besoins du corps comme à ceux du cœur et de l'esprit, et qui fait ainsi la part légitime à toutes les facultés de la nature humaine, n'ont pas seulement pour effet de cultiver et de développer heureusement ces facultés et de ramener une génération déchue à la santé du corps et de l'âme. Elles rendent possible et sans inconvénients un régime de discipline qui distingue Cîteaux de toutes les autres écoles et qui est, selon nous, la troisième cause des succès étonnants qu'elle a obtenus.

3° Partout ailleurs la discipline scolaire, par suite des conditions fâcheuses où sont placées les écoles, semble avoir pour principal objet de réprimer et de comprimer. Partout elle fait étalage d'autorité, se montre armée de règlements, de défenses, de punitions et enserme les élèves dans un cercle rigoureux qui peut bien fermer l'accès à quelques écarts, mais qui, à force de vouloir régler

leurs mouvements, leurs démarches, leurs volontés, finit par les dépouiller de toute spontanéité, de toute initiative. L'exercice du libre arbitre, les inspirations de la conscience doivent céder la place à une obéissance passive. Si l'on oppose par là une barrière au mal, est-ce que l'on ne met pas des entraves au bien, est-ce que l'on ne gêne et ne contrarie pas le naturel développement des instincts généreux et des plus nobles facultés de l'âme ?

Ainsi avec des enfants bien nés, avec des élèves d'élite, on s'environne, et l'on y est forcé, de soupçons et de défiance, on use de rigueur et de contrainte, on se précautionne uniquement contre le mal : et voici qu'à Cîteaux, avec des enfants déjà flétris par le vice et le crime, on suit un système tout contraire, et l'on réussit. Ici en effet l'autorité semble mettre autant de soins à se dissimuler qu'elle en met ailleurs à faire acte de force. Elle borne son rôle à faire le bien et à prêcher d'exemple. Et pour porter les enfants à faire le bien et à imiter les bons exemples, elle n'use ni de contrainte ni de menaces ; elle fait appel à leur conscience, à leur cœur, à leur volonté, et elle en est entendue.

Voyez en effet ce qui se passe. En évoquant vos souvenirs de collège, la première image que vous y trouvez est celle de ces figures tristes et moroses qui surveillaient les jeux sans s'y mêler, le travail sans y prendre part, et dont les regards soupçonneux et scrutateurs ne semblaient ouverts que pour épier vos fautes, et ne réussissaient le plus souvent qu'à les provoquer.

Rien de semblable à Cîteaux. A la tête ou au milieu de chaque groupe, que remarquez-vous? Un homme qui prend sa part du travail dont s'occupe le groupe, qui y apporte seulement plus d'ardeur, plus d'habileté que tous les autres, auquel les autres ont recours quand ils sont embarrassés, qui donne un conseil à celui qui hésite, qui aide celui qui faiblit, qui encourage celui qui se lasse, qui relève celui qui succombe. Vous le voyez, le surveillant importun, morose, irritant a disparu pour faire place à un compagnon de fatigue, à un frère plus expérimenté, à un ami obligeant et dévoué. Aussi tous les rapports entre eux ont-ils changé de nature et d'expression. A la place de la défiance, la confiance; de la malveillance, l'affection; du désir de contrarier, le désir de faire plaisir; en un mot,

à la place de l'état permanent d'hostilité, l'état de paix et d'amitié. De là un échange continu de bons procédés, et un ton de libre aisance et de familières relations qui ne porte atteinte ni à la docilité ni au respect. Parcourez tous les ateliers, assistez à tous les exercices, mêlez-vous à toutes les conversations, vous serez frappé comme moi de cet esprit d'ordre et de confiance s'alliant à une sage liberté et à une confiance réciproque. Vous serez frappé comme moi du développement qu'il donne à l'intelligence et à la conscience de tous les enfants, depuis les plus jeunes jusqu'aux plus âgés.

Il est vrai que le directeur ainsi que les Pères et les Frères auxquels il a su inspirer son esprit aident merveilleusement à ce développement par le ton de leurs rapports avec les jeunes détenus. L'abbé Rey est éminemment doué, à son insu, du génie socratique. Il excelle à réveiller les esprits, à tirer d'une intelligence tout ce qu'elle recèle et d'une conscience tout ce qu'elle contient de bon. A l'exemple du divin Maître, ce n'est point par des préceptes dogmatiques, par des injonctions impérieuses qu'il procède, mais par des interrogations, des allu-

sions, des paraboles. Il sait faire trouver ce qu'il veut apprendre ; il pose une question et conduit à y répondre en faisant penser et réfléchir celui auquel il s'adresse ; il l'associe ainsi au mérite de la vérité cherchée et mise en lumière.

Quelques exemples pris au hasard parmi ceux que ma mémoire conserve vous feront comprendre mieux que toutes les explications que je chercherais à vous donner à ce sujet la manière d'agir de l'abbé et de ses collaborateurs, et les heureux effets qu'ils en obtiennent pour ouvrir l'intelligence et le cœur de leurs enfants.

La première fois que je visitai Citeaux, après avoir suivi les travaux de la division des grands dans les ateliers et les diverses branches de l'exploitation agricole, je témoignai à l'abbé le désir de voir les plus jeunes à l'œuvre ; une section était occupée non loin de nous à ramasser et à mettre en javelles une récolte de chanvre récemment arraché. La première escouade de laquelle nous nous approchâmes venait de finir sa besogne. Les jeunes colons, en attendant que les autres escouades eussent achevé la leur, devisaient joyeusement, les uns debout, les autres assis à terre. « Voyez, me

dit l'abbé Rey en élevant la voix quand nous fûmes près d'eux, vous vouliez les voir au travail, et vous les trouvez qui se reposent comme des paresseux. — Non, Père, comme des paresseux, reprit aussitôt le caporal d'escouade, jeune gars de treize à quatorze ans, à la mine éveillée, mais comme de bons ouvriers qui se sont dépêchés et qui ont fini leur tâche. — Oui, qui se sont dépêchés vaille que vaille, afin de se reposer plus tôt. — Voyez donc, Père, si ces javelles ne sont pas bien égales, liées avec soin, et si vous trouvez sur la terre un seul brin de chanvre oublié. » La remarque était juste, et comme je rendais témoignage à l'habileté des travailleurs : « Mais regardez donc dans quel état ils se sont mis, reprit l'abbé Rey, quelles mains ! quelles figures ! et leurs blouses sont-elles assez sales ! Ils n'ont pas fait pour deux sous de besogne et m'ont abimé leur linge pour quatre. — Voudriez-vous, Père, nous apprendre le secret de ramasser du chanvre humide sans salir ses mains, et de servir et de porter des javelles sans salir sa blouse ? Et puis, la belle affaire ! nous nous laverons les mains et la figure en passant tout à l'heure le ruisseau, et il n'y paraîtra plus. » L'abbé Rey n'avait



pas le dessus : « C'est bon, c'est bon, dit-il, et se tournant vers moi : Pour ce qui est du travail manuel, je l'avoue, ça va encore : quand il ne faut mettre en mouvement que les bras et les jambes, ils font leur besogne ; mais quand il faut travailler de là, continua-t-il en portant le doigt à son front, quand il faut penser, réfléchir, étudier, c'est autre chose. On n'est plus aussi alerte. Tenez, dans cette troupe, il y en a peut-être plusieurs qui ne savent pas lire. — Si, si, nous savons tous lire, s'exclamèrent aussitôt tous les enfants. — Vous savez peut-être à nonner, mais non lire, et si j'avais un livre dans ma poche nous verrions bien. — Qu'à cela ne tienne, repris-je à mon tour, j'ai sur moi un journal qui pourra servir à l'épreuve. — Bien, dit l'abbé : envoie-moi un de tes camarades. » Le caporal en désigna un, qui s'avança en s'essuyant les mains, prit le journal et lut couramment et avec intelligence. Les regards triomphants de ses compagnons disaient clairement à l'abbé Rey qu'ici encore il était battu, lorsque levant le bras et menaçant le caporal : « Ah ! coquin, s'écria-t-il, tu m'as envoyé le plus savant ! — Bien sûr, répliqua celui-ci sans s'effrayer du geste ; n'auriez-vous pas voulu

que je vous eusse envoyé le plus ignorant ! Vous vous seriez joliment moqué de moi si j'avais fait cette bêtise. »

Voici un autre trait où l'aisance des relations entre les maîtres et les colons, et l'excitation que cette liberté d'allure donne à leur intelligence, se manifestent d'une manière plus piquante encore.

Dans ma dernière visite à la colonie, je voulus voir l'atelier nouvellement établi où l'on met le bois en œuvre. Comme nous montions l'escalier, l'heure du dîner sonna, et quand nous arrivâmes dans la salle, déjà les roues mécaniques étaient arrêtées, les outils rangés, et les ouvriers remettaient leurs blouses. Sur les regrets que j'exprimai d'arriver trop tard pour les voir travailler, le Frère proposa au Père Rey, qui m'accompagnait, de reprendre le travail pendant quelques minutes. Avec son approbation, et en moins de temps que je n'en mets pour l'écrire, les blouses furent quittées, les mécaniques remises en activité, et chacun procéda aux opérations de sa partie. Les uns, au moyen d'une scie circulaire, découpaient en tranches des quartiers de hêtre ; d'autres donnaient à ces tranches la forme voulue, et d'autres, approchant ces formes d'une

pointe tournante, y perçaient les trous nécessaires. Je les félicitai de leur adresse et de leur activité. « Bah ! dit l'abbé Rey, ils n'y ont pas grand'peine, c'est l'eau qui fait seule la besogne, l'eau qui leur donne un exemple d'obéissance qu'ils n'imitent pas toujours, et à laquelle ils n'ont qu'à dire : coupe, et elle coupe ; perce, et elle perce. » Sur ce, le jeune colon qui travaille en face de nous cesse de diriger sa forme, se croise les deux bras, et promenant un regard malin de la forme immobile à l'abbé et de l'abbé à la forme, il se met à dire, en imitant le ton du Père : « Eau, perce ; eau, coupe ; allons, coupe donc, perce donc, c'est le Père qui le commande. » A cette originale saillie, je ne pus m'empêcher de partir d'un éclat de rire bruyamment imité par les colons, et qui gagna l'abbé Rey lui-même. « Allons, jeune drôle, fit-il d'un ton brusque qui dissimulait peu la satisfaction que lui causait cette fine réplique, va-t'en diner ; vous avez tous plus envie de manger que de travailler. »

Voici maintenant un exemple de sa manière de réprimander. Lors de ma dernière visite, je passais en causant avec lui près d'une escouade de faucheurs qui coupaient de la luzerne pour la nourri-

ture fraîche des vaches. Je m'arrêtai pour regarder les faucheurs. L'abbé Rey, qui jeta les yeux sur l'espace fauché, secoua vivement la tête et, donnant à sa voix un timbre que je n'avais pas encore entendu : « Arrêtez un moment, vous autres, cria-t-il, et regardez ce que vous avez fait. » Puis leur montrant un endroit où la faux avait glissé sans les couper sur quelques tiges de luzerne, couchées à terre : « Est-ce là faucher ? demanda-t-il sévèrement. Regardez encore, quelle inégalité dans la hauteur de la coupe. C'est là une besogne mal faite. » Tous les faucheurs gardaient un silence embarrassé. Le Frère, qui s'était approché, hasarda une excuse : « C'est vrai, Père, cet endroit est mal fauché, mais voyez comme la luzerne était couchée en sens divers et combien il était difficile de la couper également. — Je le vois bien, répondit l'abbé de la même voix sévère ; mais parce qu'une chose est difficile, est-ce une raison pour la mal faire ? N'en est-ce pas plutôt une pour y apporter plus de soin et d'attention, et, s'il le faut, y consacrer plus de temps ? — Père, dit le Frère, nous allons repasser sur cet endroit et réparer la faute. — Et vous ferez bien, mais il est malheureux que,

quand des étrangers nous font l'honneur de nous visiter, ils soient témoins d'une semblable négligence. Quelle opinion voulez-vous qu'ils remportent de la colonie ? En vérité, j'en suis triste et honteux.» Et il reprend la route que nous suivions. L'air de confusion et de tristesse que ses paroles avaient amené dans l'attitude et sur la physionomie des faucheurs m'avait frappé. Cette petite scène peut donner en effet lieu à plus d'une réflexion.

Tous les faucheurs réprimandés gardent le silence, car la négligence reprochée est évidente. Aucun d'eux ne songe à accuser celui auquel elle pouvait être attribuée. Le Frère, tout en cherchant à pallier la faute, ne cherche pas à la rejeter non plus sur l'auteur seul ; il en accepte la solidarité pour l'escouade, comme il rend l'escouade solidaire de la réparation : *Nous allons* revenir sur cette place, dit-il, et *nous réparerons* cette négligence.

La réprimande du Père est vive et fait impression, mais comme elle s'arrête à la juste limite au delà de laquelle elle fût devenue blessante ! Croit-on que le coupable ou les deux coupables de la négligence eussent été mieux corrigés et mieux amendés s'ils eussent été signalés nominativement et si on

leur eût infligé une punition ? N'y a-t-il pas dans cette solidarité acceptée par l'escouade quelque chose de touchant qui rappelle la solidarité d'une famille bien unie, et une charité toute chrétienne ?

Ces traits pris au milieu de bien d'autres qui se présentent à mon souvenir suffisent pour vous donner une idée du ton qui règne dans les rapports entre les jeunes détenus et leurs maîtres, et de l'esprit général de la discipline de la colonie. Cette discipline agit par l'exemple plus que par le précepte, par la persuasion plus que par la force. Avant de songer aux moyens de réprimer le mal, elle s'occupe de ceux de provoquer au bien ; au lieu de mettre des entraves à l'expansion des facultés de l'enfant, elle les éveille et les cultive ; au lieu d'emprisonner sa liberté dans un cercle étroit et routinier qui ne lui laisse aucune spontanéité, aucune initiative, elle lui donne carrière et s'applique seulement à l'éclairer et à la diriger.

Elle place l'enfant dans un milieu où il n'a sous les yeux que des exemples de travail, d'ordre, de franchise, de bienveillance, de piété, et elle lui dit : Toutes ces vertus qui donnent la paix, le bonheur et l'honneur, tu en as en toi le germe : il dépend de

toi de lui faire porter ses fruits. Cultive ton intelligence et fais-en usage afin de ne pas ressembler à la brute et de ne pas prendre l'erreur pour la vérité; interroge ta conscience afin de discerner le bien du mal; ouvre ton cœur afin d'en suivre les bons mouvements et d'y étouffer les penchants vicieux; sache vouloir fortement, afin de pratiquer le bien, de résister au mal et d'être un homme; imite ce dont tu es ici le témoin; sois bon comme on est bon pour toi, franc comme on est sincère envers toi, laborieux puisque les autres travaillent pour toi.

Sans doute l'autorité, armée au besoin de force et de répression, n'est pas absente de cette discipline. L'ordre qui règne partout est une preuve de sa présence. Mais, comme le *Deus ex machina*, elle n'intervient que quand son action est nécessaire, ou plutôt, à l'imitation de la Providence divine qui anime et dirige tout sans se montrer, elle soutient tout sans que son bras apparaisse nulle part. Tels sont les moyens par lesquels elle parvient à réhabiliter ces natures déchues, à ramener le teint de la santé sur ces joues décolorées, à substituer le goût du travail régulier aux habitudes de vagabondage,

à réveiller le sentiment du devoir et du bien dans des âmes prédisposées au mal et livrées aux vices.

Et cependant examinez quelques-unes de ces constitutions, regardez attentivement quelques-uns de ces visages. Malgré la réhabilitation qui les a transformés, vous pouvez encore y lire les signes originaux de cette fatale prédisposition. Plusieurs portent encore la trace du triste héritage de Caïn et de la malédiction qui pèse sur sa postérité. Les fronts étroits et fuyants, les yeux couverts, les pommettes saillantes, les mâchoires et les mentons lourds et épais s'y rencontrent plus que dans nos écoles ordinaires. Ce qui frappe souvent dans ces écoles, ce qui charme les regards, c'est le nombre des physionomies heureuses, des visages ouverts, des regards intelligents, des constitutions bien proportionnées.

Il est souvent de ces enfants dont la beauté et l'harmonie des traits reflètent si naïvement les beautés de l'âme, qu'ils offrent la plus attrayante image qu'il soit donné à l'œil humain de contempler :

Gratior et veniens in pulchro corpore virtus.

III

Il est un proverbe qui devrait être usé à force d'avoir été répété, si la pratique des choses de la vie ne venait lui rendre à chaque instant une force et une vérité toujours nouvelles. Mais c'est en matière d'éducation surtout qu'il est vrai de dire que *tant vaut l'homme, tant vaut la chose*. Vainement vous aurez réuni les conditions les plus favorables, vous aurez rédigé les plus sages règlements, vous aurez trouvé les meilleures méthodes : tout cela restera stérile, si les maîtres qui les appliquent manquent des qualités indispensables pour en tirer parti.

Or quelles sont ces qualités indispensables au succès de l'éducation ? N'allons point les chercher dans les déductions si souvent décevantes du raisonnement et de la théorie : Citeaux nous offre les moyens de les prendre en quelque sorte sur le fait et de les étudier d'après leurs œuvres. *Ex fructibus cognoscetis eos*. Nous connaissons ces faits et ces œuvres. L'inspection attentive que nous avons faite de la colonie et de sa situation prospère, des

colons et de leur transformation morale, les a présentés à nos regards sous leurs différents aspects. Nous sommes sûrs que cette œuvre est bonne, que les fruits en sont excellents ; il nous reste à rechercher, dans les hommes qui sont les artisans de cette œuvre, les qualités auxquelles sont dus ces résultats remarquables.

Lorsque, plein d'étonnement et d'admiration devant le succès qu'ils obtiennent, j'ai voulu savoir d'eux-mêmes les moyens qu'ils employaient pour les obtenir, tous m'ont fait invariablement cette même réponse, et je n'ai jamais pu en obtenir une autre : *Nous aimons ces enfants, et nous nous en faisons aimer*. Voilà donc le mot magique, le grand secret révélé en deux paroles. Oui, ceci peut être dit et écrit en deux mots. Mais quand on médite ces mots pour en pénétrer le sens, on trouve qu'il y a dessous deux choses prodigieuses dont toute la sagacité humaine ne saurait parvenir à rendre compte toute seule.

Aimer, aimer jusqu'au point de donner son âme, son corps, sa vie, et pour qui ? Pour des êtres qu'on n'a jamais vus auparavant, qu'on n'a jamais connus, auxquels ne vous rattache aucun lien de

parenté, d'intérêt, de reconnaissance; pour des enfants qui n'ont ni la grâce ni l'innocence de leur âge, qui sont flétris prématurément par le vice, dont l'extérieur grossier, parfois repoussant, décèle les inclinations perverses, l'intelligence attardée, les passions mauvaises, que la justice séquestre comme dangereux, que leurs familles elles-mêmes repoussent de leur sein comme une honte ou un fléau; se dévouer à ces êtres dégradés, sans réserve, sans arrière-pensée d'intérêt, de renommée, sans aucun des mobiles qui peuvent exciter l'homme au sacrifice, sans aucune des compensations qui en sont le prix, n'est-ce pas là un prodige qui dépasse toute croyance?

C'est le prodige cependant que nous voyons s'accomplir chaque jour à Citeaux, et ce prodige en fait naître un autre non moins étonnant.

Se faire aimer, gagner l'affection et la confiance, c'est-à-dire s'emparer d'une âme et y régner en souverain, quelle entreprise délicate et difficile! Mais se rendre maître d'un cœur où règnent déjà les passions et les vices, se rendre maître d'une intelligence asservie par l'ignorance et les préventions, se rendre maître d'une volonté engourdie par

la paresse ou dominée par les instincts brutaux, et y obtenir un tel empire qu'on transforme ce cœur corrompu, cette intelligence fourvoyée, cette volonté inerte ou aveugle, au point d'y réveiller la vie morale, le goût de la vérité, le sentiment du devoir, la force de la conscience, quelle tâche! quelles difficultés! quel prodige! et c'est ce nouveau prodige que nous voyons encore éclater à Citeaux, comme la conséquence et le fruit du premier.

Qui peut donc porter ces hommes à concevoir cet amour extraordinaire et à s'y sacrifier? Par quelle influence mystérieuse peuvent-ils obtenir un pareil retour et régénérer ces âmes si profondément déchues? Ici encore la réponse peut se formuler en deux mots.

Parce qu'ils aiment Jésus-Christ et qu'ils imitent ses exemples. Qu'est-ce à dire?

Aimer Jésus-Christ d'un amour infini, c'est avoir en même temps un amour infini pour les créatures qu'il a rachetées au prix de sa vie, qu'il déclare lui-même être devenues les enfants de sa prédilection, les héritiers de son sang, les membres de son corps. Et parmi ces créatures, ce ne sont

pas les grands, les forts, les savants, les heureux qu'il préfère, ce sont les petits, les faibles, les ignorants, les impurs, ceux qui souffrent dans leur corps ou dans leur âme, tout ce qui pleure et gémit ici-bas, tout ce qui est délaissé et rebuté, tout ce qui est condamné et maudit. C'est pour ceux-là qu'il a travaillé, qu'il a enseigné, qu'il a fait des miracles, qu'il a pleuré, qu'il a sué le sang, qu'il a subi l'ignominie et les outrages, qu'il a été en agonie, qu'il a expiré sur sa croix.

Voilà pourquoi les Frères de Cîteaux aiment ces repris de justice, ces enfants flétris avant l'âge, ces bannis de la société et de la famille. Ils aiment en eux les membres souffrants de Jésus-Christ, et leur amour pour eux se confondant ainsi avec celui qu'ils portent au Dieu fait homme, devient aussi ardent, aussi profond, aussi dévoué que celui dont ils se sentent embrasés pour ce glorieux modèle de toute beauté, de toute bonté, de toute perfection, pour ce divin foyer d'où rayonne tout amour généreux et où tout amour généreux vient aboutir.

Ils les aiment comme Jésus-Christ nous a aimés. Dans son amour pour les hommes Jésus-Christ s'est revêtu de leur chair, il s'est soumis à leurs besoins

et à leurs infirmités, il a pris sa part de leur fardeau et de leurs douleurs afin d'en alléger le poids.

A son exemple, les Frères de Cîteaux se sont faits détenus volontaires à côté des détenus, pauvres à côté des pauvres, travaillant à la sueur de leur front à côté de ceux qui sont condamnés au travail, misérables à côté des misérables.

Pour affranchir les hommes de l'empire du mal, pour vaincre le démon qui les y tenait asservis, Jésus-Christ a employé pour armes la bonté, la mansuétude, la miséricorde; il a prêché la justice, la paix, la concorde, la patience, l'humilité, le détachement des biens, l'amour des hommes, et ses exemples ont confirmé ses paroles. Il n'a fait appel ni à la violence, ni à l'épée, mais à la lumière de la vérité, à la voix de la conscience, à l'éloquence du cœur, à la puissance de l'exemple, et avec ces armes il a vaincu le mal, il a triomphé des passions, il a conquis et transformé le monde, il a régné et il règne sur les âmes. *Christus vincit, regnat, imperat.*

A son exemple, les Frères de Cîteaux se sont armés de douceur, d'indulgence, de patience; ils enseignent le travail, la justice, la pauvreté, la charité; ils n'ont recours ni à la menace, ni à l'oppression, mais

à la persuasion qui éclaire l'esprit sans l'asservir et dirige la volonté sans la tyranniser, mais à l'exemple qui parle aux yeux, à l'intelligence et au cœur et se fait entendre de tous. A leur tour, ils sont parvenus à rendre la voix à des consciences muettes, la lumière à des intelligences aveugles, à vaincre des natures rebelles, à triompher des instincts brutaux, à établir en un mot le règne du bien, du devoir et de la vérité dans des âmes asservies au mal, aux passions et à l'erreur. Voilà l'œuvre qu'ils ont accomplie et que nous avons ici sous les yeux. C'est une œuvre d'amour et de dévouement, inspirée et soutenue par l'esprit et l'amour du Christ, et constituée sur ses exemples et sur sa doctrine.

Mais ici vous m'interrompez pour me dire : Ces Frères dont tout ce que nous voyons est l'œuvre, dont vous me montrez l'action partout présente, où sont-ils ? J'ai beau les chercher, je ne les aperçois nulle part.

Il faut donc que ce soit moi qui vous les fasse connaître, et que j'imité la mère d'Enée, lorsque, sur les remparts incendiés de Troie, elle dessilla ses yeux mortels et lui fit voir à côté des égorgés et

des égorgés, les dieux acharnés à la ruine de sa patrie et excitant de leurs voix et de leurs mains l'incendie et le carnage. Seulement à la place de ces divinités fatales, animées de passions effrénées et apportant toute la rage de la vengeance à une œuvre de destruction, j'ai à vous montrer des hommes animés de l'esprit de Jésus-Christ, poursuivant dans l'ombre et le silence la construction d'une œuvre de pacification et d'amour telle que le paganisme n'en a jamais vu, n'en a jamais pu imaginer de pareille. Ouvrez donc les yeux pour discerner ce qui leur a été caché jusqu'ici. Portez-les d'abord sur cette escouade de maçons et sur les échafaudages où ils sont perchés. Regardez au poste le plus pénible ou le plus périlleux cet homme qui, la truelle ou le marteau à la main, travaille avec tant d'activité. Rien dans son extérieur et son costume ne le distingue de ses compagnons de fatigue ; rien, si ce n'est qu'il manie ses outils avec plus d'adresse et d'habileté, qu'il travaille avec plus de courage, qu'il aide ceux qui sont embarrassés, qu'il redresse ceux qui se trompent, qu'il encourage ceux qui faiblissent.

Voilà le Frère, voilà le chef de l'escouade, et c'est à ces signes que vous reconnaîtrez également tous



les autres dans les divers ateliers industriels ou agricoles que vous voudrez parcourir. Ne cherchez ni dans leur extérieur ni dans leur costume la marque de leur fonction. Ils sont coiffés du même chapeau de paille, ils portent la même blouse, ils ont aux pieds les mêmes sabots, ils mangent le même pain, couchent dans des lits semblables, mènent une vie absolument pareille. Et pourtant les détenus ne s'y trompent pas et savent aisément les reconnaître aux signes dont je vous ai parlé. L'affection qu'ils leur témoignent, le respect et l'obéissance qu'ils montrent envers eux vous fourniront à vous un nouvel indice pour mieux les distinguer.

( Ces 120 Frères (1) se sont donc faits maçons, charpentiers, forgerons, tailleurs, cordonniers,

(1) Ce nombre ne paraîtra pas excessif, si l'on prend en considération l'étendue et la variété des cultures, le nombre des divers ateliers, la multiplicité des besoins, et si l'on songe que les jeunes détenus étant là temporairement, quittent précisément la colonie au moment même où la maturité de leurs forces et leurs connaissances dans leur état commencent à rendre leurs services utiles (a).

(a) En faisant réimprimer cette étude (mai 1873), nous devons faire remarquer que le nombre des Frères à Giteaux n'est plus aujourd'hui, par suite d'une fondation nouvelle, que de 80, bien que le nombre des élèves se soit accru de 165. Grâce aux améliorations successivement introduites dans l'organisation des services, ce nombre suffit pour le

brasseurs, meuniers, boulangers, laboureurs, vignerons, jardiniers, etc., pour suffire par eux-mêmes à tous les besoins de la colonie et pour donner à chacun des jeunes détenus le métier auquel il est apte et qui le fera vivre honnêtement à l'expiration de sa détention. Ce sont leurs bras qui la font exister et vivre, qui la logent, qui l'habillent, qui la nourrissent; ce sont leurs bras qui ont assaini ces prairies, fécondé ces champs, créé ces jardins, élevé ces bâtiments, fabriqué ces attirails de culture, et qui assurent l'avenir de tous ces enfants en leur apprenant un état.

Telle est l'œuvre des Frères; voyons maintenant celle des Pères, car à côté des Frères la colonie compte quatre prêtres, quatre Pères que l'abbé Rey a pénétrés de son esprit et qui partagent avec lui le poids de cette lourde direction.

Les Frères, vous le voyez, sont les maîtres d'apprentissage, les chefs d'ateliers des colons, les ouvriers de la colonie. Mais ces hommes qui ont em-

moment à tous les besoins. Mais il est à souhaiter, croyons-nous, que le noviciat des Frères puisse s'accroître notablement, en prévision des développements que l'œuvre de Saint-Joseph peut être appelée à prendre soit en faveur des jeunes détenus, soit en faveur des orphelins et des enfants abandonnés.

ployé leur temps à apprendre un métier manuel, qui l'exercent d'un soleil à l'autre, auront-ils assez cultivé leur intelligence pour savoir diriger celle des jeunes colons? Ces fronts, que le travail tient constamment courbés vers la terre ou sur un métier, sauront-ils assez se relever vers le ciel pour comprendre les besoins de l'âme, pénétrer ses mystères et lui préparer sa voie dans la vie morale vers laquelle il faut la ramener ou la maintenir? Une telle direction suppose une hygiène de l'âme, une science des esprits et des caractères qui exige une intelligence exercée, une connaissance profonde du cœur humain, surtout quand il s'agit de les appliquer au gouvernement d'un grand nombre de jeunes gens dont les instincts sont mauvais et la moralité déjà pervertie. Or ces qualités ne se concilient pas facilement avec la pratique journalière et assidue des travaux manuels. Il y aurait donc ici une lacune fâcheuse dans le système de cette éducation, et qui mettrait en péril la durée de ses bons effets.

Cette lacune ne serait pas la seule.

Madame de Sévigné a peint quelque part, avec la vivacité et la liberté d'expression qui la caractérisent, la lassitude que donne à l'homme la continuité

des mêmes plaisirs. Mais si la faiblesse et la mobilité de l'homme ne peuvent s'accommoder même de la monotonie des jouissances trop répétées, que sera-ce de la répétition sans fin ni trêve des mêmes travaux, des mêmes dégoûts, des mêmes sacrifices? Je conçois le chaleureux dévouement des Frères pendant un jour, une semaine, un mois, une année; mais la continuité pendant une longue série d'années, qui finissent et recommencent toujours dans le même cercle, épouvante ma faiblesse et me paraît au-dessus des conditions de l'humanité, si l'homme est réduit à ses propres forces.

Pour surmonter les ennuis, les découragements, les lassitudes inhérentes à une telle vie, il a donc besoin d'un secours qui le ranime et le fortifie. Si ce secours lui manque, il est bien à craindre que l'œuvre tout entière ne tombe elle-même en langueur et ne dépérisse.

Eh bien! c'est à ce double danger que les Pères doivent parer. Leur mission consiste précisément à diriger l'intelligence et la conscience des jeunes détenus, à raviver le zèle et la persévérance des Frères. Ils y sont merveilleusement propres, non seulement par la supériorité de leur instruction et

de leurs lumières, mais surtout par cette profonde connaissance du cœur et de la conscience humaine que la pratique de la confession donne au prêtre catholique seul. Nul ne sait mieux que lui les besoins des âmes; nul n'en sait mieux les faiblesses et les maladies, le traitement et les remèdes; nul ne réussit comme lui à les consoler, à les relever, à les affermir. C'est donc aux Pères qu'appartient la direction de la vie morale, comme c'est aux Frères que revient la direction de la vie extérieure et des travaux manuels.

Du reste les Pères donnent l'exemple du travail comme les Frères. Ils ont le même régime; ils partagent la même pauvreté. Eux aussi, il faut qu'ils puissent dire, pour que leur parole soit efficace : « Ce que vous supportez, nous le supportons; ce que vous souffrez, nous le souffrons; le désintéressement, l'abnégation, la soumission à la règle que nous vous demandons, nous vous en donnons l'exemple. »

Dans la pratique l'action des Pères s'exerce de la manière suivante à l'égard des jeunes détenus. Lorsqu'il en entre de nouveaux, ce sont les Pères qui les reçoivent, et qui, d'après leur âge et leurs

antécédents, les incorporent dans la section à laquelle ils doivent appartenir. Le Père qui est à la tête de chaque section les initie aux règles et aux usages de la colonie. Il leur assigne l'atelier et l'es-couade dont ils feront partie. Pour cela il faut bien qu'il s'enquière de leurs antécédents, de leurs goûts, de leurs aptitudes. Cette enquête n'a rien qui blesse le nouvel arrivant. Il sent qu'elle est faite dans son intérêt, et il s'y prête sans répugnance. Ces premiers rapports font bientôt naître la confiance. Le jeune détenu, d'abord étonné de rencontrer dans le Père un patron et un ami, s'ouvre à lui naturellement, et il arrive le plus souvent, me disait un Père, qu'après ces premières relations nos nouveaux pupilles se trouvent, sans s'en douter, à moitié convertis. Dès ce moment les Pères ne les perdent plus de vue. Ils les visitent dans les champs, dans les ateliers, dans les récréations. J'ai été témoin de la joie qu'y excite leur présence, de l'affection et de la confiance qu'on leur témoigne. Souvent ils prennent part aux jeux et aux travaux des colons; toujours ils leur apportent quelques bonnes paroles d'encouragement, de consolation, d'affection.

Vous comprendrez les effets de ces visites fré-

quentes en entendant les explications que me donnait un Père à qui j'exprimais mon étonnement du petit nombre de punitions que je remarquais et de la rareté des fautes graves.

« Comment, lui disais-je, avec ces natures incultes, grossières, violentes, prévenez-vous dans les rapports journaliers et continuels entre les Frères et les détenus, entre les détenus entre eux, ces collisions de paroles et même d'actes qu'un incident imprévu amène souvent dans les écoles ordinaires, et que je m'attendais à trouver plus fréquents ici ?

« Ainsi que votre expérience vous le fait présumer, me répondit-il, nous avons notre part des fautes de ce genre. Seulement nous veillons à ce qu'elles ne s'aggravent pas, ce qui arrive presque toujours quand le ressentiment et l'amour-propre froissé ont le temps de donner carrière aux mauvaises inspirations. Mais comme il ne se passe pas de jours où nous ne visitons les escouades dans leurs travaux ou leurs récréations, nous nous apercevons assez à temps de ces orages intérieurs, pour les détourner et les assoupir avant qu'ils n'éclatent. Cela n'empêche pas toujours quelques écarts assez fâcheux pour faire condamner le délinquant à la

peine la plus grave ici, celle de la mise en cellule. Quand cela arrive, nous nous gardons bien d'abandonner le coupable à lui-même. Dans les dispositions où il se trouve, l'isolement absolu serait un mauvais conseiller.

« Il est donc visité immédiatement par un Père qui se présente non comme un maître irrité pour lui faire des reproches, mais comme un ami affligé qui vient à lui pour le plaindre et le consoler dans son isolement. Quelle que soit encore son irritation, cette démarche bienveillante le touche, le calme, le dispose à réfléchir sur sa faute avec plus de sang-froid. Il est rare qu'à une seconde visite nous ne l'amenions pas à reconnaître ses torts, à les pleurer, à vouloir les réparer. Dès lors tout est dit. Du moment qu'il a ouvert son âme au repentir, la faute est effacée, et les portes de la cellule lui sont ouvertes. Le Père se rend son interprète et son avocat pour le réinstaller dans son escouade ; et cette faute, qui aurait pu devenir pour lui une cause d'exclusion et pour ses compagnons une cause de scandale, devient souvent, au contraire, une occasion d'amendement et d'édification. »

Tel est le rôle des Pères à l'égard des Frères et

des jeunes détenus. Ils sont l'âme intérieure qui crée et entretient la vie dans ce grand corps ; *spiritus intus alit*. Saint François de Sales, dans son charmant langage, ne manquerait pas de les comparer au sel qui conserve les chairs et les empêche de se corrompre, *vos estis sal terræ* ; à l'air qui alimente la flamme et qui l'entretient ; au moteur qui met en activité tous les organes d'une machine, et sans lequel elle resterait dans l'inaction. Et toutes ces images seraient justes et vraies.

Cet esprit évangélique qui anime les Pères, et dont ils savent animer les Frères et les colons, voilà, j'insiste pour le faire bien remarquer, voilà le principe vital de Cîteaux, la grande cause de sa création, de son développement et de sa durée. Peut-être en serez-vous convaincu comme moi, si vous faites un rapprochement qui s'est plus d'une fois présenté à mon esprit entre la colonie catholique de l'abbé Rey et le phalanstère fouriériste qui occupait Cîteaux avant elle.

Ce phalanstère s'était établi sous les auspices les plus favorables. Ses fondateurs étaient riches, puissants, sincèrement dévoués au succès de leur œuvre. Ils avaient pu choisir pour en faire leurs compa-

gnons de vie, parmi leurs coréligionnaires, les intelligences les plus élevées, les caractères les plus sympathiques, les convictions les plus fermes : c'était une réunion d'élite. Elle avait à sa disposition, avec une grande et commode habitation, avec un fertile domaine, toutes les ressources qui peuvent rendre la vie agréable et douce, et assurer à une société une longue existence. Qu'est-il arrivé pourtant ? Quelques années ne s'étaient pas écoulées que toutes ces ressources étaient dissipées, que les jardins restaient incultes, les terres en friche, que le phalanstère était en proie à la gêne et à la discorde, et qu'une faillite désastreuse chassait de Cîteaux les adeptes qui y restaient encore, et faisait vendre le domaine aux enchères publiques.

C'est alors qu'on voit, non sans étonnement, arriver à Cîteaux un pauvre prêtre, inconnu du pays, suivi de quelques compagnons plus pauvres et plus inconnus que lui. Dans ce domaine dont ils doivent encore le prix, ils ouvrent un asile à des vagabonds, à des repris de justice, à des enfants que leurs familles repoussent à cause de leurs vices, que la société séquestre à cause de leurs délits. C'est avec de tels aides qu'ils se mettent à l'œuvre pour rendre

à la culture ces champs en friche, pour assainir ces terrains envahis par les eaux, pour relever et approprier ces bâtiments dont le luxe délabré n'est pas moins triste que les ruines qui en enlaidissent partout l'incommode magnificence. La contrée, qui avait d'abord regardé ces débuts avec une surprise mêlée de dédain et de défiance, s'étonne de voir chaque année ces champs se couvrir de proche en proche de riches récoltes, de voir la quantité et la qualité du bétail s'accroître dans la même proportion, de voir s'élever des bâtiments vastes, salubres, parfaitement adaptés à leur destination nouvelle.

Mais ce qu'elle admire avec plus d'étonnement encore, ce sont les enfants laborieux, paisibles, honnêtes, sortis comme par miracle de ce ramassis de vauriens dont la présence lui avait causé un si légitime effroi.

Et pourtant les épreuves et les contrariétés ne manquent pas à la nouvelle colonie. Des révoltes mettent en péril ses débuts ; des incendies dévorent ses habitations et ses récoltes ; des épidémies terribles la visitent. Elle n'en poursuit pas moins sa marche toujours ascendante. Chaque difficulté fait naître un nouvel effort ; chaque accident donne lieu

à une nouvelle précaution, chaque revers à un nouveau progrès.

Je ne vous en citerai que deux exemples. L'épidémie de fièvres typhoïdes, qui décime en 1857 les campagnes de la Bourgogne, atteint la colonie et y cause d'effroyables ravages parmi les détenus, et surtout parmi les Frères et les Sœurs. L'abbé Rey y cherche aussitôt un remède et un préservatif dans l'amélioration du régime alimentaire. Sans perdre un moment, il étend la culture du houblon et de la vigne, et aujourd'hui on boit de la bière à tous les repas et la colonie a du vin pour les convalescents.

En 1858 les étables deviennent la proie d'un incendie. Elles sont immédiatement reconstruites dans de meilleures conditions, et le sinistre, malgré la perte qu'il occasionne, au lieu d'être une cause de ruine pour la colonie, devient une cause d'amélioration et un nouvel élément de prospérité.

L'administration cesse tout à coup d'envoyer de nouveaux détenus à la colonie pour occuper les places qui leur sont préparées. L'abbé Rey en ouvre les portes aux orphelins abandonnés, aux enfants trouvés des hospices, et les fait participer ainsi aux

bienfaits de son œuvre, que ce refus inattendu devait renverser et qui prend au contraire une plus grande extension. Vous le voyez, les accidents, les contradictions, les obstacles ne font naître à Cîteaux ni plaintes ni découragements ; ils provoquent seulement des réformes, des efforts nouveaux et de nouveaux progrès. C'est ici, remarquez-le bien, l'un des signes les plus manifestes qu'on puisse lire sur le front de tout ce qui, dans l'humanité, sociétés ou individus, est appelé à grandir et à prospérer.

Les hommes ordinaires, quand ils éprouvent un échec, en rejettent la faute sur la fortune, mot vide de sens, ou sur autrui, raison banale et plainte stérile, car il dépend peu de nous de réformer les autres, tandis que nous sommes toujours maîtres de nous réformer nous-mêmes et d'apporter plus de vigilance à suivre les incidents des choses, et plus de prudence à en tirer parti.

C'est cette qualité rare et éminente qui est en effet l'une des causes du progrès toujours croissant de la colonie de Cîteaux ; mais, remarquez-le bien aussi, ce n'est là cependant qu'une cause accessoire de cette prospérité. La cause principale, fondamentale est ailleurs.

Au point de vue même de l'intelligence des affaires, de la conduite des intérêts, de l'habileté dans le maniement des choses humaines, les disciples de Saint-Simon et de Fourier étaient peut-être supérieurs aux Pères et aux Frères de Saint-Joseph (1) ; ils l'emportaient certainement sur eux par la puissance de leurs ressources. Et pourtant ils ont échoué avec toutes les conditions apparentes de succès, là même où ces derniers ont complètement réussi, malgré leur dénuement.

D'où vient donc ce résultat étonnant ? C'est que les premiers étaient animés de l'esprit de Saint-Simon et de Fourier, et que les seconds étaient animés de l'esprit du Christ. On aura beau chercher, on n'en trouvera pas d'autres causes. C'est cet esprit de l'Évangile qui a créé les Pères et les Frères, et par eux le merveilleux spectacle que nous avons sous les yeux, c'est-à-dire une des plus florissantes exploitations agricoles que la France puisse présenter pour modèle à ses agriculteurs et aux étrangers, et

(1) Pour en être convaincu, il suffit de songer aux succès et à la fortune où sont arrivés les saint-simoniens dans toutes les autres carrières. Les noms se presseraient sous notre plume si nous voulions citer des exemples.

ce qui est plus admirable encore, une population vicieuse et criminelle si complètement régénérée, que les contrées voisines recherchent maintenant pour auxiliaires et pour compagnons de travaux ces mêmes jeunes gens qu'ils n'avaient d'abord vus arriver à côté d'eux qu'avec dégoût et avec terreur. En présence d'une pareille transformation, à la pensée des efforts et des sacrifices qu'elle a dû coûter à ceux qui l'ont opérée, y a-t-il un cœur honnête, un esprit droit, qui ne se sente pénétré de sympathie et de respect pour de tels hommes, qui ne se sente pénétré d'admiration et de reconnaissance pour de tels bienfaits rendus à l'humanité ?

Mais quoi ! ces Pères portent au lieu d'habit une soutane, ces Frères font le signe de la Croix, récitent leurs prières et se sont engagés devant Dieu par des vœux à se consacrer au service de ces pauvres détenus. Tout est dit : ce sont des êtres malfaisants et dangereux qu'il faut pourchasser et exterminer comme des bêtes nuisibles.

N'est-ce pas là, en effet, ce que certains journaux prêchent chaque soir avec de grands éclats de voix au public des cabarets et des estaminets, ce que d'autres insinuent chaque matin en style

plus académique au public des salons ? Qu'il ne faille voir dans ces provocations dangereuses que des déclamations de partis et des réclames de journalistes pour entretenir la curiosité et provoquer l'abonnement, je le veux bien ; que leurs auteurs ne soient disposés à attenter ni à la vie ni à la propriété d'autrui, j'en suis convaincu ; qu'au moment où, prenant leurs excitations au pied de la lettre, une populace amentée et furibonde menacerait la tête de ces congréganistes et dévasterait leurs propriétés, ils fussent les premiers à s'y opposer, j'aime à le croire. Mais en attisant ainsi le feu, sont-ils bien sûrs de pouvoir arrêter l'incendie lorsqu'il viendra à éclater ? Qu'ils me permettent de leur citer un fait que la vie de l'abbé Rey lui-même rappelle à ma mémoire.

En 1835, trois ans avant la création de Mettray, il fondait à Oullins, près Lyon, le premier établissement pénitentiaire agricole qui se soit élevé en France. Après douze ans d'efforts, de dévouement et d'habileté, cet établissement était devenu florissant et considérable. C'était à la fois une colonie pénitentiaire agricole et industrielle où les jeunes détenus du département du Rhône, où les enfants



orphelins ou abandonnés de la ville de Lyon étaient instruits, élevés, moralisés, apprenaient un état, se mettaient à même de gagner honnêtement leur vie et de rentrer dans la société, non pour lui être une charge ou un danger, mais pour y travailler à l'utilité générale en remplissant dignement tous les devoirs de bons citoyens. Certes, s'il y eut jamais une œuvre libérale, populaire, vraiment démocratique, c'était celle-là. Il se trouvait cependant à Lyon à cette époque, comme aujourd'hui à Paris, des écrivains et des journalistes qui se disaient, qui se croyaient libéraux et démocrates, et qui dirigeaient tous les jours leurs attaques contre cette œuvre, uniquement parce qu'elle avait à sa tête des religieux. La vue d'une soutane leur donnait le vertige, elle leur faisait perdre tout sentiment de vérité, de justice, de raison. C'était parmi eux à qui trouverait les inventions les plus perfides, les mensonges les plus invraisemblables, pour exciter contre les établissements religieux les préventions et les colères des masses ignorantes et passionnées. Aussi, quand la révolution de 1848 éclata, la populace, égarée par ces dangereuses excitations, se rua dans un moment d'aveugle fureur sur la colonie d'Oullins,

dévasta les jardins et les cultures, brisa les métiers, incendia les bâtiments (1). Tous ces enfants abandonnés, tous ces pauvres orphelins se retrouvèrent sur le pavé, livrés à la mendicité et au vagabondage. Mais aussi l'abbé Rey était ruiné; les Pères et les Frères étaient sans ressources et sans abri. Quel beau triomphe pour leurs ennemis, et quel utile service rendu au peuple! Or les plus coupables de cette sauvage barbarie étaient-ce ceux qui en avaient été les instigateurs, ou ceux qui en étaient devenus les aveugles instruments?

L'abbé Rey ne s'y trompait pas. Il y a en lui un tel amour des classes souffrantes que non seulement il leur pardonne le mal qu'elles lui font éprouver quelquefois, mais que sa mansuétude est ingénieuse à y trouver des excuses. Quand il me racontait ce triste épisode de sa vie, je n'ai surpris en lui d'autre sentiment que celui d'une profonde compassion pour l'aveuglement des dévastateurs, et un vif regret de ne s'être pas trouvé sur les lieux (2).

(1) Les dommages furent évalués plus tard à plus de 400,000 francs.

(2) Lorsque l'émeute dévastait ainsi la colonie d'Oullins, l'abbé Rey se trouvait à Cîteaux, dont il venait de faire l'acquisition et qu'il s'occupait à approprier à sa destination.

« Ah ! si j'avais été là, me disait-il, ce malheur ne serait pas arrivé. J'aurais fait entendre raison à ces forcenés moins coupables et moins méchants, croyez-le bien, que ceux qui abusent de leur ignorance et de leurs passions afin de les pousser à ces excès. Pour les ramener à la raison, il ne s'agit que de faire appel au fonds de bon sens et de générosité naturelle qu'on trouve toujours en eux, même dans leurs plus mauvais moments. Si j'avais été présent, j'aurais commandé d'ouvrir les portes à deux battants, je me serais trouvé à l'entrée pour recevoir la bande, je leur aurais fait visiter moi-même la maison, nos ateliers, nos jardins où ils auraient trouvé nos enfants livrés à leurs travaux ordinaires, je les aurais fait asseoir à notre table, et je suis sûr qu'ils ne seraient pas partis sans boire à ma santé, sans me proposer de me laisser des sentinelles pour veiller à notre défense. »

Quand l'abbé Rey parle ainsi, il faut le croire, car ce n'aurait pas été le premier triomphe qu'il eût obtenu sur les passions déchaînées et sur l'émeute menaçante (1). Nul ne possède plus profondément

(1) Nous aurions à en citer un remarquable exemple, si les événements auxquels il se rattache n'étaient pas étrangers au sujet qui nous occupe.

dans sa constitution la fibre populaire ; nul ne sait la faire vibrer mieux dans le cœur des autres.

Et voilà les hommes et les œuvres que des écrivains, qui se disent amis du peuple et de la liberté, poursuivent de leurs invectives, et sur lesquels ils ne cessent d'appeler la persécution et la proscription.

D'autres ne vont pas jusque là. Plus modérés et plus justes, ils rendent hommage aux vertus des Frères, ils apprécient leurs services. La seule chose qui les choque, c'est leur organisation en congrégation. Ils en deviendraient les amis si ces religieux voulaient renoncer à être des religieux et des congréganistes. Hélas ! cela ne se peut. Le jour où ils cesseraient d'être congréganistes, ils perdraient par là même les vertus auxquelles on rend hommage, et seraient incapables des services que leurs ennemis mêmes ne peuvent s'empêcher d'apprécier. Si l'on voulait faire taire un instant les préventions et les préjugés de la passion et de l'esprit de parti pour écouter la voix de la raison et de la logique, on verrait clairement que c'est la condition d'être congréganiste qui est précisément le secret de leur force et le principe d'où découlent tous les services qu'ils rendent. S'ils

font vœu de travail, de pauvreté, de chasteté, d'obéissance, c'est précisément pour pouvoir se livrer tout entiers et sans réserve à l'accomplissement de leur œuvre de dévouement et de charité. Le jour où ils renonceraient à ces vœux, le jour où ils rentreraient en possession de leur liberté et deviendraient des laïques, ce jour-là ils perdraient, comme Samson, toute leur vertu. Qu'on essaie de donner l'œuvre qu'ils accomplissent à mener à des non congréganistes. Certes, on peut trouver des laïques aussi intelligents, aussi laborieux, aussi dévoués au bien. Qui en doute ? Et cependant cette œuvre périlitera entre leurs mains, à moins qu'on n'y dépense des sommes considérables. Pourquoi ? Uniquement parce qu'ils seront des laïques, c'est-à-dire parce qu'ils seront dans les conditions de la vie commune, soumis à ses exigences, à ses besoins, à ses légitimes préoccupations. Auriez-vous la prétention d'imposer le devoir d'un dévouement absolu, d'une complète abnégation d'eux-mêmes et de leurs intérêts à des hommes qui ont à pourvoir aux besoins présents et à l'avenir de leur famille, à la sécurité de leur vieillesse, aux obligations de la vie sociale ? Quand le Frère Philippe ou

l'abbé Rey prêchent cette abnégation, ce dévouement aux hommes dont ils partagent la pauvreté, le travail, les privations, je suis pénétré d'admiration et de respect. Mais quand j'entends nos Lucullus modernes parler de désintéressement, de sacrifice et d'abnégation, ce Lucullus fût-il un Mécènes, un Salluste ou un Sénèque, je me sens saisi d'une sourde indignation qui se traduit sur mes lèvres en sourires de dédain, lorsqu'elle ne peut éclater en paroles.

#### IV

Il y a pour les hommes comme pour les sociétés deux grands mobiles d'action, deux grands principes d'activité et de vie : l'intérêt et le dévouement. Mais tous deux ont leur nature propre, leurs lois distinctes, leurs modes d'action différents, qu'il ne faut ni méconnaître ni confondre. Quand vous ne suivez pour vous que le mobile de l'intérêt, vous n'avez aucun droit d'imposer le dévouement à ceux qui se trouvent dans la même condition de vie que vous. Restez donc dans ce cas sur le terrain de l'intérêt. Ne demandez pas au delà de ce que l'intérêt

même réglé par la justice et le devoir peut donner, et sachez supporter les charges et acquitter généreusement le prix des services que vous demandez. Plus ces services seront grands, plus ils exigeront dans ceux qui les rendent des qualités rares, plus ils coûteront cher ; il faut vous y attendre. Et pourtant il n'est pas rare de voir reculer devant cette conséquence ceux mêmes qui se placent exclusivement sur le terrain de la science économique pour apprécier les établissements dont nous parlons.

Combien de fois n'avons-nous pas entendu reprocher à la colonie pénitentiaire de Mettray les dépenses considérables de sa fondation et de son entretien, même par des hommes qui rendaient cependant hommage à son excellente organisation, à ses excellents résultats!

Ces reproches nous paraissent tout aussi inconséquents, tout aussi injustes que les préventions qui s'attaquent au caractère congréganiste de la colonie de Cîteaux. Ils proviennent de la même ignorance des conditions d'existence de ces deux grands établissements marchant au même but, bien que par des chemins divers. Ils tendraient aux mêmes conséquences désastreuses, c'est-à-dire à la ruine de

Mettray, comme l'affaiblissement de l'esprit de congrégation tendrait à la ruine de Cîteaux.

Oui, il a fallu de grandes dépenses pour créer une colonie comme Mettray ; oui, il en faut de grandes pour l'entretenir sur le pied remarquable où elle a été mise. Mais si ces dépenses ont conduit au but proposé, et elles y ont conduit ; si elles sont indispensables pour en conserver les fruits, et aucun homme ayant quelque expérience de l'organisation et de la direction des établissements de cette nature ne dira le contraire ; au lieu de faire un épouvantail de ces dépenses, et de les reprocher au fondateur de Mettray, priez Dieu qu'il vous le conserve longtemps, et qu'après lui il vous donne un successeur d'un sens pédagogique aussi élevé, d'un esprit d'organisation aussi puissant, et sachant réunir comme lui, à l'activité et à l'habileté qui fait trouver de grandes ressources, le talent de les employer à propos.

Croyez-le bien, il ne faut rien moins qu'un tel homme et de telles ressources pour maintenir la prospérité de cette colonie modèle, créée par l'esprit laïque et dont la conservation intéresse non seulement le système pénitentiaire de notre pays, mais

aussi les colonies congréganistes elles-mêmes. Ce n'est pas en effet sans grand dommage pour elles qu'elles cesseraient d'avoir sous les yeux ce modèle, et de sentir à leurs côtés cette concurrence.

Nous désirons donc le maintien des colonies placées sous le régime laïque et nous demandons pour elles la continuation des ressources qui sont la condition de leur vie et de leur prospérité. Mais il doit nous être permis de désirer aussi le maintien des colonies congréganistes : il doit nous être permis de défendre, contre d'injustes préventions et d'imprudentes attaques, cet esprit de congrégation qui fait leur force, parce qu'en substituant au mobile d'un intérêt légitime le mobile du dévouement évangélique, il les affranchit des besoins et des dépenses onéreuses, et rend leurs services moins coûteux sans les rendre moins efficaces.

Il ne faut pas l'oublier : diminuer ou tarir par une étroite préoccupation d'économie les ressources de Mettray, c'est s'attaquer aux conditions indispensables de sa prospérité et de sa vie. De même, ce serait ruiner Cîteaux que de chercher à affaiblir ou à tarir la source religieuse du dévouement qui l'a créé et qui l'entretient. Or, y affaiblir ou y dé-

truire l'esprit chrétien, l'esprit de congrégation, c'est détruire le plus fécond principe de ce dévouement, c'est détruire le mode d'action où il peut rendre le plus de services. Voilà ce que je voudrais faire entendre, sinon aux catholiques qui n'en ont pas besoin, du moins aux esprits droits et honnêtes qui, en dehors du catholicisme, veulent sincèrement le bien et en deviennent cependant les adversaires, emportés qu'ils sont par des antipathies irréfléchies et des préventions aveugles. Qu'il me soit permis, dans ce but, de faire un second rapprochement qui mettra dans tout son jour la puissance du dévouement catholique, soutenu par l'esprit de congrégation, pour le succès des œuvres populaires.

Les Anglais sont un peuple sensé, d'un esprit éminemment positif et pratique. Personne ne saurait nier leur énergie et leur persévérance dans la poursuite d'un projet qu'ils croient utile. Rien ne leur coûte pour arriver à leur but ; ils excellent dans l'application des moyens à mettre en œuvre. Eh bien ! voilà plusieurs années qu'ils s'occupent, avec la tenacité qui les caractérise, de l'amélioration, non pas des jeunes détenus, mais seulement des enfants des classes pauvres de leur patrie.

Malgré tous leurs efforts, toutes leurs ressources, les écoles où ces enfants sont recueillis présentent encore aujourd'hui l'état le plus lamentable. *La santé, les mœurs, l'intelligence, tout s'y ruine; il n'en sort que des êtres abrutis et dégradés* (1).

« Quand on est entré dans une de ces écoles, dit un écrivain qui les a attentivement étudiées, M. Louis Reybaud, le souvenir ne s'en efface plus : il est évident qu'on est au milieu d'une collection d'abominables petits garnements. Sur les visages règne une effronterie précoce, le pire des stigmates que le contact du vice imprime à l'enfance. On voit que des instincts pervers se sont déjà emparés de ces cœurs. Point de bien à espérer du rapprochement de tels éléments; entre ces vauriens il n'y a de nuance que du mauvais au pire. » Or, notez-le bien, il ne s'agit pas ici d'enfants exceptionnels, déjà flétris par des condamnations judiciaires comme à Cîteaux; il s'agit de tous les enfants qui fréquentent les écoles ouvertes gratuitement aux

(1) *L'Instruction primaire et les Enfants des classes pauvres en Angleterre; Les Écoles des Workhouses et des Manufactures*, par Louis Reybaud, de l'Institut. (*Revue des Deux-Mondes*, 1<sup>er</sup> juillet 1863.)

élèves dont les parents ne sont pas assez riches pour payer la rétribution des écoles ordinaires; il s'agit des écoles des *Workhouses* et des *Ragged Schools*.

Que l'on compare maintenant ce triste tableau des écoles anglaises pour les enfants pauvres avec celui que présentent les jeunes détenus de Cîteaux. Pour peu qu'il reste quelque sentiment de patriotisme et de justice dans l'âme, on ne pourra qu'être fier de la différence qui se produit à notre avantage; mais il faudra bien reconnaître aussi que notre supériorité est due au génie de la charité catholique et à l'intervention de ces congrégations contre lesquelles on se montre si prévenu.

Le génie catholique n'excelle pas seulement à fonder des œuvres de charité et à les faire prospérer, il excelle encore à les maintenir et à les perpétuer par ces mêmes congrégations avec lesquelles les œuvres s'identifient.

Sans doute l'initiative individuelle peut élever aussi des œuvres grandes et utiles; mais la fatale, l'inévitable plaie de ces œuvres individuelles, c'est que leur durée est limitée à celle de la vie de leur fondateur, et qu'elles s'éteignent avec lui, quel-

quefois même avant lui. C'est là presque toujours la triste préoccupation et l'inquiet souci des hommes qui ont consacré leur vie à une grande conception, et qui voudraient en prolonger la durée après eux. Ce sont ces désirs impuissants qui ont attristé, nous en avons reçu plus d'une fois de leur bouche la confiance, les dernières années de Pestalozzi, de Fellenberg, du Père Girard : leurs douloureux pressentiments ne les ont pas trompés. L'édifice de leur vie s'est écroulé quand leur main n'a plus été là pour le soutenir. Où en sont aujourd'hui les vestiges (1) ?

Mais en cherchant à combattre les préventions et les préjugés qui font méconnaître les services rendus par les congrégations, est-ce que nous méconnaîtrions nous-même à notre tour les ser-

(1) Il y a quelques jours seulement, dans une excursion en Suisse, je me détournai jusqu'à Iverdun pour aller porter un souvenir de sympathie à la mémoire de Pestalozzi. Son établissement, qui avait fait la fortune de cette petite ville et la gloire de la Suisse, a disparu. Les jardins ont été dépeçés, et ce n'est que grâce à l'obligeance d'un pauvre paysan que j'ai pu retrouver, dans un champ de pommes de terre et cachée sous leurs tiges, la pierre funèbre que Pestalozzi avait fait placer sur la tombe de sa mère, au milieu du parc de son établissement.

vices rendus par les colonies agricoles placées sous une direction laïque ? A Dieu ne plaise que nous commettions cette injustice et que nous tombions dans cette ingratitude ! Plusieurs de ces colonies ont été fondées par des hommes d'une haute intelligence et d'un admirable dévouement. Quelques-unes ont obtenu des résultats dignes d'éloges ; la colonie de Mettray entre autres jouit d'une réputation européenne, et joint au mérite d'avoir été une des premières à inaugurer en France le système du travail agricole et de la vie en commun pour les jeunes détenus, celui d'avoir réussi dans cette entreprise difficile. Ce mérite est d'autant plus grand que cette colonie se trouve, sous le rapport de son personnel, dans une situation toute différente de celle de Cîteaux. Son directeur est laïque ; ses auxiliaires le sont également et conservent toute leur liberté. L'établissement est donc constitué, à ces deux points de vue, ainsi que le sont la plupart de nos collèges et de nos écoles. Comme il obtient cependant des succès remarquables, il serait du plus grand intérêt de se rendre compte des moyens auxquels il les doit, en étudiant attentivement tous les détails de son organisation intérieure. Il résulterait

de cet examen des renseignements précieux pour les questions pénitentiaires et pédagogiques, et nous regrettons vivement pour notre compte de n'avoir pu faire cette étude sur place, comme nous essayons de faire ici celle de Cîteaux.

L'organisation des deux colonies, leur personnel, leurs moyens d'action, leurs ressources, présentant des différences notables, il doit en résulter nécessairement des différences tranchées dans le système propre à chacune d'elles, et il y aurait grand profit à les comparer l'une à l'autre dans leur principe, dans leur mode d'action et dans leurs résultats. Il est cependant un point qui leur est commun, et qu'il importe de mettre en lumière. Toutes deux sont l'œuvre de l'initiative privée, et se sont élevées sans l'intervention directe de l'État ; exemple d'autant plus louable qu'il est plus rare dans notre pays. C'est par leurs propres efforts, sous leur propre responsabilité que l'abbé Rey, que M. Demetz, ont créé, l'un Cîteaux, l'autre Mettray, et qu'ils ont élevé ces deux grands établissements agricoles et pénitentiaires au degré de prospérité qui fait l'objet de l'admiration de tous ceux qui les visitent.

Qu'y a-t-il de plus admirable en effet que de

voir un magistrat, jeune, riche, plein d'avenir, renoncer à sa carrière, aux honneurs, pour se dévouer à l'amélioration du sort des jeunes détenus et consacrer à cette œuvre sa fortune, son temps, son existence tout entière ? Quels efforts, quelle prudence, quelle habileté ne lui faut-il pas pour maintenir cette prospérité avec des auxiliaires qui ne sont liés à son œuvre par aucun vœu, et qui restent libres de se retirer au premier dégoût qui les rebute, à la première séduction d'une occasion qui leur promet plus d'avantages !

Le grand mérite du directeur de Mettray est précisément d'avoir triomphé de ces difficultés, et d'en triompher tous les jours ; celui du directeur de Cîteaux est de les avoir prévenues, en se préparant le concours de ces Pères et de ces Frères qui, animés du même esprit, de la même volonté, ne font avec lui qu'un corps et qu'une âme. Et l'abbé Rey n'a pas seulement le mérite d'avoir créé Cîteaux, de l'avoir conduit au degré de prospérité où nous le voyons ; il a encore celui d'en avoir assuré la durée, autant qu'il dépend des prévisions humaines, en préparant et en formant une congrégation à laquelle, quand il quittera cette terre, il laissera pour héri-



tage, avec sa blouse et ses sabots usés par le travail, ses exemples et ses règles, comme le prophète Élie laissa à Élysée son manteau avec son esprit.

L'abbé Rey porte en effet le même costume que les Frères. Seulement son chapeau de paille et sa blouse sont plus déformés par les intempéries et la fatigue, car il donne à tous l'exemple du travail. Le premier levé, le dernier couché, mettant quand il le faut la main à l'œuvre, portant partout son regard vigilant et judicieux, tour à tour agriculteur, industriel, négociant, administrateur, et toujours prêtre et Père, il puise dans son ardente charité une vigueur et une activité qu'on s'étonne de trouver à un tel degré dans un corps sur qui pèse le poids de tant de fatigues et de tant d'années.

Vous le rencontrerez de préférence là où il y a une opération difficile et rude à mener à fin, là où il faut un exemple de courage ou de patience qui anime les travailleurs. Vous le distinguerez entre tous, non à son costume, qui est absolument semblable à celui des autres Frères, mais à son ardeur, à sa gaieté communicative, à la simplicité de ses manières, à l'autorité de sa parole, de son regard, de son geste ; à l'ouverture de sa physionomie, dont

l'expression spirituelle, franche et sympathique, attire à la fois la confiance et le respect et explique l'ascendant qu'il exerce sur tout ce qui l'approche. Son extérieur rappelle celui de saint Vincent de Paul et du Frère Philippe ; c'est dire qu'il ne brille ni par la grandeur de la pose ni par la régularité des traits. Mais sous cette apparence chétive, sous ce modeste costume, sous ces formes agrestes, les richesses intérieures de l'âme éclatent de toutes parts, et en le voyant agir, en l'entendant parler, vous reconnaissez aussitôt en lui l'apôtre, le fondateur, l'homme des bonnes actions et des grandes œuvres.

Vous pouvez vous rendre compte maintenant de celle qu'il a accomplie ici et de la cause de ses succès. Sans autres ressources que celles qu'il tirait de la charité de quelques amis qui avaient foi dans son entreprise et du dévouement de quelques prosélytes qui s'y associaient, il a créé la plus florissante exploitation agricole et avec elle la plus parfaite colonie pénitentiaire dont la France ait encore vu le modèle.

Il y obtient, pour la régénération morale des jeunes détenus, des résultats non seulement supé-

rieurs à ceux de tous les autres établissements du même genre, mais encore à ceux auxquels nos meilleures écoles ont peine à parvenir avec leurs enfants d'élite; de telle sorte que la colonie pénitentiaire de Citeaux peut fournir à l'instruction primaire plus d'un exemple à imiter, et bien des observations dont elle pourrait faire son profit.

Ce fait, si invraisemblable au premier aspect, a été expliqué pour nous :

— Par l'heureuse situation de la colonie dans une campagne saine et loin de tout contre de population;

— Par le judicieux mélange des occupations manuelles et des études scolaires, et la satisfaction donnée dans une juste proportion aux besoins de l'activité physique et intellectuelle des enfants;

— Par le caractère d'une discipline qui s'applique plus à développer et à diriger qu'à comprimer, et qui, en faisant appel à la raison et à la conscience, prépare l'élève à savoir les écouter et les suivre lorsque la discipline aura disparu;

— Enfin par les qualités des maîtres, qualités ayant leur source dans l'esprit de l'Évangile qui les

inspire, et dans l'esprit de congrégation qui les entretient et les perpétue.

Il semblerait qu'un homme dont la vie, comme celle de l'abbé Rey, a été si bien remplie, pourrait être satisfait de sa tâche, et que des travaux si importants et si multipliés ne devraient laisser de place dans son esprit à aucune autre préoccupation. Hélas ! il n'en est point ainsi.

L'abbé Rey paie, comme vous, comme moi, son tribut à l'infirmité humaine. Lui aussi nourrit, en dehors des réalités de la vie et des contrariétés journalières dont elle est pleine, un idéal auquel il rêve, dont la poursuite occupe son esprit, et qu'il se plaît à caresser dans les rares moments de répit que lui laisse sa rude carrière.

Quel est cet idéal ? quel est ce rêve ? Vous essaieriez en vain de le deviner.

Une cure de campagne où il puisse reposer avant de mourir son esprit et son corps après de si rudes fatigues ? — Le repos et l'abbé Rey sont deux mots inconciliables, il ne se reposera que dans sa tombe.

Un évêché à conduire et à réformer ? — Ces mains que le travail a rendues calleuses porteraient mal une crosse ; cette tête habituée à un chapeau

de paille, ces épaules habituées à la blouse de toile, s'accommoderaient peu de la pompe de la mitre et des longs plis de la robe pontificale.

Rêverait-il donc à devenir ministre et à tailler la France sur le patron de Citeaux? — Et pourquoi pas? pourrais-je vous demander à mon tour. Connaissez-vous beaucoup de ministres en état de créer et de conduire les œuvres que l'abbé Rey a menées à fin? Ne connaissez-vous pas quelque ministère où l'on serait trop heureux de voir le pouvoir entre des mains aussi capables et aussi honnêtes? Mais laissons là cette plaisanterie. Ce à quoi rêve l'abbé Rey, c'est à aller se renfermer dans quelque coin de la France ou de l'Algérie, dans quelque île déserte de nos colonies, avec une bande de ces forçats libérés auxquels l'imprévoyance de la société ouvre les portes de leur bague, en ne leur laissant d'autres perspectives que celle de mourir de faim ou de chercher de nouveau leur existence dans le crime.

Fonder un asile où ces malheureux seraient accueillis, où ils viendraient cacher leur honte et leur repentir, où ils se réhabiliteraient par le travail et la religion, voilà l'idéal qu'il caresse, voilà le regret qu'il emportera dans la tombe, s'il ne parvient pas

à le réaliser. Or, pour le réaliser, il lui faudrait des compagnons qui s'associassent à son dévouement, et ces compagnons, il les cherche (1).

Comme il a peine à en trouver assez pour Citeaux et pour ses annexes, il faut bien qu'il ajourne ses projets de refuge en faveur des forçats libérés.

Et en voyant cette activité, cette fécondité de la charité catholique pour subvenir aux besoins des classes pauvres et souffrantes, pour placer à côté de chacune des plaies dont notre organisation sociale ne réussit pas à préserver l'humanité, le remède propre à les guérir ou les soulager, n'admirez-vous pas avec moi que le catholicisme puisse trouver encore dans son sein tant d'âmes généreuses qui se dévouent à ces œuvres d'abnégation et de sacrifice?

Dans une société dévorée comme la nôtre de la passion des richesses, de la soif des jouissances et du bien-être, au milieu de ces attaques incessantes contre la religion et le catholicisme, n'est-ce pas

(1) Un Père de Saint-Joseph, disciple de l'abbé Rey, vient de fonder sur les bords de la Saône, à Couzon (Rhône), un asile ouvert aux forçats libérés qui se trouvent sans ressources et sans occupation au moment de leur libération.

un spectacle digne d'attention que celui de tant de milliers de religieux et de religieuses embrassant une vie de travail et de pauvreté, pour se consacrer sans réserve au service des ignorants, des pauvres, des malades, de tout ce qui a besoin ici-bas de consolations et de secours? N'est-ce pas là une preuve éclatante de la richesse de séve, de la puissance de vie du catholicisme au milieu de l'affaïssement général, et la plus éloquente réponse qu'il puisse faire aux voix ennemies qui prophétisent son affaiblissement et sa ruine?

Toutefois, entre les diverses congrégations vouées aux œuvres populaires, il n'en est point qui nous paraissent plus dignes d'intérêt et de sympathie, qui nous semblent appelées à un plus grand avenir que celles qui, comme l'ordre de Saint-Joseph, unissent à l'enseignement l'apprentissage d'un état manuel, et concilient avec les exercices religieux et les travaux de l'intelligence les occupations de l'agriculture.

Là est véritablement la solution de la question de cette éducation populaire si controversée, et le principe d'une amélioration qui, des écoles des jeunes détenus et des enfants abandonnés, passera

petit à petit jusque dans nos écoles ordinaires. L'exemple de plus en plus manifeste des heureux résultats obtenus dans les premières, en montrant comment et dans quelle proportion les travaux agricoles et industriels peuvent se mélanger à ceux de l'enseignement classique, amènera à la longue dans les secondes les réformes et le progrès qu'elles cherchent vainement ailleurs.

Du reste, ce mélange intelligent des travaux de l'esprit et des occupations manuelles, cette pratique journalière de la vie rurale et de la vie d'atelier ne doit pas produire des effets moins salutaires pour les maîtres eux-mêmes que pour leurs élèves. Il ne doit pas être moins favorable à la santé de leur âme qu'à la santé de leur corps. Quand nous comparons la condition d'un Frère, d'un instituteur renfermé dix heures par jour entre les murs d'une école et la condition de celui dont la journée se partage entre les travaux champêtres et quelques heures d'enseignement, nous ne pouvons nous empêcher de trouver que la part du second est de tous points préférable à celle du premier.

Si l'on réfléchit, de plus, que les ordres religieux dont nous parlons se recrutent d'ordinaire dans les

contrées agrestes où le travail agricole et l'énergique pauvreté ont conservé la vivacité de la foi et la pureté des mœurs, on trouvera que ce serait surtout vers les corporations qui unissent les occupations rurales aux travaux de l'enseignement que les vocations religieuses devraient prendre leur courant, si ces corporations étaient plus connues.

Il suffirait, ce nous semble, du tableau que nous avons ici sous les yeux pour les incliner de ce côté. Ces journées partagées entre la prière, l'enseignement et le travail manuel, dans la calme solitude des champs, au sein d'une exploitation agricole florissante, cette image de l'ordre et de la concorde au milieu de l'activité des occupations les plus diverses, cet air de paix et de contentement empreint sur les figures, tout témoigne que cette vie de dévouement, de charité reçoit dès ici-bas sa récompense, et que ces Frères qui ont fait à ces pauvres enfants le sacrifice de leur existence prennent eux-mêmes une large part du bonheur qu'ils leur procurent.

Ne doit-il pas y avoir aussi dans le cœur de ces Pères des trésors de joie intime et de saintes consolations, quand ils contemplent cette portion éga-

rée du troupeau du Christ ramenée doucement par eux aux habitudes d'ordre, de travail, de piété, et revenue à la santé en même temps qu'à la vertu.

Ah ! si mes paroles plus vivement empreintes du sentiment qui les inspire, au lieu de se perdre ici comme le vain bruit d'un écho qui renvoie en les affaiblissant les sons qui l'ont frappé, avaient assez de force et d'éclat pour pénétrer jusque dans les contrées où la pureté des mœurs et le travail ont conservé les fortes traditions de la foi et du dévouement, si elles pouvaient y révéler à quelque humble fidèle, à quelque saint prêtre, qui s'interroge en silence sur leur vocation, l'étendard sous lequel la Providence les appelle à combattre ce grand combat de la vie, combien j'aurais à m'applaudir du temps que nous venons de consacrer à notre visite et à cet entretien !

Vous-même ne pourriez-vous pas trouver aussi l'occasion de témoigner à l'abbé Rey la sympathie qu'il vous inspire et de prêter à son œuvre l'aide dont elle a besoin.

Dans ces brillants salons de Paris, parmi les lions du succès et de la fortune qui y attirent les regards, si vous venez à en coudoyer un qui ait

côtoyé adroitement les abords du Code pénal en élevant l'édifice de son insolente fortune sur les ruines de cent malheureux réduits à la misère et au désespoir ; qui ait violé ses serments, trahi son parti, fait rendre à la justice des services et non des arrêts ; qui ait trafiqué de l'honneur de son nom et de sa famille, semé le désordre dans les foyers étrangers et le scandale dans le sien, et à qui l'insomnie de ses nuits commence à faire sentir la morsure importune du remords, au lieu d'enseigner à ce nouveau de Rancé le chemin de la Trappe, indiquez-lui celui de Cîteaux. Qu'il vienne aider l'abbé Rey à ouvrir son refuge aux forçats libérés, comme les gens qui ouvrent un hôpital pour les malheureux atteints d'une épidémie à laquelle ils s'applaudissent d'avoir échappé.

Mais peut-être que dans cette société d'élite moralisée par nos théâtres et nos romans, de pareils repentirs sont inconnus, parce que de pareils méfaits y sont inouïs. Soit. Vous avez encore un autre moyen de rendre service à la colonie.

Ce monde parisien, le plus intelligent de la terre, comme il le croit et comme il se le laisse dire, ce monde si avide d'émotions et de nouveautés, com-

mence à se blaser, dit-on, sur les courses de chevaux, les nudités des tableaux vivants, les excruciations des héroïnes des cafés chantants et de leurs rivales blasonnées ; les expositions mêmes de chiens, d'insectes, de volailles grasses, ont lassé sa curiosité en se la disputant. En attendant l'exhibition des versions grecques, des vers latins, des thèses scientifiques et littéraires, dont on nous montre la réjouissante perspective pour la solennelle exposition de 1867, ne pourriez-vous pas engager tous ces curieux oisifs à profiter de cet intervalle pour faire une excursion à Cîteaux ? Ils auraient là sous les yeux une exposition vivante et permanente qui leur offrirait un spectacle auquel ils ne sont pas accoutumés : des hommes dévoués sans intérêt personnel au bonheur de leurs semblables, enseignant ce qu'ils croient et pratiquant ce qu'ils enseignent ; une génération arrachée par eux à la misère, aux maladies, aux vices, ramenée à la santé, au travail, à l'honneur, et présentant l'image d'une vie occupée, heureuse et paisible sur une terre fécondée par ses bras et embellie par son industrie.

Un spectacle si nouveau éveillerait peut-être dans

leur âme des émotions qui la raviveraient sans y laisser ni regrets ni repentir, et en échange desquelles les plus généreux déposeraient, avant de partir, une offrande destinée à grossir le pécule des jeunes détenus et à leur préparer les moyens de gagner leur vie utilement pour eux et pour les autres.

## CHAPITRE II

Progrès de la colonie depuis 1864.

---

### SOMMAIRE

- I. — Accroissement de la population. — Constructions nouvelles. — Noviciat. — Quartier des Sœurs. — Agrandissement de la chapelle.
- II. — Amélioration du domaine. — Tableau de son étendue et des diverses natures de culture. — Énumération des divers ateliers agricoles et industriels en activité.
- III. — Exposition solennelle des produits agricoles et industriels de la colonie. — Succès de cette exposition. — Caractère particulier qu'elle présente.
- IV. — Maintien de la discipline et du bon esprit de la colonie. — Preuves tirées des événements accomplis pendant les dernières années. — Arrivée simultanée de 56 détenus sortis de la Roquette. — Bonne impression produite sur eux dès les premiers temps de leur séjour à la colonie. — Leur prompt transformation. — Leur influence sur l'esprit général.
- V. — Comparaison entre les sujets sortis de la Roquette et ceux transférés de quelques colonies supprimées. — État lamentable de ces derniers au physique et au moral. — Difficulté de les ramener au bien. — Conséquences à en tirer sur les dangers de la vie en commun dans les colonies mal tenues.

VI. — L'esprit de la colonie n'est point altéré par ces adjonctions dangereuses. — Progrès de l'état moral constaté par les *comptes-rendus annuels* et par les *distributions solennelles des récompenses*. — Système d'encouragement et de récompenses : décorations, grades, moyens d'émulation. — Développement du système de patronage des élèves à leur sortie de la colonie. — Distribution annuelle de récompenses aux anciens élèves.

## I

La prospérité de la colonie de Cîteaux ne s'est pas seulement maintenue depuis quatre ans ; elle a pris un développement qui a dépassé nos prévisions, et dont nous allons mettre sous les yeux les témoignages incontestables.

Le nombre des jeunes détenus s'est accru d'un tiers.

L'administration, frappée des bons résultats de la colonie et lui rendant enfin justice, lui a témoigné sa confiance en lui envoyant soit de Paris, soit des colonies qu'elle s'est vue dans la nécessité de fermer, autant de sujets qu'il a été possible à Cîteaux d'en recevoir.

Pour suffire à cet accroissement de personnel des jeunes colons, il fallait de toute nécessité accroître aussi le personnel des Pères et des Frères

qui les dirigent. La Providence y a heureusement pourvu en suscitant des vocations nouvelles. Trois nouveaux Pères sont venus prêter aux anciens le concours de leur dévouement. Le nombre des Frères s'est également augmenté de manière à suffire aux besoins du présent. Mais il fallait songer aussi à ceux de l'avenir : il fallait assurer l'existence de la colonie et faciliter le recrutement des Frères qui en sont les bras, comme les Pères en sont l'âme.

Un noviciat a été organisé ; il est en ce moment en pleine activité. Il compte un grand nombre de novices, qui se forment, à côté de la colonie et sous les yeux des Pères, au rude et saint apprentissage de la carrière à laquelle ils se dévouent.

L'accroissement de tout ce personnel commandait celui des bâtiments. On a construit un noviciat, puis un vaste édifice pour le quartier des Sœurs, comprenant les cuisines, la lingerie, l'infirmerie ; on a enfin augmenté l'église de moitié. Ces importantes constructions ont été uniquement l'œuvre des Frères et des jeunes détenus ; ils en ont été à la fois les architectes, les maçons, les charpentiers. Les pierres ont été extraites et taillées par eux seuls ; les bois coupés en forêt, équarris, ajustés par eux ;



les briques et les tuiles fabriquées de leurs mains ; les ferrures sortent de leurs ateliers et de leurs forges. Rien n'a été acheté, rien n'est venu du dehors, si ce n'est le fer et le sable. Et toutes ces grandes constructions ont été commencées et terminées dans ces quatre années. J'ai eu l'édification d'assister au premier office dans la chapelle ainsi agrandie, et le dimanche 25 octobre, M<sup>gr</sup> l'évêque de Dijon y donnait la confirmation à 400 enfants, et la sainte Eucharistie à 780 communicants, appartenant tous à l'établissement, et dont 46 étaient admis à la table sainte pour la première fois.

## II

Le développement des cultures n'a pas fait moins de progrès. Un bois a été défriché et planté en vignes, ce qui porte l'ensemble des vignobles à 9 hectares occupant 27 vigneron ou apprentis vignerons, outre les Frères employés à cette branche de culture.

Une serre a été construite pour le jardin fleuriste et pharmaceutique, qui s'est étendu et amélioré. Sans négliger le jardin potager et le jardin fruitier,

qui continuent à fournir Dijon et quelques villes voisines de fruits et de légumes tenant toujours le premier rang sur les marchés, la colonie a créé dans le cours de ces trois années un jardin grainier qui a pris une extension considérable et qui rend, outre un revenu plus avantageux que celui des autres cultures, le service d'occuper à la récolte et à la préparation des graines un grand nombre d'enfants disponibles pendant les mauvais temps et la mauvaise saison. Il en résultera aussi pour la culture environnante un bienfait qui se fait déjà remarquer par l'amélioration des qualités et des espèces de légumes et de fruits. Ces graines s'exportent principalement à Paris, où la maison Vil-morin et d'autres en font des demandes continuelles, et aussi à Lyon. Leur excellente qualité les a fait immédiatement distinguer et préférer. On jugera de l'importance de cette production, lorsqu'on saura que le jour où nous nous trouvions à Citeaux, nous avons vu faire à Lyon un envoi uniquement de graines dont le prix ne s'élevait à rien moins qu'à 3,000 fr.

En agrandissant ainsi le champ ouvert aux apprentissages agricoles et horticoles, la colonie a vu

aussi augmenter le nombre de ses ateliers industriels.

Outre la tuilerie et la briqueterie, qui fournissent les tuiles et les briques nécessaires à la consommation et qui en vendent au voisinage, la colonie a entrepris depuis deux ans dans une usine spéciale, aujourd'hui en pleine activité, la fabrication des appareils de drainage, dont elle a fait pour elle-même un vaste emploi, et qu'elle commence à livrer à la consommation extérieure. Elle y a joint la fabrication des poteries pour les usages domestiques. Outre les ustensiles d'un usage commun, elle s'essaie aux objets de goût, et ses premiers produits en ce genre lui promettent des succès assurés pour un avenir prochain. Nous avons remarqué à l'exposition qui a eu lieu à la colonie pendant la dernière semaine de septembre, des vases d'une forme simple et correcte, et des soucoupes de fantaisie pour les fruits et le beurre imitant des feuilles de vigne, modelées avec goût et surtout d'une couleur remarquable. Cet atelier seul occupe déjà 24 jeunes détenus. Celui de la reliure, également nouveau, mais aussi en pleine activité, en compte 8.

Il s'est créé enfin, depuis trois ans, un atelier de

sculpture sur bois qui a pu déjà montrer à l'exposition de cette année un autel tout entier en bois, d'un riche travail, une chaire et un certain nombre de meubles qui présagent un bon avenir.

Vous le voyez, Monsieur, sous le rapport des intérêts matériels, la colonie se développe et présente chaque année des améliorations et des extensions qui sont le signe manifeste de la vie et du progrès.

Constatons aujourd'hui, à ce point de vue, sa situation présente, non pour marquer le point où elle doit s'arrêter, mais celui d'où elle part en ce moment, et pour préparer ainsi un terme de comparaison avec celui où elle sera arrivée de nouveau dans quelques années. Car les Pères ne se croient pas parvenus au bout de leur œuvre, et tout en consolidant avec prudence et circonspection les résultats acquis, ils ne se dissimulent pas qu'ils ont encore beaucoup à améliorer et à perfectionner avant d'avoir atteint le but. Ils savent que toute grande œuvre exige le concours du temps. Ils n'ont point cette agitation fébrile qui compromet et perd tout en voulant tout précipiter. Ils ne se paient ni d'apparences ni d'illusions. Ils savent que ce n'est

pas tout de vouloir le bien, qu'il faut en préparer de longue main les moyens et tenir compte des difficultés et du temps. Mais ils savent aussi que l'homme doit aider au temps, et que ce n'est que par l'activité, le travail et la persévérance qu'il récolte ce qu'il a semé et ce que le temps fait mûrir. S'ils savent attendre, ils savent agir.

En suivant depuis vingt ans cette ligne de conduite, voici où ils sont parvenus.

Le difficile problème à la solution duquel se dévouèrent dès le principe l'abbé Rey et ses collaborateurs, était celui-ci :

Arracher au vagabondage et aux prisons les malheureux enfants qui achevaient de s'y pervertir, les ramener au sentiment du devoir, à la pratique du bien, à l'habitude du travail, et leur procurer les moyens de gagner honnêtement leur vie et de rendre des services à la société, au lieu d'en être le fléau.

Il y avait donc là, en première ligne, une œuvre d'éducation, car il fallait éclairer et moraliser ces enfants, et les soustraire à l'empire de l'ignorance, de l'oisiveté et du vice.

Il y avait en second lieu une œuvre d'apprentis-

sage et de patronage, car il ne suffisait pas de les ramener au travail et à l'honnêteté, il fallait mettre entre leurs mains un instrument de travail et les placer dans des conditions où ils pussent s'en servir pour gagner honnêtement leur vie, à l'abri des dangers qui les avaient perdus une première fois.

Il y avait enfin une œuvre agricole et industrielle aussi périlleuse que compliquée, car pour leur apprendre des états appropriés à leur tempérament, à leurs forces, à leurs aptitudes et même à la résidence ordinaire de leurs familles, il était indispensable d'organiser en même temps et une exploitation agricole où toutes les branches du travail rural fussent pratiquées, et des ateliers industriels assez nombreux et assez variés pour laisser la liberté et l'attrait du choix de l'état.

C'est là une entreprise ardue, et qui pour être menée à bien exigeait des capitaux considérables et une direction qui devait réunir à la capacité agricole la capacité industrielle et commerciale.

Que de conditions difficiles, presque effrayantes !

Pour juger de ces difficultés, songez seulement à toutes les tentatives qui ont été faites dans cette voie, et par le gouvernement et en dehors du gou-

vernement, et dont presque toutes n'ont abouti qu'à des insuccès ou à des désastres éclatants. Songez aux sommes énormes dépensées en pure perte en France et à l'étranger, sans que les efforts d'hommes souvent très éminents et très dévoués aient rien pu fonder de solide et de durable.

Il ne serait pas sans intérêt de suivre dans ses détails ce long enfantement de la colonie de Citeaux, de rappeler ses obstacles, ses épreuves, ses luttes, ses succès. Dans une œuvre de ce genre surtout, si la vue du monument achevé excite l'étonnement et l'admiration, il y a un intérêt non moins vif et une instruction plus fructueuse à assister à sa construction, à le suivre dans ses diverses phases, à se rendre compte des moyens employés pour surmonter les difficultés et les obstacles qui se rencontrent sur le chemin de toutes les œuvres humaines.

Pour le moment, nous devons nous borner à signaler les progrès réalisés pendant les quatre dernières années dans la colonie, et la montrer telle qu'elle apparaît dans ce moment aux regards de ceux qui viennent la visiter.

L'exploitation agricole, sans avoir atteint encore

le point où les Pères se proposent de la conduire, présente déjà un ensemble de cultures plus complet qu'on ne saurait le rencontrer, je ne dis pas seulement dans aucune autre colonie pénitentiaire de la France et de l'étranger, mais dans la plupart des écoles d'agriculture de l'Europe.

Pour vous en faire juger, je me bornerai à de simples énoncés.

#### **Population de la colonie.**

La population totale de la colonie est de 960, se répartissant ainsi :

Pères, Frères, Sœurs,	200
Jeunes détenus,	628
Enfants confiés par les familles et divers hospices,	132

Classés d'après leur âge, les jeunes détenus se subdivisent comme suit :

Agés de 5 à 10 ans,	33
de 10 à 15 ans,	316
de 15 à 20 ans,	279

#### **Domaine de la colonie.**

Ce domaine, appartenant à la colonie et entière-

ment cultivé par elle, se compose de 360 hectares, qui se décomposent ainsi :

Terres arables,	232 hectares.
Prairies,	90 —
Jardins,	14 —
Vignes,	9 —
Bois,	15 —

Le bétail de la colonie se compose de :

Vaches,	70
Bœufs,	18
Chevaux,	20
Poulains,	10
Moutons,	300
Porcs,	80
Volailles,	200

116 colons sont spécialement attachés à cette exploitation comme s'étant voués à l'agriculture et en devant faire leur profession exclusive. Ils sont ainsi répartis :

Grande culture, labourage, conduite et soin du bétail,	32
Viticulture,	21
Horticulture, Jardiniers,	63

Ne sont pas compris dans ce tableau les élèves en très grand nombre occupés aux menus travaux de l'exploitation, tels que sarclages, transports, récoltes, services intérieurs, etc., en attendant qu'ils puissent choisir une profession définitive. Rapprochons de ces ateliers agricoles les ateliers industriels qui se rattachent à l'économie rurale ou qui appartiennent à l'industrie proprement dite.

On en compte actuellement en activité :

- 1° Meunerie. 2 moulins travaillant pour la colonie et pour le public.
- 2° Boulangerie et Brasserie.
- 3° Maréchaux, bourreliers.
- 4° Charrons.
- 5° Maçons et tailleurs de pierre.
- 6° Tuilliers, potiers.
- 7° Plâtriers.
- 8° Ferblantiers.
- 9° Menuisiers et sculpteurs sur bois.
- 10° Ajusteurs mécaniciens et forgerons.
- 11° Tailleurs.
- 12° Cordonniers et sabotiers.
- 13° Relieurs.
- 14° Brosserie.
- 15° Bimbeloterie, chapelets, etc.
- 16° Tressage de la paille et chapeaux de paille.

Pour les trois derniers ateliers, le nombre des colons employés varie constamment, car ces ateliers fournissent une occupation à tous ceux qui ne sont pas employés ailleurs.

Tout ce vaste ensemble de laboratoires agricoles et industriels procure un travail quotidien continu aux 730 enfants et adultes qui peuplent aujourd'hui la colonie, et qui, sous la direction de plus de 100 Frères, apprennent tous une profession qui assurera leur avenir. Cet ensemble est combiné de telle sorte que, pendant la belle saison, l'agriculture emprunte à l'industrie les bras dont elle a besoin, et qu'au moment des grandes récoltes, telles que la fenaison, la moisson, les vendanges, tous les ouvriers, à leur grande joie, prennent part à ces travaux champêtres. En retour, pendant les mauvais temps et l'hiver, l'industrie ouvre ses ateliers aux ouvriers agricoles. Il en résulte qu'il n'y a jamais ni interruption de travail, ni chômage. Je n'ai pas besoin de vous faire remarquer combien ce régime est favorable à la moralité, à la santé et à la discipline, combien cette participation des industriels aux travaux champêtres et des agriculteurs à certains travaux industriels d'une exécution qui

n'exige pas un long apprentissage, est propre à développer dans les uns et les autres l'intelligence, l'adresse, l'esprit industriel, si utile dans toutes les positions de la vie.

Comparez ces conditions d'apprentissage au régime auquel il est soumis presque partout ailleurs, et jugez si les Pères de Cîteaux n'ont pas heureusement résolu le problème dont les amis de l'humanité et ceux de l'industrie sont si péniblement occupés à chercher la solution.

Maintenant, pour vous faire une idée du développement des constructions et de l'outillage de la colonie, songez à tout l'emplacement nécessaire à tant d'ateliers, à tant d'instruments de culture, à tant de récoltes et à une population qui dépasse le chiffre de 900 personnes; figurez-vous ces divers bâtiments groupés autour d'une chapelle vaste et simple, comme autour du centre qui les relie ou qui les abrite tous: tel est aujourd'hui l'aspect de la colonie de Cîteaux. Il rappelle à la fois l'usine, la ferme et l'école, c'est-à-dire les trois grandes forces de la société moderne, forces bienfaisantes et fécondes, lorsque comme ici elles se groupent autour d'une église et se placent sous l'égide de la

religion. Sous cette égide, elles servent aujourd'hui à réparer le mal qu'elles ont fait quand elles en étaient séparées, et ramènent dans le sentier du bien les générations déchues que la paresse et la débauche, la cupidité et l'avarice, l'ignorance ou l'orgueil d'une fausse science en avaient écartées. Elles luttent avec courage et avec succès contre cette grande plaie de la société moderne, plaie qui s'envenime et grandit chaque jour, et qui la menace d'une dissolution fatale.

Quand, frappé de ces pensées, on contemple tout cet ensemble d'édifices divers, entourés de jardins comme d'une ceinture de fleurs et de fruits, environnés jusqu'à perte de vue de cultures luxuriantes qu'animent les groupes de travailleurs, les allées et venues des chars, les mouvements des animaux ; quand on entend le bruit du travail retentir dans toutes les usines où le sifflement de la vapeur, le grincement des roues et des machines se mêlent aux coups répétés de l'enclume et du marteau ; quand on entend sortir de tous ces ateliers des voix fraîches et joyeuses qui égaient par le chant leurs labeurs quotidiens ; en présence de cette activité, de cette abondance, de cet air de bien-être, de

liberté et de joie qui semble s'exhaler de partout, on se demande si on est bien là dans une maison de jeunes détenus, s'il y a au monde un tableau plus consolant et plus digne d'une universelle approbation, si ce n'est pas là une de ces rares créations qui sont l'honneur de l'humanité et qu'elle doit environner de tous ses respects et de toutes ses sympathies.

### III

La manifestation de cette prospérité matérielle s'est produite il y a un mois à peine, de la manière la plus heureuse et la plus éclatante. La colonie, qui avait figuré précédemment en première ligne dans les expositions régionales pour ses divers produits agricoles, a eu l'excellente idée d'ajouter à la solennité de son compte-rendu annuel et de la distribution des récompenses par laquelle elle termine aussi son année, une exposition publique de tous les produits de ses exploitations agricoles et industrielles. Cette exposition a été ouverte huit jours, pendant lesquels toutes les populations environnantes n'ont cessé de la visiter. Rien ne pou-

vait être, en effet, plus propre à exciter et à satisfaire leur curiosité et leur intérêt.

( L'immense galerie qui occupe toute la longueur du dernier édifice abbatial de Citeaux, et qui rappelle un peu celle du Louvre par son étendue, se prêtait admirablement à cette destination. Les jeunes colons en avaient tiré le plus heureux parti. Rien n'était à la fois plus grandiose et plus gracieux que cette salle, où les trophées de l'industrie s'entremêlaient à ceux de l'agriculture et présentaient dans leur ensemble un brillant et instructif tableau de tous les biens que l'homme peut tirer de son travail et de son intelligence pour pourvoir à ses besoins et à son bien-être, ainsi qu'aux besoins et au bien-être de ses semblables.

Pour vous figurer au moins en idée ce spectacle, imaginez une ligne de trophées occupant le centre de la galerie dans toute sa longueur : à droite et à gauche deux passages suffisamment espacés sont ouverts à la circulation du public.

Chaque atelier a son trophée séparé des autres par un passage latéral ouvert aux visiteurs. Le trophée présente ainsi quatre faces, deux sur la longueur et deux sur la largeur, parfaitement déga-

gées, ce qui permet de l'examiner avec facilité dans toutes ses parties. Puis, vis-à-vis de chaque trophée, à droite et à gauche sur les murs qui lui font face, sont appendus des faisceaux d'instruments et d'objets divers, se rapportant aux travaux et aux produits de l'atelier et complétant son exposition. Pour certains ateliers plus importants, une annexe est ajoutée dans la partie du bâtiment attenant à la galerie, et dont la porte s'ouvre en face du trophée principal de l'atelier auquel elle appartient.

J'essaierai seulement la description d'un de ces trophées, afin de donner une idée de l'aspect qu'ils présentent, du goût qui a présidé à leur construction et surtout de l'esprit dans lequel ils ont été conçus et exécutés.

Je choisis celui des cultures céréales. Il s'élève comme tous les autres à une hauteur de quatre mètres. Le faite est gracieusement couronné de gerbes flottantes, présentant le spécimen de toutes les espèces de céréales cultivées dans la colonie, froment, seigle, orge, avoine, maïs, etc. Autour de chaque espèce principale sont groupées les variétés les plus intéressantes, et cet ensemble, ingénieusement disposé, offre à l'œil une variété harmonieuse



de port, de formes et de couleurs de l'effet le plus pittoresque. Au pied des gerbes, une collection d'épis classés par espèces et par variétés s'étale sur une tablette légèrement inclinée; puis au-dessous une autre tablette montre, distribués dans des compartiments ou des cases séparées, les grains triés de chaque espèce, de chaque variété, depuis ceux qui doivent servir de semence jusqu'à ceux destinés à la consommation du bétail.

Voici enfin les grains réduits en farine, et ces farines, renfermées dans des bocaux de verre, représentent par leurs différents degrés de finesse, de pureté et de blancheur, les diverses opérations de la meunerie et les différentes classes où elles sont étiquetées dans le commerce.

Reste à les montrer converties en pain : c'est à quoi les boulangers n'ont pas manqué, en donnant l'exhibition des différentes qualités de pain et même des formes de gâteaux dont aux jours de fêtes solennelles on régale les jeunes colons.

Un auteur ingénieux a fait, pour l'instruction de la jeunesse, l'histoire d'un morceau de pain. Cette histoire, comme vous le voyez, est ici racontée aux yeux et d'une manière autrement intelligible et

autrement attachante. Elle fait suivre pas à pas toutes les phases de la transformation du grain de blé et toutes les opérations qu'elle nécessite : la moisson, le battage, le triage, les opérations de la meunerie et celles de la boulangerie.

Il manque à cette exhibition, pour être complète, la vue des instruments divers dont ces opérations nécessitent l'emploi. Les jeunes colons l'ont bien compris, et tous ces instruments environnent le trophée ou s'y entremêlent; les plus lourds, comme les charrues, les herses, etc., en constituent la base; les autres se dressent contre les murs et y forment des faisceaux variés; les plus légers et les plus maniables sont entremêlés dans le trophée, dont ils remplissent adroitement les interstices et dont ils varient les lignes et les aspects.

L'image que vous pouvez vous faire d'après cette imparfaite description du trophée des cultures célestes, vous donne l'idée de ce que doivent être les autres. Je regrette d'être obligé de les passer sous silence; mais je veux mentionner au moins l'exposition de l'atelier de poterie et de briqueterie, et surtout celle des constructeurs mécaniciens, dont les produits ne sont pas moins remarquables par

leur importance que par leur perfection, et s'exportent dans toute la France. Je voudrais mentionner aussi les deux expositions plus modestes des tailleurs d'habits et des cordonniers et des sabotiers. Sans doute elles n'attireraient pas les yeux des élégants et des fashionables des boulevards, mais elles sont remarquables à un autre point de vue, et quand on songe que, grâce à ces modestes artisans, les Frères et les colons sont convenablement et commodément vêtus, convenablement et commodément chaussés dans toutes les saisons, on ne passe pas sans intérêt devant ce trophée où figurent à profusion des pantalons et des vestes de toile ou de drap grossier, des sabots et des chaussures de diverses formes, des chapeaux de paille et des bérêts, et, au milieu des blouses des colons, l'humble soutane des Pères.

Jusqu'ici l'exposition de Cîteaux ressemble par son ordonnance à toutes les autres expositions que vous connaissez ; elle reste même inférieure à la plupart par le nombre, la variété et la richesse des objets exposés.

Il est un point cependant sur lequel elle me semble avoir sur toutes une incontestable supériorité

et qui ne peut appartenir qu'à elle. Ce point mérite d'être signalé.

L'habile organisateur (1) des deux grandes expositions de Paris en 1835 et en 1867 et de l'exposition française à Londres en 1862, avait bien compris que, pour donner l'idée des progrès de l'industrie et de l'agriculture, il ne suffisait pas d'exposer leurs produits et les instruments employés à cette production ; qu'il fallait montrer ces instruments à l'œuvre et reproduire l'image de l'usine industrielle ou agricole dans laquelle ces produits étaient élaborés. Sa pensée s'élevait plus haut encore. Pour représenter avec plus de vérité l'état de l'industrie et de l'agriculture et leur influence physique et morale sur ceux qui les exercent, il avait projeté d'exhiber, à côté des produits et des machines, la physionomie, la manière de vivre, les mœurs et les coutumes des industriels et des agriculteurs des pays et des établissements dont les produits se trouvaient exposés.

Tout le monde a pu apprécier la somme d'habi-

(1) M. Leplay.

leté, d'efforts et de soins qui a été dépensée à la poursuite de ce difficile problème.

En ce qui concerne la démonstration des progrès de l'industrie et du perfectionnement des machines, le succès a été complet. On ne rendra jamais assez justice au talent vraiment merveilleux avec lequel la dernière exposition avait été organisée sous ce rapport. Le plan en était si bien conçu que le visiteur pouvait sans peine et sans perdre de temps suivre une industrie depuis son point de départ jusqu'à sa dernière opération, voir la matière brute passer par ses transformations successives, et sortir de la main de l'ouvrier ou des puissantes serres de la machine sous sa forme la plus parfaite. On pouvait encore avec la même facilité suivre la marche des industries dans chaque pays et en faire la comparaison. Certainement rien ne pouvait être plus saisissant, rien ne pouvait être plus habilement ni plus ingénieusement combiné pour l'instruction du spectateur et pour l'effet du spectacle. Mais là devait s'arrêter le succès; et, d'après la nature des choses, il ne pouvait, selon nous, en être autrement.

( On voyait la machine en fonction; on ne pouvait

y voir l'usine: il y manquait ce qui caractérise l'usine, je veux dire sa population vraie, sa vie intérieure, les conditions d'existence de ses habitants.

Les tentatives faites vers ce but n'ont abouti en partie qu'à des puérlités, presque à des caricatures, parfois même à des inconvenances. Si l'on n'a pu voir sans sourire ces intérieurs de fermes qui ressemblaient à des décorations d'opéra, ces quelques figurants dans leurs costumes nationaux qui ressemblaient à des comparses, les esprits vraiment religieux ont été plus qu'étonnés du projet de mettre en représentation les cérémonies qui se passent dans l'intérieur des églises et des temples. Je respecte les intentions des ministres qui ont cru pouvoir donner à la curiosité de la foule un spécimen de leur culte et de leurs prédications; mais j'avoue que ces spectacles m'ont plus attristé qu'édifié, et je sais plus d'un protestant qui a partagé cette impression.

La grande exposition, malgré l'immensité de ses ressources et le talent de ses administrateurs, a donc échoué dans sa prétention de reproduire une image fidèle de la vie industrielle et agricole d'une

usine, d'une ferme, et de donner une idée exacte de la physionomie, des habitudes et des mœurs de leur population. Ce qu'elle n'a pu, ce qu'elle ne pouvait réaliser, l'exposition de la colonie de Citeaux, livrée à ses seules ressources, en a offert la démonstration la plus complète.

Elle ne mettait pas seulement sous les yeux les produits du travail, les instruments et les machines qui avaient servi à le produire; elle montrait ces machines et ces instruments en action, non dans des ateliers factices construits pour la représentation du moment, mais fonctionnant dans les ateliers mêmes où s'accomplit leur labeur quotidien, et manœuvrées par les ouvriers qui avaient élaboré les produits exposés et que l'on voyait à l'œuvre pour en élaborer de pareils.

En quittant l'exposition, le spectateur n'avait en effet que quelques pas à faire pour visiter librement et gratuitement les quinze ateliers industriels de la colonie dont il venait d'examiner les trophées, et pour y voir à l'œuvre les ouvriers qui y sont attachés.

Des fenêtres mêmes de la galerie d'exposition, son regard pouvait parcourir les jardins où avaient

été cueillis les fruits et les légumes qu'il admirait, les terres où avaient été récoltées les diverses espèces de céréales dont il avait les échantillons sous les yeux; il pouvait se rendre témoin dans les moulins, dans la brasserie, dans la boulangerie toujours en activité, des élaborations qu'elles avaient subies. Il pouvait aller visiter les champs qui les avaient produites, et où les premiers travaux des semailles montraient à ses yeux les diverses préparations données à la terre jusqu'au moment où on lui confie le grain qui doit s'y transformer en plante et où le grand œuvre de la Providence commence dans le sein mystérieux de cet immense laboratoire dont les opérations restent cachées aux yeux des hommes, mais dont l'intelligence et la science leur permettent de pénétrer et d'expliquer les secrets. Sur le terrain il pouvait voir en mouvement les charrues, les herses, les chars dont les opérations s'accomplissent au grand jour et pour lesquelles les bras de l'homme s'aident de la force des animaux que Dieu lui a donnés pour auxiliaires et pour compagnons. Enfin il pouvait achever de se faire une idée complète du vaste ensemble d'une exploitation agricole et de sa popu-

lation vivante, en examinant les étables, les écuries, les granges, la porcherie, la basse-cour, et suivre les soins donnés au bétail, comme ceux donnés à la terre.

Partout il trouvait à l'œuvre les colons ; il pouvait les interroger, s'enquérir de leurs besoins, de leurs désirs, étudier leurs physionomies, leurs mœurs, leurs habitudes, assister à leurs travaux dans les divers ateliers, à leur instruction dans leurs classes, à leurs repas dans le réfectoire, à leurs récréations dans les cours, à leurs exercices religieux dans la chapelle. C'était là une véritable étude de la vie réelle dans toutes ses manifestations, et dont les aspects moraux ne présentaient pas moins d'intérêt à l'esprit que le spectacle de l'exposition n'en avait offert aux yeux.

En voyant régner partout l'amour de l'ordre et du travail, la paix et la bonne harmonie, en apercevant sur tous les visages un air d'honnêteté et de contentement, en étant témoin de leur religieux recueillement à la chapelle, lorsque leurs voix réunies rendaient grâces à Dieu de ses bienfaits, on pénétrait le secret de la prospérité de cette colonie et de la transformation morale et physique des détenus.

Cette prospérité cependant venait d'être mise à une rude épreuve. Pendant un an la cherté excessive des denrées alimentaires, coïncidant avec les dépenses extraordinaires de vastes constructions, avaient imposé à la colonie de lourdes charges. L'administration supérieure de Paris et le conseil général de la Côte-d'Or avaient bien cherché à lui venir en aide avec un empressement qu'on ne saurait assez louer. Mais que pouvaient quelques modestes allocations en face de besoins qui se renouvelaient chaque jour pendant plus d'une année ? Les Frères de Saint-Joseph ne se sont point découragés pour cela. Ils ont continué à ouvrir la porte de leur colonie à tous les jeunes détenus qu'ils ont pu recevoir, et que la fermeture de plusieurs autres colonies pénitentiaires qui ont succombé pendant cette période difficile faisait affluer vers la leur, jusqu'au moment où toutes les places se trouvant prises, il ne leur a plus été possible, faute d'espace, d'en accueillir de nouveaux. Sans doute il en est résulté des charges qui grèvent l'avenir ; mais c'est à force de travail, de sacrifices, de privations personnelles qu'ils sont parvenus à fonder ce vaste établissement, et ils comptent avec con-

fiance sur ces mêmes moyens pour réparer ces pertes et maintenir la prospérité de leur œuvre.

Quelle marche a suivie pendant ce temps l'amélioration des jeunes détenus et quels résultats présente aujourd'hui la colonie sous ce point de vue ? C'est ce qui nous reste à examiner.

#### IV

Nous venons de tracer le tableau des progrès de la prospérité matérielle de Cîteaux pendant ces quatre dernières années. Cette prospérité a-t-elle porté préjudice, comme il n'arrive que trop souvent, à la situation morale de cette colonie ? N'est-il pas à craindre qu'en voyant se développer ainsi chaque année ses moyens d'action et ses ressources, elle n'ait subi l'atteinte de cette loi fatale de l'humaine infirmité, qui veut que toute prospérité renferme en elle son germe de corruption, et que l'effort aille en diminuant à mesure que la nécessité de la lutte se fait moins sentir ?

Grâce à Dieu et à la vigilance attentive et pleine de précautions des Pères, cette période de déclin ne s'est point levée pour Cîteaux. Afin de vous faire

juge de l'esprit qui continue à animer cet établissement, de sa force, de sa discipline et de sa victorieuse influence, j'appellerai votre attention d'abord sur deux faits considérables qui viennent de s'y passer et qui ont dû mettre sa constitution intérieure à la plus rude des épreuves. L'un est l'admission dans la colonie de 56 détenus de la prison cellulaire de la Roquette transférés à la fois à Cîteaux ; l'autre, la translation dans ce même établissement de 39 détenus de l'île du Levant, après l'horrible drame dont cette colonie fut témoin à la fin de 1866.

Pour tout établissement d'éducation cette épreuve eût été des plus périlleuses. Comment la colonie de Cîteaux en est-elle sortie ? Je ne connais rien de plus intéressant que l'étude de cette question, non seulement pour les directeurs de colonies pénitentiaires, mais pour tous les hommes qui s'occupent d'éducation soit en théorie soit en pratique. Ils trouveront dans le rapprochement de ces deux faits bien des sujets de méditation sur le gouvernement des esprits et des caractères. Ce rapprochement offre un autre avantage qui ne saisira pas moins l'attention, c'est celui de permettre de comparer les

conséquences du régime cellulaire et du régime de liberté, et de montrer quelle est la puissance de ce dernier soit pour le bien soit pour le mal, suivant qu'il est bien ou mal appliqué.

Voici le premier de ces faits. Lors de la suppression du régime cellulaire, il y a bientôt quatre ans, et de la fermeture de la prison de la Roquette, 56 détenus de cette prison furent assignés à la colonie de Citeaux et devaient y arriver à la fois. Que devrait-il résulter pour la discipline, de cette invasion subite de 56 garnements désordonnés, faisant parade de leur insubordination et de leurs vices, et qui allaient passer sans transition du régime de la prison à celui de la liberté ?

J'avoue que je m'en effrayais pour Citeaux, et je ne dissimulai point mes craintes au sous-directeur, avec qui j'eus l'occasion d'en causer. Sans se faire illusion sur les dangers et les difficultés, il avait foi dans l'influence du bon esprit qui régnait dans la colonie, dans celle que ne pourrait manquer d'exercer sur les nouveaux venus le passage même d'un régime de séquestration, de travail ou plutôt d'oisiveté solitaire, de privations et de châtements, à un régime de liberté et de bien-être, à une discipline

paternelle et sympathique, à un travail régulier, approprié aux goûts et aux forces, accompli en plein air, en plein soleil, et animé par l'exemple de compagnons de bonne humeur. « Si les enfants parisiens ont le caractère que vous avez dépeint (1), ajoutait-il en souriant, et je crois que vous les avez bien étudiés, soyez tranquille, j'espère que nous en viendrons à bout. Vous en jugerez du reste quand vous viendrez nous faire, ces vacances, votre visite accoutumée. »

J'étais fort impatient en effet de savoir comment les choses s'étaient passées, et je ne pouvais me défaire de la crainte que cette brusque fusion d'un élément mauvais n'eût troublé, au moins momentanément, le bon esprit et le bon ordre habituels de la colonie. « Eh bien ! dis-je au sous-directeur en l'abordant, l'influence de l'arrivée de vos Parisiens se fait-elle encore sentir dans l'établissement, ou bien êtes-vous parvenus à vous les assimiler ? — L'assimilation est complète, je crois, me répondit-il, mais l'in-

(1) *L'Enfant du peuple à Paris*, études faites d'après nature sur les enfants du peuple de Paris; sur leur constitution, leur caractère, leurs aptitudes et le parti que pourrait en tirer une éducation bien dirigée. Broch. in-8°, 1864.

fluence exercée par eux n'en existe pas moins. — Ah ! je l'avais bien prévu, m'écriai-je ; vous voyez que mes appréhensions étaient fondées. — Attendez pour prononcer, répliqua-t-il avec un air de satisfaction qui me frappa, de vous être mêlé à nos enfants et de les avoir observés. Je serais fort étonné si vous n'en étiez pas plus satisfait encore que vous ne l'avez été à votre dernière visite. Non seulement le niveau de la conduite générale n'a pas baissé ; il faudrait même reconnaître qu'il s'est élevé, à en juger par le nombre croissant des galons distribués chaque mois. Mais ce qui vous frappera surtout dans les physionomies, dans les attitudes, dans tous les rapports avec eux, c'est quelque chose de plus ouvert, de plus gai, de plus communicatif, de plus intelligent. Si le niveau moral n'a pas baissé, le niveau intellectuel s'est bien certainement élevé. Nous avons tout lieu de le remarquer et nous l'attribuons à l'influence du courant parisien qui circule parmi eux. Oh ! vous avez bien jugé l'enfant de Paris dans le portrait que vous en avez tracé. Il est intelligent, il a le cœur ardent, il est doux et docile, il est gai et actif, il est accessible à tous les sentiments généreux.

« Sans doute il présente aussi les défauts et les vices que vous avez signalés en lui. Il est vaniteux et fanfaron ; il cède facilement au mauvais exemple ; sa conscience, qui manque de principes solides, le laisse exposé aux mauvaises influences des erreurs et des passions ; ses mœurs sont corrompues ; mais chez lui le mal est à la surface et laisse prise aux remèdes qui peuvent le guérir. Il est irréligieux, mais c'est plutôt par ignorance et par indifférence que par haine. Nous en avons eu une preuve bien douce et bien consolante. Trois ou quatre mois après l'entrée des détenus de la Roquette, a eu lieu notre retraite annuelle. L'écclesiastique de Lyon qui l'a prêchée ne pouvait revenir de son étonnement. « Je suis émerveillé, me disait-il, de vos Parisiens : je m'attendais à les trouver des démons, et voilà qu'ils se montrent au contraire « de petits saints. Ce sont les plus attentifs, les « plus intelligents, les plus sympathiques, ceux « dont le cœur et la conscience s'ouvrent le plus « facilement à la parole de Dieu et aux inspirations de la piété. »

« Voilà, continua le Père, les renseignements que j'étais bien aise de vous donner dès votre en-



trée ici, et maintenant allez revoir vos anciennes connaissances, à condition que vous me ferez part de vos impressions et que vous me direz franchement en quoi elles diffèrent de mes appréciations et de celles de nos Frères. »

Tout ce que j'observai dans ma visite confirma ce que les paroles du sous-directeur m'avaient fait attendre, et le dépassa. En même temps que je constatais les améliorations matérielles opérées dans la colonie, il devenait évident à mes yeux que l'esprit général, bien loin de s'altérer, s'était aussi amélioré.

Pour expliquer les exemples et les causes de ces améliorations, je vais emprunter aux rapports faits chaque année au Conseil général du département, les paroles mêmes de ceux qui dirigent la colonie avec tant d'habileté et de dévouement. Ces paroles, qui constatent d'une manière authentique la situation de l'établissement, révèlent à la fois et les sentiments des Pères et des Frères, et le secret de leur succès. Les amis de l'éducation seront agréablement surpris d'y trouver en même temps sur l'art d'élever la jeunesse les principes les plus vrais et les plus sages, trop généralement ignorés ou méconnus.

« Il est évident, Messieurs, que ce n'est point par un système de compression et de crainte qu'on peut faire l'éducation de la jeunesse. Cet odieux système, tolérable tout au plus accidentellement en face de scélérats endurcis et vieillis dans le crime, est condamné tout à la fois par la raison et par l'expérience, par le sentiment et par la foi.

« Il faut à l'enfant l'éducation qui élève ; il faut à son cœur les affections pures de la reconnaissance et de l'amour ; à son âme, les enseignements divins de la religion ; à son corps, la vie extérieure et le mouvement ; à tout cet être si fragile, mais si grand, il faut la vie sociale. Tels sont les principes que nous avons constamment essayé de mettre en pratique.

« Aussi, Messieurs, avons-nous salué comme un triomphe la décision prise par l'auguste réformatrice dont la main bénie a brisé les verroux des prisons cellulaires, où s'étiolaient à la fois le corps et l'âme de pauvres êtres à demi innocents.

« Il nous est permis de tenir un tel langage, à nous qui avons pu apprécier les résultats de cette réforme. 56 enfants de la prison de la Roquette sont arrivés à la fois dans notre établissement. On

nous avait fait de leur caractère indocile, de leurs habitudes dépravées, le plus hideux tableau, et, avouons-le, le tableau n'était pas exagéré.

« Mais, dès le premier coup d'œil, il a été facile de nous convaincre que le mal n'était qu'accidentel, et que le grand coupable, c'était la compression. A force de séquestrer et de contraindre, on ne voyait plus monter à la face de ces enfants de 14 ans, de ces jeunes gens de 18 ans, que les flots de la haine, de l'insubordination, de l'immoralité et des plus mauvaises passions.

« Quelques heures, quelques jours tout au plus de calme, en face de visages bienveillants, devant l'horizon d'une riante campagne, aux rayons d'un soleil pur, embelli par tous les charmes de la liberté, suffirent pour opérer en tous ces pauvres enfants la métamorphose la plus étonnante, et cependant la plus facile à expliquer.

« Les premières lettres qu'ils adressèrent à leurs parents après leur entrée dans la colonie, et dont je mets ici la copie sous vos yeux, attestent la vérité de mes appréciations.

« Je mets également sous vos yeux la correspondance de nos anciens élèves, témoignage de

leur affection sincère pour les maîtres qui ont dirigé leur enfance. Egalement chère aux maîtres et aux élèves, véritable lien de famille entre les membres absents et ceux qui sont encore sous l'aile paternelle, précieuse confraternité entre ceux qui se préparent aux combats de la vie et ceux qui déjà sont entrés dans la carrière, cette correspondance est pour nous la source des plus douces jouissances, pour nos élèves l'occasion des leçons les plus utiles. » (Rapport de 1866-1867.)

La lecture des lettres des arrivants de la Roquette permet de juger de l'impression faite sur eux par leur nouveau genre de vie, et des influences qui agissent le plus vivement sur ces natures déchues, mais non entièrement perverties.

La première chose qui les frappe, et dont presque tous se réjouissent, c'est *la bonne nourriture*. Ils donnent le menu de leur ordinaire, parlent du pain à *discretion*, plus blanc et *meilleur que celui des auberges*, de la bière à *tous les repas*, de la bonne soupe *dont on redemande tant qu'on veut*, etc.

Ce qui charme d'autres c'est *la propreté* ! « *Nous sommes tenus très proprement, et nos vêtements sont en bon état...* Tout est très *propre* dans la maison. »

On ne se serait pas douté qu'ils attachassent tant d'importance à ce point.

Mais ce qui les ravit surtout c'est de se sentir libres. « Ne t'imagines pas que nous soyons *en prison*, on ne voit ici *ni grilles ni verroux*... Nous ne sommes pas traités comme des *esclaves*, nos maîtres nous parlent avec amitié; tu ne saurais croire comme ils sont *doux* et *polis* avec nous. »

Tel est le fond général de ces correspondances. La liberté dont ils jouissent et la bienveillance avec laquelle ils sont traités, semblent déjà avoir éveillé avec le sentiment de la dignité le germe des sentiments honnêtes et sympathiques.

Tout avait du reste été disposé par le sous-directeur pour produire sur eux une bonne impression. J'ai tenu à me faire raconter en détail leur voyage et leur arrivée, car on peut y trouver l'explication de ces résultats qu'on aurait peine à croire, et une excellente leçon pour apprendre à conduire les jeunes gens et à les dominer.

Lorsque le sous-directeur pénétra dans la cour de la Roquette, les jeunes détenus venaient d'être tirés de leurs cellules, et profitaient de leur liberté pour se livrer à un tapage infernal. Cris de joie,

rires, jurements, malédictions d'adieux. Il n'eut garde de faire acte d'autorité et de réclamer un ordre qu'il n'aurait pas obtenu. Il se contenta de faire signe de monter dans les omnibus qui entraient, et l'on se mit en route pour la gare de Lyon. Le tapage continua dans les voitures. On chantait, on apostrophait les passants. Le sous-directeur restait impassible. Cependant cette soutane noire, cette figure calme et douce, qui ne donnait aucun signe d'impatience et de colère, commençaient à les frapper. Arrivés à la gare, le désordre fut déjà un peu moins grand : dans les wagons les clameurs se modérèrent; seulement on chantait ou on parlait bruyamment. Je savais bien, me dit le Père, que la lassitude de crier finirait par amener le silence, et je profitais de leur effervescence pour les observer. Une première remarque me prévint favorablement. Dans leurs propos incohérents et leurs conversations criardes, ils s'abstenaient de paroles indécentes et de jurements. Cependant l'un d'eux, en ayant proféré un, fut aussitôt apostrophé par ses camarades qui lui crièrent : « Eh ! un tel, prends donc garde, tu ne vois donc pas que M. l'abbé est avec nous ? — Pardon, Monsieur l'abbé, dit le ju-

reur, en tournant les yeux vers moi ; je n'ai pas fait attention. » Cet incident rompit la glace et fit naître un entretien pendant lequel ils m'adressaient force questions sur l'endroit où je les conduisais, et sur la manière dont ils y seraient traités.

Les renseignements que je leur donnais paraissaient vivement les intéresser, et nous commencions à être bons amis. Un seul était resté silencieux et conservait un air sombre. Il me dit brusquement : « Oh ! vous aurez beau faire, ce n'est pas moi que vous parviendrez à mater, dussiez-vous m'envoyer au bagne, où l'on n'a cessé de me dire que j'irais pourrir. » C'était un garçon de 16 ans, qui m'avait été signalé comme le plus discipliné et le plus dangereux de la bande. « J'espère tout le contraire, lui répondis-je, et que vous ferez un bon sujet, un brave et honnête ouvrier. » Il répliqua par un *non sec*, et ajouta qu'il ne ferait qu'un gibier de potence, pour justifier la prédiction de ses gardiens.

Dix-huit mois après, le gibier de potence était gracié, avant l'expiration de son temps, par le secrétaire général du ministère de l'intérieur, qui était venu visiter la colonie. Depuis plus d'un an sa

conduite était absolument irréprochable ; il n'avait pas subi une seule punition, pas donné lieu à une seule plainte, et quand le secrétaire général, charmé et touché de cette transformation, lui avait accordé sa libération anticipée, il avait demandé comme seconde grâce de rester à Cîteaux où il avait l'intention de se faire Frère.

En arrivant à Nuits, les échappés de la Roquette furent on ne peut plus surpris de se trouver accueillis au débarcadère par des fanfares et des aubades auxquelles ils étaient loin de penser. C'était la musique de la colonie et une escouade de colons qui venaient leur souhaiter la bienvenue. Au lieu des gendarmes ou des gardiens auxquels ils s'attendaient, ils étaient accueillis par de joyeux camarades et prenaient gaiement avec eux le chemin de la colonie à travers une campagne charmante et en pleine liberté. A leur arrivée, après deux heures de marche, ils se trouvaient au milieu d'un vaste parc, planté de beaux arbres, admirablement cultivé, en face d'édifices qui leur paraissaient des châteaux, sans vestiges pourtant de fossés, de murs, de grilles, de rien qui gêne la liberté d'aller et de venir ; et on leur disait que ce parc, ce château, ces magnifiques

jardins n'étaient rien autre que leur habitation. Cela ne devait-il pas paraître féérique à ces jeunes gens qui, il y avait à peine quinze heures, étaient renfermés dans les cellules et les cours murées et verrouillées de la Roquette ?

Une autre surprise les attendait dans les vastes et beaux réfectoires où le dîner était prêt. Quelle différence avec la maigre pitance de la Roquette ! Ils ne pouvaient y croire. « On voit bien, dit l'un d'eux, en vrai petit Parisien qu'il était, à son voisin, que vos Pères veulent nous amadouer. Quel fameux dîner ils donnent aujourd'hui ! — Eh ! mais, c'est le dîner de tous les jours. — Comment ! vous avez tous les jours du pain aussi blanc que ça, de la soupe à discrétion, un rata de si bon goût que celui des grenadiers de la garde n'est pas meilleur, et de la bière par dessus le marché ? — Parfaitement, nous avons tout cela tous les jours, car les Pères disent que, pour bien travailler, il faut être bien nourri. — Ma foi ! vous n'êtes pas malheureux, et je vois qu'en venant de la Roquette à Citeaux nous n'aurons pas perdu au change. » Les surprises des arrivants n'étaient pas au bout. A chaque pas ils en trouvaient une nouvelle, et toujours cette surprise

était agréable et leur montrait leurs conditions d'existence bien meilleures qu'ils ne comptaient.

On comprend les bonnes dispositions que cela devait donner à leur esprit et à leur caractère, et quel parti des hommes aussi habiles que les Pères devaient en tirer pour travailler à leur amélioration. On s'explique dès lors plus facilement comment en quelques mois ils avaient transformé tous ces naturels, et ramené au sentiment du vrai, du juste et de l'honnête ces pauvres enfants qui s'en étaient trouvés écartés de si bonne heure. Ce qui ne plut pas moins aux arrivants, c'est la liberté de choisir la profession à laquelle ils seraient attachés, et de consulter non seulement pour cela leurs goûts et leurs aptitudes, mais les convenances de leurs parents.

Pour expliquer la sollicitude des Pères à cet égard nous allons emprunter aux rapports annuels quelques fragments.

« Aucune profession ne nous est plus chère que l'agriculture, l'horticulture et les états qui s'y rattachent. Nous croyons rendre service au pays et à nos enfants eux-mêmes, en tournant leurs pensées vers les professions agricoles, aujourd'hui si délaissées et si méconnues.

« Il faut cependant remarquer que, depuis l'admission des enfants de Paris qui forment aujourd'hui un sixième de notre population, de ceux de Lyon et de plusieurs autres villes, le tiers de nos élèves appartiennent aux agglomérations urbaines, qu'ils tiennent à la ville par leurs familles, leur éducation, leurs habitudes, leurs souvenirs, qu'il est difficile de changer le goût de ces enfants et dangereux de le forcer, et que les individus déclassés sont le plus souvent des êtres nuisibles à la société.

« Frappés par ces considérations, nous avons, dans une certaine limite, développé les industries existantes, et nous sommes en voie d'en fonder successivement de nouvelles, à mesure que la nécessité nous l'imposera. »

## V

De toutes les enquêtes que nous avons faites, et dont nous venons de donner quelques extraits, il résulte que les détenus arrivés de la prison cellulaire de la Roquette se sont prêtés sans résistance au régime et à l'esprit de la colonie, qu'ils s'y sont

promptement bien conduits, et même qu'ils y ont exercé une influence favorable attestée non seulement par l'augmentation du nombre proportionnel des galons, mais encore par un aspect plus intelligent, plus ouvert, plus sympathique, qui se fait remarquer aujourd'hui dans la physionomie générale de la colonie.

L'arrivée des enfants de l'île du Levant donne lieu à des observations bien différentes, et permet d'établir entre le système cellulaire et le système colonial des rapprochements d'où peuvent ressortir des leçons que les économistes-moralistes et les administrateurs ne sauraient trop méditer.

Nous laissons encore ici la parole au compte-rendu de 1867.

« L'horrible drame qui, sur la fin de l'année dernière, ensanglantait la colonie des jeunes détenus de l'île du Levant, et faisait périr dans les flammes 14 malheureux enfants, victimes d'une rébellion féroce et d'une abominable orgie, nous a fourni une preuve nouvelle de la puissance de l'éducation pour le bien, comme aussi, hélas ! pour le mal.... 39 des coupables, plus ou moins compromis dans ce lugubre événement, nous ont été amenés, 14 directe-

ment et 25 après avoir subi dans la prison départementale de Dijon, sous la direction de deux de nos Frères, une espèce de quarantaine.

« Comment exprimer l'état d'abrutissement dans lequel étaient tombés ces infortunés, sous l'influence de leurs passions, alimentées par les ignobles jouissances du vice? Le crime et ses horribles suites avaient produit dans la plupart de ces âmes dévoyées, non point ce que l'on en devrait attendre, la honte et l'horreur, mais cette insensibilité morale qu'on pourrait appeler une ivresse de l'âme. Si ces malheureux avaient trouvé un écho parmi nos élèves, on aurait, sans nul doute, vu se renouveler les scènes de révolte dont plusieurs fois avaient été témoins la colonie de l'île du Levant et celle de Saint-Antoine, en Corse, où plusieurs d'entre eux avaient séjourné antérieurement. Mais telle a été l'attitude de nos chers élèves, que pas un instant nous n'avons redouté une catastrophe; que l'esprit d'insubordination a disparu. »

Il était important de savoir comment avaient définitivement tourné les détenus de cette catégorie, et quelle était leur situation au mois de novembre 1868. Nous avons eu soin de nous en enquérir. Je

me contente de transcrire la note qui m'a été remise.

« Voici les renseignements que vous me demandez sur les 40 jeunes détenus de l'île du Levant qui ont été envoyés à Cîteaux à la suite de l'horrible catastrophe de 1866, et qui sont entrés dans la colonie en février et mars 1867 :

« Sont sortis par expiration de temps . . .	13
— par grâce . . . . .	2
— par transfèrement à la prison de Dijon. . . . .	10
« Décédé . . . . .	1
« Sont présents actuellement à la colonie	14
TOTAL. . . . .	40

« Des 14 actuellement présents, un seul a constamment et sans interruption le galon, et va recevoir le mois prochain son 2<sup>e</sup> galon annuel; 4 ont un galon d'une année; 4 ont quelques galons mensuels; 5 n'ont pas de galons.

« Il est à remarquer que sur 40, 10 ont été expulsés et reconduits en prison, tandis que dans l'espace de douze ans nous n'avons été forcés de faire

transférer dans la prison que deux de nos autres élèves.

« Il est encore à remarquer que les 13 sortis par expiration de temps étaient venus chez nous plus âgés et par suite plus dépravés que ceux qui nous restent aujourd'hui. Ces derniers sont donc l'élite de cette bande déplorable, et cependant le chiffre de leurs galons n'atteint pas la moyenne ordinaire. La physionomie et les allures de ces enfants ont conservé, après deux ans, quelque chose de dur, de sauvage, et leur caractère quelque chose de féroce. La seule scène de rébellion que nous ayons eue à déplorer depuis longues années nous a été infligée par un de ces enfants que nous venons de faire transférer à la prison de Dijon.

« Vous voyez, Monsieur, combien ont été différents les résultats de nos soins auprès de ces malheureux enfants, de ceux obtenus auprès des enfants de la Roquette.

« La cause en est facile à comprendre : la triste éducation reçue en Corse par les uns, à l'île du Levant par les autres ; l'affreux spectacle qu'ils avaient eu sous les yeux et dont ils avaient presque tous été les acteurs ; la sauvagerie de leur existence isolée

de tout contact avec la société ; leurs travaux ingrats et dépourvus de tout ce qui attache le cœur et l'esprit, et, il faut bien l'avouer aussi, la brutalité de leurs maîtres qui ne voyaient en ces infortunés que des bêtes féroces à dompter : toutes ces causes ont eu et devaient avoir la plus déplorable influence sur ces enfants.

« Notre maison se serait infailliblement ressentie de la présence de ces jeunes détenus sans un redoublement de vigilance pour arrêter le mauvais esprit, et sans les actes de fermeté qui ont eu pour résultat l'exclusion de 10 de ces infortunés.

« D'aucune colonie supprimée par mesure administrative, telle que Boussaroque, Villette, Montévrain, comme aussi de la prison de la Roquette, nous n'avons reçu des enfants aussi corrompus et aussi difficiles à ramener au bien. »

Du rapprochement des faits que nous venons de rapporter on est amené naturellement à conclure que le régime colonial est de tous points préférable au régime cellulaire, s'il est appliqué et dirigé comme il doit l'être ; mais que si la religion, la morale, la discipline en sont absentes, le régime colonial avec sa concentration d'enfants, sa vie en



commun et sa liberté de mouvements, produit des résultats plus désastreux encore que le régime cellulaire.

Nous les avons annoncés nous-même à l'avance, il y a trois ans, lors de la suppression de la prison de la Roquette. C'est qu'il saute aux yeux d'un homme de bon sens qu'il est absurde de vouloir ramener un enfant aux devoirs de la société en le séquestrant de ses semblables ; mais qu'il est plus absurde et plus dangereux encore de mettre en contact des enfants pervertis, si toutes les précautions ne sont prises pour éclairer leur conscience et les ramener au devoir. Et Dieu sait si la plupart des colonies pénitentiaires étaient organisées pour atteindre ce but !

Du reste c'est également à cette conclusion qu'est amené le directeur de Citeaux dans son rapport de 1867.

« Si nous mettons en regard les expériences successives que nous avons faites en 1854 par l'admission de 57 enfants venus de la colonie de Boussaroque ; en 1866, de 21 élèves de la colonie de Villette ; en 1867, des 39 coupables de l'île du Levant ; si, dis-je, nous les mettons en regard des éléments

que nous a fournis l'année dernière l'entrée simultanée de 56 jeunes détenus de la prison de la Roquette, nous arrivons sans peine à cette évidente conclusion : que si les colonies sagement dirigées sont un bienfait pour l'enfance, celles où l'éducation est mal comprise sont un fléau pour la société, et que la prison cellulaire, malgré ses horreurs, est un moindre mal que ces foyers de contagion morale, dans lesquels l'enfance est jetée sans préservatif. »

## VI

Ce qui prouve le bon esprit de la colonie et sa force de résistance aux influences délétères, c'est que, malgré tous les éléments de perturbation qui y ont été introduits pendant la période dont nous venons de parler, le chiffre *des galons* a suivi une proportion ascendante en rapport avec l'augmentation du nombre des élèves. Voici l'extrait du compte-rendu de l'année 1868 à ce sujet. Nous le ferons suivre des considérations dont il est accompagné, et qui achèveront l'idée de l'esprit qui anime la direction de la colonie.

« La conduite de nos élèves pendant cette année n'a pas cessé d'être satisfaisante. Vous en verrez une preuve, Messieurs, dans le grand nombre de galons qu'ils ont mérités.

« 500 d'entre eux portent en ce moment le galon mensuel mérité pendant le dernier mois écoulé.

« 88 ont le galon d'une année entière de bonne conduite.

« 32 de deux ans,

« 18 de trois ans,

« 10 de quatre ans,

« 2 de cinq ans,

« 1 de six ans.

« Ce dernier, qui compte par conséquent six années consécutives d'une conduite irréprochable, a pour insigne distinctif un galon d'argent placé au col de sa blouse.

« La proclamation mensuelle des récompenses, avec la solennité dont nous l'entourons, est une de ces institutions dont l'influence est décisive. Les sentiments d'honneur et d'émulation, puissamment éveillés par l'éclat de la cérémonie, par la présence de personnes honorables, par le sourire approba-

teur des maîtres et l'admiration jalouse des camarades, exercent sur les âmes un empire mille fois plus énergique que la crainte et le châtement.

« Mieux vaut récompenser que punir, est un de nos axiomes favoris dans la direction de nos enfants.

« Les grades et les charges sont encore un des moyens les plus précieux de gouvernement dans notre petit royaume en miniature. La capacité, unie à une conduite irréprochable, est le chemin des dignités.

« A cette double condition l'on devient adjudant; l'on commande à ses camarades de section ou d'atelier; l'on marche hors des rangs, l'on porte un gland rouge à son chapeau, l'on remplace le Frère absent. Esclave du devoir autant que dépositaire de l'autorité, l'adjudant veille aux intérêts de ses camarades comme à leur conduite; il leur vient en aide, il les soutient de ses bons conseils, et il n'est pas rare que la leçon d'un ami, plus persuasive que celle du maître, opère de petits miracles...

« Nous avons un adjudant sur 21 élèves : c'est donc en ce moment 34 adjudants pour la colonie entière.

« Dans chaque division il y a un *chef des adjudants*, c'est l'*adjudant-major*. Naturellement c'est le plus digne par sa conduite et le plus capable par son talent.

« Grande est la considération dont il jouit, grands sont ses devoirs. Le gland d'argent qui pend à son chapeau le signale à tous les regards et lui rappelle ses obligations. Beaucoup ambitionnent de lui succéder, mais aucun ne le jalouse. Quand il partira, il y aura grande émotion et bien des cœurs battront d'espérance ; mais l'opinion publique devant le jugement des maîtres, sans s'égarer jamais, aura bientôt fait justice des mérites secondaires et décidé entre les compétiteurs rivaux. Un nom aura circulé de bouche en bouche, et le jour solennel de la proclamation, le nouveau major, salué par les acclamations unanimes, ira en chancelant de joie et d'émotion recevoir les insignes de sa dignité.

« Un ancien a dit que les mœurs d'un peuple se reconnaissent à la nature des récompenses qu'il accorde au mérite. Je suis de son avis, et je crois que réciproquement la nature des récompenses contribue à former les mœurs d'un peuple.

« C'est pour cela que nous mettons l'honneur en

première ligne, et en telle évidence qu'il semble être la récompense tout entière.

« Cependant il est juste que le mérite appelle le profit. Aussi non seulement un bénéfice ordinaire est attaché aux galons et aux glands, mais voilà qu'une brillante récompense vient d'être accordée aux plus méritants de nos élèves.

« Une dame, habituée à faire des heureux partout où elle passe, a fait l'année dernière en faveur de nos élèves une fondation annuelle de 250 fr. en livrets de caisse d'épargne.

« De plus, elle a su se créer des imitateurs.

« La distribution de ces livrets est l'objet d'une fête très solennelle qui est fixée à l'un des dimanches du mois de septembre. De nombreuses invitations sont faites afin d'en rehausser l'éclat. Ce jour-là ils seraient fiers de votre présence, Messieurs, et combien nous serions heureux nous-mêmes de l'éclat qu'elle ajouterait à la cérémonie ! »

Ces dernières années ont également vu commencer dans la colonie une institution précieuse que les Pères désiraient depuis longtemps, mais qu'ils ont dû mettre longtemps à préparer afin de mieux en assurer le succès. Elle a eu pour but de donner un ca-

ractère plus positif au patronage amical que la colonie exerce sur les anciens élèves après leur dispersion et de resserrer les liens qui les y attachent.

On comprend en effet qu'au moment où les colons quittent l'asile tutélaire où ils ont été ramenés à l'amour du bien, au sentiment du devoir, à l'habitude du travail, pour se retrouver au milieu des dangers et des mauvaises influences dont ils ont subi une première fois les atteintes, la sollicitude de leurs maîtres ou, pour parler plus exactement, de leurs pères, de leurs frères, doit s'éveiller sur eux. Elle les suit dans leurs diverses positions, afin de les aider, de les encourager et de les maintenir dans la voie de la religion et de l'honnêteté. Mettre chaque année devant leurs yeux les exemples de ceux qui réussissent par leur bonne conduite, les proposer à leur imitation, les leur donner comme patrons et comme modèles, voilà le but que les Pères se sont proposé en ajoutant à leur exposition annuelle une distribution de récompenses aux anciens colons qui s'en sont rendus dignes. Ici encore nous allons emprunter les paroles du compte-rendu de 1868.

« Notre affection, il est vrai, les a toujours suivis,

et les suit partout de ses encouragements, de ses conseils, et au besoin de ses réprimandes. Nos élèves nous écrivent, viennent nous voir et continuent à recevoir notre direction. Ils sont reçus à la colonie quand ils se trouvent sans ouvrage; la porte leur en est toujours ouverte, et ils ont toujours place au foyer. Nous les admettons même à notre table de communauté.

« Mais ce n'est point assez, car il y a parmi eux des mérites dignes d'une attention spéciale. Dans la vue de les récompenser, nous avons établi et fixé à ce même jour, qui pourrait être appelé la distribution des prix, une proclamation de récompenses pour ceux de nos anciens élèves partis depuis au moins une année et dont la conduite depuis cette époque a été constamment vertueuse et irréprochable.

« Déjà un don de 100 fr. a été fait dans ce but. Nous espérons qu'une si belle œuvre, appelée à produire tant de fruits, recevra de nouveaux encouragements et sera l'objet de libéralités nouvelles.

« Les prix consisteront en instruments de travail, en livres, en meubles même, pour ceux de nos élèves qui seraient établis.

« Nous en connaissons qui sont arrivés à une position d'aisance telle que le gage de notre satisfaction le plus agréable à leurs yeux, serait une simple médaille d'honneur qu'ils pourraient transmettre à leurs enfants.

« Tous nos lauréats futurs seront invités à la fête. Les prix seront envoyés à ceux qui ne pourront répondre à l'appel.

« Plusieurs d'entre eux sont dans les pays étrangers. Nous jouissons d'avance de leur joie, de leur surprise, quand ils apprendront l'honneur dont ils sont l'objet. Que de doux et nobles sentiments, de délicieux souvenirs se réveilleront dans leurs cœurs !

« Les sujets méritants ne sont pas rares ; nous n'aurons que l'embarras du choix :

« Ici c'est un valet de ferme qui, au bout de 8 ans, est parvenu à déposer 1,500 fr. à la caisse d'épargne ;

« Un autre devenu entrepreneur de jardins, père de famille, occupant 8 ouvriers ;

« Un domestique d'agriculture depuis 8 ans chez le même maître, un autre depuis 10 ans, un autre depuis 12 ;

« Un vigneron établi possédant vignes et maison acquis par son travail.

« Le nombre des lauréats dans la catégorie des cultivateurs et des jardiniers serait si considérable que force sera de nous limiter aux plus méritants.

« Là c'est un ajusteur mécanicien, qui, devenu contre-maître dans un grand atelier, a pu, grâce à sa bonne conduite et à ses économies, acheter en ville un terrain, y bâtir une jolie habitation dans laquelle trois joyeux enfants prennent leurs ébats.

« Un autre, qui a gagné dans la même partie un capital de 30,000 fr.

« Puis viennent des officiers de tous grades jusqu'à un capitaine trésorier, des sous-officiers et soldats d'une conduite irréprochable, les uns musiciens, d'autres employés dans les arsenaux ;

« Puis un professeur dans une institution ;

« Un attaché d'ambassade française ;

« Un intendant de maison seigneuriale ;

« Enfin des religieux de différents ordres, les uns consacrant leur vie à l'éducation de la jeunesse, d'autres se dévouant dans les Dombes à l'œuvre éminemment sociale des assainissements.

« Voilà quels seront nos lauréats.

« Bien plus, nous ne craindrons pas d'ouvrir une tombe afin de jeter une fleur sur un cercueil :

« Il y a deux mois une nouvelle foudroyante nous arrachait des larmes et en même temps faisait battre nos cœurs d'un légitime orgueil. Un de nos anciens, un de nos meilleurs élèves, qui avait laissé dans la maison les plus beaux souvenirs, périsait à Nevers victime de son dévouement, en essayant d'arracher aux flammes dévorantes du pétrole un de ses camarades d'atelier, un jeune père de famille : « Ah ! s'écriait-il à ses derniers moments, que je regrette de mourir sans revoir mes bons Pères de Citéaux ! » La ville se portait en foule à ses funérailles, et M. le curé disait sur sa tombe : « Dieu l'a reçu dans son sein, car il a passé par les flammes du dévouement. »

« Je ne doute pas, Messieurs, que l'institution de de cette fête précieuse ne vienne révéler bien des faits ignorés, bien des mérites inconnus. »

Ce qui n'était qu'un projet au moment où était lu le rapport dont nous venons de citer des fragments, se réalisait six semaines après, et se trouve aujourd'hui un fait accompli.

La distribution des récompenses aux anciens

élèves a eu lieu dans le courant de septembre, et a dignement inauguré la brillante exposition des produits de la colonie dont nous avons déjà rendu compte précédemment. Plusieurs des lauréats se sont empressés de s'y rendre. Ce n'est pas sans une profonde impression que nous avons vu ces jeunes gens et ces hommes faits répandus dans toutes les carrières, et dont quelques-uns ont conquis une bonne et honorable position, revenir avec joie et presque avec orgueil dans cette colonie pénitentiaire qui les a enfantés à une vie nouvelle, et dont chaque aspect réveille en eux les impressions déjà lointaines de cette régénération intellectuelle et morale à laquelle ils ont été fidèles et dont les premiers souvenirs doivent leur être si doux.

Que l'on compare ces expositions annuelles des produits de toutes sortes de la colonie, ces comptes-rendus des travaux de l'année si exacts, si sincères, remplis de tant de vues élevées, de considérations justes, de faits intéressants, ces encouragements et ces récompenses décernées avec tant de mesure et de discernement, cette fête de famille où les aînés viennent encourager de leurs exemples les plus jeunes, où les plus jeunes applaudissent au succès de leurs

ainés; que l'on compare, dis-je, cette belle et imposante fête de la distribution des récompenses dans un établissement de jeunes détenus, aux distributions de prix de nos lycées et de nos collèges, à l'éclat retentissant des grands concours de la Sorbonne, et que l'on dise de quel côté est le bon sens, la juste appréciation des choses, la véritable intelligence des besoins et des principes de l'éducation.

J'ai bien des fois entendu les personnes à qui l'on parlait de la colonie de Citeaux et de ses succès, demander avec inquiétude : Mais les enfants ainsi transformés, que deviennent-ils quand ils rentrent dans la société où tant de dangers les attendent, par suite même de la position où ils vont s'y trouver?

Vous voyez maintenant que les Pères de Citeaux s'en sont aussi préoccupés. Permettez-moi d'espérer que les renseignements que je viens de vous donner, en soulevant un coin de ce voile, vous auront montré que l'œuvre de Citeaux ne s'arrête pas au seuil de la colonie. Après avoir réussi à améliorer les jeunes colons pendant leur séjour, elle leur continue à leur sortie toute sa sollicitude. Elle les place, elle les

surveille, elle les patronne; elle a pour eux tous les soucis qu'un père prend de ses enfants, et c'est ainsi qu'elle parvient à en faire d'honnêtes gens, de laborieux ouvriers, de braves citoyens.

---

## CHAPITRE III

La colonie de Cîteaux pendant et depuis l'invasion prussienne.

### SOMMAIRE

- I. — Etat de la colonie au moment de l'invasion. — Sentiments que l'annonce de nos premiers revers y fait éclater. — Dangers auxquels l'établissement est exposé.
- II. — Première occupation de la colonie par un corps prussien. — Déprédations et violences qu'ils y exercent. — Péripéties de la guerre. — Evacuation d'une partie des colons et des Frères. — Journal d'une Sœur.
- III. — Préventions hostiles excitées contre la colonie par l'esprit antireligieux. — Accusations calomnieuses d'un journal de Lyon contre la colonie. — Témoignage rendu aux services et au patriotisme des Pères et des Frères par les officiers de l'armée.
- IV. — Activité avec laquelle la colonie se relève de ses ruines après le départ des Prussiens. — Rapatriement des jeunes détenus. — Reprise des cultures. — Réorganisation des ateliers.
- V. — Fête annuelle de la distribution des récompenses. — Réorganisation de la musique militaire. — Excellente tenue des enfants. — Visite à la chapelle de Saint-Bernard à Fontaine-les-Dijon. — Témoignages de sympathie de la population. — Organisation de l'école régimentaire.

- VI. — Formation d'une division spéciale des petits sous la direction des Sœurs. — Développement du système de patronage pour les sujets sortis de Cîteaux. — Caractère de ce patronage.
- VII. — Situation de la colonie au commencement de l'année 1873. — Population, étendue et divisions culturales du domaine. — Ateliers agricoles et industriels en activité. — Situation morale d'après le compte-rendu annuel à la fin de l'année 1872.

### I

Le mérite d'une institution ne se révèle pas seulement par l'éclat de ses succès et la marche de ses progrès. Il est dans la destinée de toutes les choses humaines de traverser les phases de l'adversité, après celles de la bonne fortune. Il ne suffit donc pas de connaître quelles qualités montre le navire par une mer tranquille et un vent favorable ; il faut voir comment il se comporte pendant la tempête, quelle force de résistance il oppose à la fureur de l'orage et des vagues, quelles ressources il porte en lui-même pour réparer ses avaries et poursuivre victorieusement sa marche.

Cette épreuve des temps mauvais n'a pas manqué à la colonie de Cîteaux. Un an juste avant la guerre fatale qui a précipité la France dans l'abîme,



nous nous plaissions à mettre sous les yeux des lecteurs du *Contemporain* le tableau de la prospérité de cette colonie, à en faire comprendre la sage organisation et les excellents résultats.

Jamais en effet, depuis son origine, cet établissement remarquable n'était parvenu à un état aussi florissant. Plus de huit cents jeunes détenus se formaient dans cet asile à une vie honnête et chrétienne, aux habitudes du travail et de la discipline, au sentiment du devoir. Heureux dans le présent, ils se préparaient pour l'avenir les moyens de gagner honorablement leur vie et de servir utilement leur pays.

Les plus riches récoltes couvraient les champs et les jardins, dont l'immense étendue permettait aux colons de se former à toutes les branches de l'agriculture, de l'horticulture et de l'économie rurale; des troupeaux nombreux, des animaux d'élite remplissaient les bergeries et les étables, les écuries et les basses-cours; vingt ateliers industriels en pleine activité offraient à chacun le choix de la profession pour laquelle il se sentait le plus de goût ou d'aptitude.

A la tête des diverses branches de l'industrie ru-

rale, comme des ateliers industriels, cent Frères servaient de contre-maitres aux apprentis et maintenaient partout l'ordre et l'activité. Les fruits de ce travail bien divisé et bien entendu entretenaient une prospérité qui assurait le bien-être commun et permettait les améliorations et le progrès.

Telle était la situation de Cîteaux au moment où la France fut envahie. On comprend quelle prise cette prospérité devait donner aux violences de la guerre, dans une localité destinée à être occupée à plusieurs reprises par les Français et par les Prussiens, et que son éloignement de tout centre important livrait à la discrétion des bandes qui s'en emparaient tour à tour.

L'énergie et la prudence avec lesquelles la colonie de Cîteaux a traversé cette crise terrible, le patriotisme dont elle a fait preuve, l'activité et les ressources qu'elle a déployées pour réparer ses désastres et se relever de sa ruine, vont nous fournir un tableau non moins émouvant et non moins fécond en leçons utiles que celui que nous avons tracé de son développement et de ses progrès.

Ce n'est pas sans un sentiment de douleur et de honte qu'un cœur français se décide à réveiller ces

tristes souvenirs. Mais ils portent avec eux des enseignements trop sévèrement achetés pour que nous les laissions emporter au temps sans les mettre à profit.

On n'a pas oublié les sombres pressentiments que fit naître en France la déclaration de guerre du mois de juillet 1870. Sans connaître exactement toute la témérité et l'imprévoyance du gouvernement, qui d'un cœur léger nous lançait dans cette aventure, les esprits réfléchis comprenaient instinctivement que nous marchions à une catastrophe. Le bruit de nos premiers désastres ne justifia que trop tôt ces appréhensions. Mais il ne faut pas oublier non plus que, si le premier sentiment à la nouvelle de nos défaites fut la stupeur, cette stupeur fut bientôt suivie d'un vif et général mouvement de patriotisme.

Dans toutes les classes, dans tous les partis, éclatèrent les plus nobles exemples de dévouement pour la défense de la France et de l'honneur national.

Je n'ai pas à expliquer pourquoi ni comment ce généreux élan est resté infructueux pour la délivrance du pays. Je me borne à constater qu'il fut spontané et qu'on le vit éclater en Alsace comme en

Vendée, dans les montagnes de la Franche-Comté comme sur les rives de la Seine. La Bourgogne fut loin d'y demeurer indifférente ; et dans sa solitude la colonie de Cîteaux ne tarda pas à partager l'émotion patriotique qui dominait alors toutes les autres préoccupations. Les cœurs des colons y étaient du reste préparés.

En décrivant le régime intérieur de la colonie, nous faisons remarquer, il y a quatre ans, et nos lecteurs ne l'ont pas oublié, les soins par lesquels les Frères de Saint-Joseph s'appliquaient à développer dans les jeunes colons l'amour de la patrie, le sentiment de son honneur, le dévouement à ses intérêts. Le choix des livres pour leurs lectures, les paroles de leurs chants, les sujets d'entretien dans les promenades et les conversations familières, tendaient également à ce but.

Nous avons fait remarquer aussi que les mouvements et les marches s'exécutaient au son du clairon et du tambour, et avec les formules des commandements militaires, que les exercices gymnastiques alternaient avec le maniement du fusil et les manœuvres de l'école de peloton.

Ces emprunts aux coutumes militaires n'avaient

pas seulement pour résultat de faciliter la discipline, de la rendre plus précise et de généraliser les habitudes d'ordre et d'exactitude, ils flattaient les instincts belliqueux inhérents à la vieille race gauloise et répondaient aux goûts d'une jeunesse naturellement avide d'éclat, de mouvement et de spectacle. Il y avait donc déjà dans les colons les germes du patriote et du soldat, et les accents patriotiques trouvèrent en eux de l'écho. Tous ceux qui se sentaient en état de porter les armes éprouvèrent le désir de les prendre pour la défense de la patrie; ils supplièrent les directeurs de leur permettre d'aller grossir les rangs de nos soldats et d'intervenir auprès des autorités pour obtenir leur engagement dans les régiments de l'armée.

Les Frères de Saint-Joseph avaient eux-mêmes trop de patriotisme pour comprimer cet élan. D'ailleurs leur inquiétude sur les malheurs qui menaçaient la colonie était grande. L'ennemi s'avancait rapidement. La Bourgogne allait être envahie, n'ayant pas de corps d'armée régulier qui pût la défendre. La renommée répandait déjà les bruits les plus sinistres, et malheureusement trop justifiés, sur la manière féroce dont les Prussiens conduisaient

cette guerre, terrifiant les populations par le pillage, l'incendie, les meurtres, et les rendant responsables des moindres tentatives de résistance qu'ils rencontraient. Sans doute les Frères de Saint-Joseph avaient confiance dans le bon esprit et l'attachement de leurs jeunes colons. Nul signe d'indiscipline ne se manifestait parmi eux. L'ordre et l'obéissance régnaient comme à l'ordinaire. Mais déjà quelques corps francs parcouraient les environs et étudiaient les moyens de défense que pouvaient offrir les bois au milieu desquels Citeaux est situé. Des luttes devaient s'y engager infailliblement. Qu'advierait-il de la colonie, et surtout des cent cinquante à deux cents colons en état de porter les armes qui s'y trouvaient réunis? N'était-il pas plus sûr pour eux et pour l'établissement, et plus avantageux pour la France, qu'ils allassent dans les rangs de l'armée grossir le nombre des défenseurs, dont elle avait tant besoin?

Les Frères de Saint-Joseph se rendirent donc aux vœux de leurs élèves et les aidèrent à les réaliser.

Nous empruntons au compte-rendu annuel présenté par le directeur à la commission de surveillance, le résumé rapide de ce qui se passa à Citeaux pendant cette cruelle période.

## II

« Les désastres du mois d'août 1870 surprirent nos chers élèves en plein enthousiasme patriotique, et loin de l'éteindre, ils ne firent que l'enflammer davantage. Neuf d'entre eux s'étaient déjà engagés dans l'armée, vingt-deux autres sollicitèrent alors et obtinrent la faveur de défendre la patrie malheureuse.

« Bientôt, pour répondre à de nouvelles et incessantes demandes, nous dûmes, avec l'assentiment de l'autorité départementale, exercer et organiser nous-mêmes une compagnie de soixante-dix de nos chers élèves, choisis entre les plus forts et les plus intelligents. Un chef, agréé par le comité de défense de Dijon, devait en prendre le commandement et se ranger à leur tête parmi les troupes qu'on organisait pour la défense de la Côte-d'Or. Nous les équipâmes en costumes et en fourniments de toutes sortes. Disciplinés et résolus, nos jeunes francs-tireurs n'attendaient plus que leur armement et le signal du départ. Ils attendirent en vain. Décus dans leur espérance à porter le nom de Citeaux sur le champ de bataille, ils s'engagèrent dans différents corps, où ils ont fait tous leur devoir.

« C'était au milieu d'octobre. Quelques jours plus tard, l'ennemi, maître de Dijon, établissait à Citeaux ses avant-postes.

« Le 16 novembre, sous le prétexte que des francs-tireurs avaient logé à Citeaux et tiré sur des éclaireurs badois, les troupes ennemies occupèrent militairement la colonie. Cinq cents hommes avec soixante chevaux y résidèrent pendant huit jours, et la colonie dut pourvoir à leur entretien. Des réquisitions énormes en pain, vin, avoine, bétail, nous furent imposées.

« De plus, nos élèves furent forcés, par la menace et la violence, de conduire nos voitures transportant les soldats ennemis en réquisition dans les villages voisins. Dans une de ces courses, la colonne prussienne fut accueillie à coups de fusils par les francs-tireurs, et deux de nos jeunes gens eurent leurs vêtements déchirés par les balles.

« Je protestai contre cette violation des lois de la guerre et je déclarai que, si telle exigence se reproduisait, plutôt que d'exposer la vie des enfants qui m'étaient confiés, je prendrais leur place. Je dois dire que les chefs ennemis se rendirent à mes observations.

« Plusieurs de nos élèves furent menacés et traités avec violence. Nos cuisines et nos réfectoires étant envahis, c'était avec peine et fort tard que nos enfants pouvaient prendre leurs repas.

« Ils virent avec douleur le pain donné aux chevaux et toutes nos provisions gaspillées. Ce qui excita surtout chez eux une colère que nous eûmes peine à calmer, ce fut de voir un de leurs maîtres les plus estimables retenu pendant trois jours en prison au pain et à l'eau, et de me voir moi-même dans le même état pendant vingt-quatre heures...

« Pendant cette occupation de huit jours, nos pauvres jeunes gens avaient enduré trop de privations, et surtout trop de souffrances morales, pour qu'il nous fût possible de les exposer à une nouvelle épreuve. Aussi, dès que par la retraite des Allemands à Dijon Cîteaux devint libre, trois cents d'entre eux, les plus grands et ceux des départements du Midi, prirent le chemin de Lyon, sous la conduite de trois de nos collaborateurs et suivis d'une voiture chargée de provisions. Diversement accueillis dans ce triste voyage, ils parvinrent enfin à destination et furent répartis entre les colonies d'Oullins et de Saint-Genest, qui dépendent de Ci-

teaux. Quelques-uns, qui s'étaient perdus ou écartés pendant la route, furent maintenus dans leurs familles; il y en eut enfin qui s'engagèrent (1).

« La colonie se trouva réduite par ce départ à trois cents élèves, tous très jeunes. Ce fut heureux : car, pendant toute la durée de la guerre, elle eut à supporter des charges écrasantes. Elle se vit à diverses reprises envahie de nouveau par les troupes allemandes, qui achevèrent de la piller impitoyablement. En revanche, elle fut heureuse de recevoir, de nourrir, de loger des détachements plus ou moins considérables de l'armée française, ou de divers corps francs, dont le nombre total dépasse cinq mille. Quarante pauvres soldats français malades y furent successivement soignés. Plus de trois cents d'entre eux reçurent des vêtements, du linge, des gilets de laine, des effets d'équipement militaire préparés pour nos francs-tireurs.

(1) Le nombre total de ces engagés volontaires s'est élevé à plus de deux cents. Ils firent bravement leur devoir, et toutes les fois que les communications ne furent pas interrompues, des lettres d'eux arrivaient chaque jour à la colonie des différents points où ils se trouvaient dispersés, donnant de leurs nouvelles et s'enquérant avec une touchante sollicitude du sort de leurs maîtres et de leurs compagnons restés à Cîteaux.

« Nous sollicitâmes, sans pouvoir l'obtenir, la faveur d'établir à nos frais une ambulance dans les vastes corps de bâtiments que le départ de nos élèves laissait vides. Peut-être la patrie reconnaîtra-t-elle un jour quels sentiments la religion inspire.

« Enfin l'invasion nous laissa avec trente-deux mille francs de pertes, infligées par l'armée allemande, avec des dépenses considérables faites pour les soldats français, avec nos ateliers déserts, nos cultures en retard, et la charge de trois cents élèves incapables de travail sérieux. Nous étions appauvris, dépouillés, désorganisés ; nous n'étions pas découragés ; le dirai-je ? nous étions remplis d'une foi plus inébranlable que jamais en l'avenir de notre œuvre. Le malheur avait été une épreuve cruelle, mais victorieuse. Il avait mis en tout son jour le dévouement des maîtres à leurs chers élèves, l'affection de ceux-ci pour leurs maîtres, et l'attachement réciproque de tous les membres de la famille de Citeaux. Cet esprit de solidarité fraternelle s'était révélé en ces douloureuses circonstances à un degré que personne ne soupçonnait encore, malgré tous les exemples qu'il nous en avait été donné de recueillir. Nos très chers Frères avaient plus d'une

fois exposé leur vie pour l'intérêt de leurs élèves. Nos chers enfants s'étaient associés à toutes nos peines, à toutes nos angoisses. Les souffrances les avaient mûris ; ils étaient devenus plus sérieux, plus appliqués, plus réfléchis. »

Cet extrait du compte-rendu présenté par le directeur à la commission de surveillance de la colonie lors de sa session de 1872 suffit pour donner une idée sommaire des événements accomplis pendant l'invasion et des malheurs qu'elle eut à subir.

Pour tracer un tableau fidèle de l'attitude des Pères, des Frères, des Sœurs et des colons pendant ces longues et cruelles épreuves, il nous faudrait entrer dans des détails que les limites étroites de cet article nous interdisent. Il faudrait retracer des scènes qui mettent dans tout leur jour les sentiments dont les maîtres comme les élèves se montrèrent animés, scènes émouvantes qui sont encore présentes au souvenir des uns et des autres, sentiments généreux dont leurs lettres et leurs entretiens conservent l'empreinte, et qui revivent avec une touchante naïveté dans le journal où une humble Sœur a consigné chaque soir les événements survenus pendant le jour dans la colonie, et retracé les

impressions que ces événements produisirent sur elle et sur ses compagnes. Le directeur a bien voulu nous confier ce journal, qui nous a vivement intéressé.

La modeste Sœur, bien entendu, n'a aucune préention littéraire. Elle raconte simplement, brièvement, ce qui s'est passé et les émotions qu'elle éprouve. Elle ne cache pas les terreurs que lui cause le bruit lointain de la canonnade et de la fusillade; la vue des baïonnettes prussiennes, les cris sauvages et furieux des soldats, leurs menaces de mort et d'incendie lui glacent le sang; mais la prière, les paroles et les instructions pieuses des directeurs lui rendent bientôt le calme et le courage, et elle ne songe qu'à l'accomplissement de la règle et aux soins des pauvres enfants.

L'ordre du jour suivant, affiché à Cîteaux le 16 novembre 1870, et que nous reproduisons textuellement, suffit pour justifier les frayeurs des pauvres Sœurs et donner une idée de la douceur du joug prussien.

« Chaque habitant de Cîteaux qu'on trouve dans  
« les champs sera arrêté et renvoyé à Dijon. Si on  
« le trouve pendant la nuit dans les champs, les

« sentinelles ont l'ordre sévère de le fusiller. Si on  
« reçoit la nouvelle que des habitants de Cîteaux  
« sont en correspondance, soit avec les autorités  
« civiles soit avec les troupes françaises, tout l'éta-  
« blissement de Cîteaux sera brûlé.

« Les armes qui pourront être à Cîteaux seront  
« immédiatement données à M. le Directeur, qui les  
« livrera à M. le Commandant. Si on trouve plus  
« tard des fusils à Cîteaux, c'est M. le Directeur  
« qui répondra de sa personne.

« *Par ordre supérieur,*

« WACHS. »

Ce n'est pas seulement la brutalité des Allemands qu'elle prend en horreur, c'est surtout leur saleté dégoûtante, leur penchant à la destruction, leur voracité insatiable. Aussi n'est-ce pas sans une certaine satisfaction qu'elle et ses compagnes ont recours à toutes les ruses féminines pour tromper ces hôtes gloutons et réserver à leurs chers enfants ce qu'elles parviennent à dérober à leur avidité. Si la colonie n'a pas été dépouillée de tout et a conservé jusqu'à la fin quelques provisions, c'est grâce à leur art de ménager des cachettes.

La dévastation de la colonie les désole, mais elles

pleurent surtout sur la dévastation de la France et les malheurs de la patrie. Chaque nouveau désastre leur arrache de nouvelles larmes.

Dans ce déluge de calamités inouïes dont elles implorent la fin, elles accueillent, ainsi que nous le faisons tous, les nouvelles trop promptement démenties de prétendus succès dont on berçait si témérairement nos dernières espérances. Dans cet effondrement universel du présent, elles se réfugiaient dans l'avenir et accueillait aussi les prétendues prophéties qui annonçaient à jour fixe le terme de nos calamités. Elles trouvaient enfin un allègement et une distraction à leur souffrance dans les témoignages de sympathie que leur apportaient des lettres que la colonie recevait chaque jour des Frères, des Sœurs, des enfants alors dispersés et qui restaient attachés de cœur à la maison si cruellement éprouvée. On les lisait en commun, on répondait par des vœux et des prières aux vœux et aux prières dont elles apportaient l'expression. La famille disséminée restait ainsi unie par le cœur et par la communauté des sentiments et des pensées.

Telle fut la vie de la grande famille de Cîteaux pendant ces jours néfastes. Quand on l'examine en

détail, on reconnaît que quatre dispositions principales y dominent :

Le sentiment profond du devoir à remplir pour chacun dans les diverses positions de la vie ;

L'attachement à la colonie considérée comme une grande famille dont tous partagent les bienfaits et doivent travailler à soutenir l'honneur et la prospérité ;

Le dévouement à la patrie et le sentiment élevé de l'honneur français ;

L'amour de Dieu et la fidélité à la religion, comme principe et terme de l'amour du devoir, de la famille et de la patrie.

Voilà ce qui a conservé et soutenu Cîteaux dans la crise qui menaçait de le renverser ; voilà ce qui va servir à le relever de ses ruines et à lui rouvrir promptement la voie de la prospérité et du progrès.

### III

Avant de suivre la colonie dans cette voie, il reste à signaler une des causes qui ont aggravé ses difficultés et ses dangers dans la crise qu'elle vient de traverser, et contre laquelle elle doit s'attendre à avoir toujours à lutter.



Les Pères et les Frères de Citeaux forment une congrégation. La direction et l'organisation de la colonie reposent sur l'esprit religieux et l'esprit de charité ; toute l'éducation y a pour base la religion ; à nos yeux, c'est le principe de ses succès et de sa force, c'est son premier titre à la sympathie et à la confiance du pays.

Mais aux yeux des hommes qui se sont mis en hostilité avec le christianisme, et qui, aveuglés par les préjugés, les passions et l'ignorance, veulent bannir la religion de nos écoles, comme Dieu de nos cœurs, Citeaux est une congrégation, c'est-à-dire une terre maudite dont rien de bon ne peut sortir, une institution cléricale hostile à la lumière, à la liberté, aux intérêts populaires, et à qui l'étendue de ses services et l'éclat de ses vertus ne peuvent faire pardonner la forme de ses habits et le symbole de ses croyances.

La colonie a beau avoir conquis par ses bienfaits les sympathies et l'estime de la contrée qui l'avoisine. L'esprit antireligieux qui domine dans certains conseils généraux et municipaux de la Bourgogne et du Lyonnais la tient pour suspecte et la traite en ennemie.

L'inaction dans laquelle le comité de défense de Dijon a laissé la compagnie de francs-tireurs formée à Citeaux n'a pas eu d'autres motifs. Ces jeunes gens étaient tout équipés, la colonie leur avait fourni à ses frais les couvertures, les tentes et les ustensiles de campement que le comité avait successivement exigés ; ils étaient exercés, ils ne demandaient que des armes et un chef, et ils étaient prêts à marcher. Au dernier moment le comité a répondu par un refus formel. Après les prétextes futiles allégués pour colorer ce tardif refus, il a bien fallu avouer qu'on repoussait leur aide, parce qu'ils sortaient d'un établissement pénitentiaire dirigé par des prêtres et qu'on suspectait leur patriotisme.

C'est là un des trop nombreux exemples de l'absurdité dans laquelle peut entraîner l'esprit de parti, quand il est égaré par la passion.

Certes, les membres du comité de défense voulaient le salut de la France ; ils y travaillaient avec un zèle qui, s'il n'a pas toujours été éclairé et heureux, a toujours été sincère et désintéressé, et voilà qu'aveuglés par leurs préventions, ils refusent, au moment de la crise suprême, un secours généreusement offert, et récompensent le dévouement de ceux

qui l'offrent en les exposant à la vengeance des Prussiens et en les plaçant dans la situation la plus critique.

Ce ne fut pas la seule prévention injuste dont la colonie devait être la victime. Pendant qu'elle accueillait nos soldats comme des Frères et qu'elle leur prodiguait les secours dont elle pouvait disposer, en vivres, en linge, en vêtements, qu'elle soignait leurs malades et leurs blessés, un journal, *le Progrès de Lyon*, publiait le 7 octobre les lignes suivantes, dont il n'est que trop facile d'apprécier la portée et l'intention :

« Il y a quelques jours à peine que nous appelions l'attention de qui de droit sur les espions non seulement allemands, mais d'autre nationalité, mais français. C'est un chapitre inépuisable comme la fourberie des envahisseurs.

« Voici ce qu'on nous signale aujourd'hui au sujet de l'abbaye de Cîteaux.

« M. le commandant Duchêne, avec une compagnie de ses éclaireurs (première des éclaireurs du Rhône), s'était rendu à Cîteaux dans la soirée du 28 au 29 novembre, pour seconder les opérations du général Cremer, qui se portait sur Dijon.

« Ils furent reçus dans le pénitencier d'une façon assez mystérieuse et sans grand enthousiasme de la part du supérieur. Après un souper plus que frugal les éclaireurs du Rhône avec leur chef s'établirent, pour passer la nuit tant mal que bien, au rez-de-chaussée.

« Le lendemain on leur apprit que trente ou quarante Prussiens étaient cachés dans les caves.

« Le fait est rapporté par un garde forestier dans une lettre adressée au commandant Duchêne. Nos braves éclaireurs auraient donc été exposés à être lâchement assassinés, si un ordre du général Cremer ne les eût invités à quitter l'abbaye pendant la nuit.

« Il est bien entendu qu'on n'a pas encore la certitude absolue de ce guet-apens, mais une enquête est indispensable et nous la réclamons. »

Il n'en fallait pas tant, dans ces moments d'effervescence où les têtes exaltées par la continuité de nos revers ne rêvaient qu'espionnage et trahison, pour appeler sur Cîteaux, que les Français et les Prussiens occupaient tour à tour, la destruction et l'incendie.

A la vue de ce journal qui lui est communiqué, le cœur du supérieur se soulève d'indignation, et pour

la première fois peut-être, sortant du calme qui lui est habituel, il adresse immédiatement au journal une protestation où débordent les sentiments qui l'animent. Après avoir relevé en peu de mots l'absurdité de l'accusation, et montré quelle a été l'attitude de la colonie en face des Prussiens et dans la crise qu'elle traverse, le Père Rey continue et termine par ces mots :

« En de telles circonstances l'accusation que vous formez contre moi est une cruauté indigne d'un cœur français.

« Je me réserve de vous en démontrer la révoltante ineptie lorsque nos communications postales seront rétablies.

« En attendant que, moi aussi, je réclame une enquête, je vous écris à tout hasard, pour vous requérir, au nom de l'honneur outragé, d'insérer dans votre prochain numéro ma protestation indignée.

« Recevez, etc. »

Le Père ne devait pas réclamer seul contre l'imputation calomnieuse du *Progrès*. Comme on pouvait s'y attendre, l'accusation du journal eut un grand retentissement et se propagea parmi nos

troupes disséminées dans la Côte-d'Or et Saône-et-Loire. Le capitaine Millot, qui commandait la première compagnie des éclaireurs de la garde nationale de Lyon, celle même qui se trouvait à Cîteaux le 28 novembre, en est informé. Il s'en indigne, et écrit au Père Rey pour avoir communication de l'article et envoyer en son nom une protestation énergique et motivée à la feuille lyonnaise (1).

Cette protestation n'est pas l'unique que reçut le journal. Les officiers formant l'état-major du bataillon, le commandant Marengo, le capitaine adjudant, le lieutenant, le chirurgien-major lui en avaient adressé une autre non moins vive et non moins catégorique. Ils ne se contentaient pas de montrer

(1) Nous croyons devoir reproduire ici cette lettre, qui honore à la fois celui qui l'a écrite et ceux auxquels il l'adresse :

« Saint-Loup-de-la-Salle, 22 décembre 1870.

« Monsieur,

« Je vous serai fort reconnaissant de vouloir bien m'envoyer l'article du *Progrès de Lyon* qui vous accuse si injustement d'avoir caché des Prussiens dans votre maison pendant la nuit que la 1<sup>re</sup> compagnie des éclaireurs de la garde nationale de Lyon a passée à Cîteaux. Je désire vivement rétablir les faits tels qu'ils se sont passés et faire insérer dans le journal le *Progrès de Lyon* un article vous lavant de l'accusation aussi injuste qu'absurde portée contre vous. Je dirai

L'absurdité de l'accusation et de démentir les faits allégués, ils exprimaient leur reconnaissance pour le bon accueil qu'ils avaient reçu à la colonie, pour les services et les secours qu'ils y avaient trouvés, et rendaient témoignage aux sentiments patriotiques dont elle était animée. Ils engageaient le rédacteur à se défier un peu plus des informations qui lui étaient transmises et des mauvais effets que pouvait avoir, dans les circonstances où se trouvait le pays, la publication de faits contraires à la vérité.

Le journal dut se repentir de ne s'être pas tenu en garde contre ses préventions antireligieuses. Il s'empessa loyalement de publier les deux protestations dans son numéro du 18 décembre, où il

ce qui est vrai, l'excellent accueil qui nous a été fait par vous, et toute notre reconnaissance pour les bons soins dont nous avons été entourés à Cîteaux. Nous devons tous nous aider les uns les autres; à nous soldats à défendre le sol de la patrie envahie; quant à vous, l'excellent accueil que nous avons trouvé à Cîteaux, les services réels que vous nous avez rendus prouvent hautement que votre cœur est patriote et vraiment français.

« Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

« MILLOT PÈRE,

« Capitaine de la 1<sup>re</sup> compagnie des éclaireurs  
de la garde nationale de Lyon. »

s'efforce de dégager sa responsabilité en la faisant peser sur la communication écrite du commandant Duchêne, communication qu'il conserve dans ses bureaux; et il termine par quelques mots bienveillants pour la colonie et son directeur, et pour les services dont on lui est redevable. A son tour le commandant Duchêne dut se repentir d'avoir donné matière à cette odieuse accusation par son incroyable crédulité pour les propos incohérents d'un garde forestier dont l'imagination était évidemment égarée par la peur ou par l'ivresse.

Voici un autre fait où les préventions de l'esprit antireligieux ont fait prendre au nouveau conseil général de la Côte-d'Or, à l'égard de la corporation des Frères de Saint-Joseph de Cîteaux, une décision regrettable.

Depuis la fondation de la colonie, le conseil général de la Côte-d'Or lui allouait une subvention annuelle de 2,000 francs, comme témoignage d'encouragement et en même temps de gratitude pour les services que cette colonie rendait au département. Après le 4 septembre, le nouveau conseil a supprimé cette allocation. Les directeurs ont dû s'en affliger, moins par l'importance du secours qu'ils

cessaient de recevoir que par la signification peu bienveillante de cette suppression. En la prononçant, le nouveau conseil sans doute avait oublié que la colonie élevait gratuitement et à ses frais vingt-cinq enfants orphelins ou abandonnés appartenant au département de la Côte-d'Or et qui allaient retomber à sa charge. Ceux qui se sont affligés de ce refus d'allocation par la crainte que les pauvres enfants n'en devinssent les victimes, méconnaissaient singulièrement les sentiments de charité des Pères de Cîteaux. Non seulement aucun de ces vingt-cinq enfants n'a été renvoyé de la colonie, mais comme les calamités dont la Bourgogne a souffert multipliaient les misères et les besoins, dix nouveaux enfants ont été admis gratuitement, et aujourd'hui la colonie en a trente-cinq à sa charge appartenant à la Côte-d'Or.

Cet exemple ne donnera-t-il pas à réfléchir aux conseillers généraux et ne les ramènera-t-il pas à une appréciation plus éclairée et plus juste de la mission qu'ils ont à remplir et de celle que remplissent les Frères de Cîteaux ?

Pour nous, nous sommes convaincus que ces derniers ont pris la meilleure voie pour répondre à

leurs détracteurs. C'est en persévérant à opposer aux hostilités et aux attaques de nouveaux bienfaits et de nouveaux services, c'est en persévérant à répandre autour d'eux les œuvres de leur charité et de leur dévouement et à y faire participer ceux mêmes qui les accusent, qu'ils triompheront de la malveillance et qu'ils ramèneront à eux les esprits sincères et loyaux, à quelque parti qu'ils appartiennent.

Nous devons ajouter que le gouvernement du 4 septembre ne partagea pas à l'égard de la colonie de Cîteaux l'indifférence du conseil général de la Côte-d'Or. Jamais à aucune époque les sommes dues à la colonie pour les pensions de jeunes détenus ne furent payées avec plus de ponctualité. La colonie en fut d'autant plus reconnaissante que les besoins étaient plus pressants et que l'administration centrale avait à surmonter des difficultés inouïes pour faire parvenir ces sommes dans une localité envahie par l'ennemi et continuellement occupée par ses troupes.

C'est grâce à cette exactitude que la colonie a pu faire face à ses charges pendant la durée de cette crise terrible, et qu'elle a pu, la guerre terminée,

réparer ses ruines et reprendre l'état prospère où elle est parvenue aujourd'hui et dont il nous reste à tracer le tableau.

#### IV

Si les Prussiens ont été, comme ils le prétendent, le fléau de Dieu pour châtier notre pauvre patrie, du moins ils n'ont pu, comme Attila, frapper de stérilité le sol que leurs pieds ont foulé. A mesure qu'ils se retiraient, la vie renaissait. Aussitôt que l'armistice permit la reprise du travail et assura une certaine tranquillité, les directeurs de la colonie s'occupèrent de la reconstituer. Ce qui se passa alors à Citeaux est, ce me semble, une espérance pour tous ceux qui ont foi à la France et qui croient à la vitalité de cette nation, qui a su, à travers les siècles, conserver la sève de la jeunesse.

Les champs étaient restés sans culture ; les ateliers industriels étaient fermés. Mais on se trouvait à une époque heureuse de l'année. C'était au printemps, au moment où les travaux agricoles reprennent et où la terre, retrempée par le sommeil de l'hiver, se réveille dans une activité nouvelle.

Le premier soin à prendre était de réunir les

colons dispersés, nous l'avons vu, dans divers établissements. Leur rapatriement se fit assez vite. Il se joignit bientôt aux anciens élèves de nouveaux enfants envoyés par l'État, confiés par leurs parents, et trente-quatre petits émigrés d'Alsace-Lorraine à qui l'administration départementale de la Côte-d'Or rendait ainsi un foyer et une patrie. La population de Citeaux augmenta rapidement et atteignit au bout d'une année le chiffre total de six cent vingt-deux élèves.

Les champs furent labourés, ensemencés, les instruments remis en état, les bâtiments d'exploitation nettoyés et réparés. La récolte en blé, en vin et en tous les produits agricoles dépassa, pendant deux ans, la moyenne ordinaire.

La reconstitution des ateliers industriels offrait plus de difficultés. Tout semblait y être désorganisé. Les meilleurs ouvriers, ceux dont l'âge et l'instruction professionnelle faisaient à la fois des maîtres pour les apprentis et des agents utiles et productifs pour la colonie, avaient tous pris du service. Les uns étaient libérés par l'expiration de leur temps, ou par une grâce anticipée ; les autres restaient dans les rangs de l'armée. Heureusement les

Frères n'avaient pas abandonné la colonie, à laquelle ils étaient attachés par des liens d'affection et de religion que les événements ne pouvaient rompre : ils se remirent à la direction des divers travaux. L'admirable organisation du travail permettait d'admettre dans les ateliers une foule d'apprentis nouveaux, sans y introduire pour cela le désordre et la confusion. Le mouvement industriel qui se manifesta, dès que la paix fut signée, facilita la réouverture des ateliers et leur fonctionnement.

Ainsi, à tous les points de vue, la vie de la colonie avait repris son cours ordinaire : travaux agricoles, travaux industriels, recommençaient sur la même étendue et avec le même développement qu'avant la guerre.

Qu'y a-t-il là d'étonnant ? Ce qui fait la prospérité d'une œuvre comme d'une nation, ce n'est pas une succession d'événements heureux, c'est la persistance de l'esprit qui l'anime. Le sentiment religieux du devoir, le dévouement des Pères de Saint-Joseph relient entre elles toutes les phases par lesquelles la colonie passe. La guerre et l'invasion ont été une suspension de vie, non une interruption.

V

Le 7 septembre 1872 eut lieu la distribution solennelle des récompenses. C'était la première fête depuis deux ans. Elle empruntait à cette circonstance un intérêt particulier ; elle permettait d'apprécier dans son ensemble l'état actuel de la colonie et de juger de ses progrès.

On aurait pu se croire plus jeune de trois ans. On retrouvait là le même nombre d'enfants, chez ces enfants la même discipline, la même liberté d'allures, la même gaieté. Les mêmes cantiques se chantaient dans l'église ; les tambours, les fifres, les clairons retentissaient comme autrefois dans les jardins et ébranlaient, à l'entrée au réfectoire, le grand préau de l'ancien cloître. La campagne n'était pas moins riante, ni les champs moins fertiles, ni les bâtiments moins bien entretenus. Si dans les étables on ne voyait plus en aussi grand nombre les vaches et les bœufs, on savait que les directeurs, au prix des plus grands sacrifices, s'efforçaient de rétablir le bétail au chiffre ordinaire. Une chose cependant rappelait les malheurs de la patrie et les préoccupations nouvelles qu'a fait naître la dernière

guerre ; deux compagnies, d'environ cent enfants chacune, conduites par un capitaine, deux lieutenants, deux sous-lieutenants, firent dans la grande cour l'exercice militaire. Armés de fusils fabriqués en bois (1) d'après le modèle du chassepot, ils répétèrent les divers mouvements du maniement d'arme, et exécutèrent quelques leçons de l'école de peloton. Sans doute les soldats ne manœuvraient pas avec la précision automatique des vétérans, et la voix des jeunes chefs ne résonnait pas comme les commandements des sergents instructeurs, mais il y avait de l'ensemble et de l'animation militaire.

A différentes reprises, la musique des colons avait joué des morceaux variés. Cette musique est constituée comme les musiques militaires : musiciens de 1<sup>re</sup>, de 2<sup>e</sup>, de 3<sup>e</sup> classe. Un seul détail permettra d'en juger le mérite. Des musiciens de 1<sup>re</sup> classe entrent facilement, une fois soldats, dans les musiques de régiment comme musiciens de 2<sup>e</sup> classe.

(1) Ayant appris que l'administration distribuait des fusils aux lycées et aux grandes maisons d'éducation, les directeurs de Cîteaux firent la demande d'une certaine quantité d'armes. Jusqu'ici on n'a pas encore fait droit à leur demande.

La journée se termina, à la grande joie des élèves, par une représentation dramatique. L'intelligence et la verve des acteurs, la gaieté et l'entrain des chanteurs comiques, les applaudissements et les francs éclats de rire des auditeurs, montraient bien quel est le système d'éducation employé à leur égard. Au lieu de comprimer en eux les mouvements de la nature, on les développe et on les dirige dans le sens du bien.

Quelques jours avant, tous les élèves de la colonie avaient traversé les rues de Dijon, musique et bannières en tête, pour se rendre en pèlerinage à la chapelle de Saint-Bernard. Ils y entendirent la messe et déjeunèrent sur la place du village. Toute la population dijonnaise admira leur démarche vive et décidée, leur bonne tenue, leur parfaite discipline, la régularité de leurs mouvements exécutés d'après les commandements militaires, la promptitude et l'ordre des distributions de vivres faites par les sous-officiers. « Ce sont de vrais soldats, » disait-on. Sur leur passage, ils recueillirent des marques universelles de sympathie.

Jusqu'à présent les habitudes militaires qui avaient été introduites dans la colonie n'avaient d'autre but



que de fortifier la discipline et de donner un objet à l'activité des enfants et à leur goût des spectacles et des émotions. Les événements de la dernière guerre et les lois qui ont été votées sur l'armée ont amené dans cette partie de l'organisation un changement notable. Aujourd'hui l'obligation du service militaire, qui pèse sur tous, n'est plus considérée comme un impôt dont on puisse se dispenser. Tout citoyen doit être soldat et se rendre apte à défendre la patrie au jour du danger. Pour répondre à cette condition nouvelle, les directeurs ont voulu qu'à la sortie de la colonie chaque enfant pût entrer dans l'armée avec une instruction militaire suffisante, et se trouver en état de faire dès les premiers temps un service utile. Afin de mettre à exécution cette idée, ils ont pris le moyen le plus simple et le plus efficace : ils se sont efforcés d'appliquer le plus exactement possible la discipline, les méthodes, les règlements en vigueur dans l'armée.

Deux compagnies sont organisées avec le même nombre d'hommes, avec les mêmes grades que les compagnies d'un régiment. Les soldats sont instruits d'après la théorie et selon la progression réglementaire. On exige des différents gradés pour

passer au grade supérieur les connaissances théoriques et pratiques qui sont exigées des caporaux, des sergents, des officiers. Ils doivent apprendre en outre tout ce qui touche à la comptabilité, en un mot le métier de fourrier et de sergent-major.

A ces notions de calcul et d'écriture se joindront nécessairement peu à peu des études de géographie, d'histoire, et même de rédaction, toutes choses qui seront de plus en plus demandées aux sous-officiers. Peut-être sera-t-on amené à créer quelque chose d'analogue aux écoles régimentaires, qui produisent pour les soldats de si bons résultats. Beaucoup voient dans la nouvelle loi sur l'armée un des éléments les plus actifs de régénération sociale ; pourquoi l'organisation militaire dans la colonie ne ferait-elle pas donner à l'instruction élémentaire une place plus large que celle qui lui était faite jusqu'alors ?

Ainsi annuellement il sortira de la colonie un grand nombre de jeunes gens ayant déjà fait le métier de soldats. Quelques-uns auront été sous-officiers et officiers. De quelle utilité ne seront-ils pas dans les régiments, ces hommes disposés par leur vie antérieure à l'habitude constante de la

discipline et de l'obéissance, développés et conservés sains de corps et de cœur par le travail, initiés déjà à tous les détails et à toutes les exigences du service, et auxquels il ne manquera que cette préparation dernière qui ne s'acquiert qu'à la caserne, et ce je ne sais quoi qui distingue le conscrit du vétéran ! On parle d'établir des écoles de sous-officiers, en voici une toute créée.

Pour cette amélioration, les Pères de Cîteaux ont trouvé un utile concours dans la bienveillance du colonel du 4<sup>e</sup> de ligne.

M. Vincendon, qui, à en juger par la belle tenue de son régiment, doit être passé maître dans l'art du commandement et de l'organisation, a autorisé un sous-officier à aller tous les dimanches à Cîteaux inspecter et surveiller les progrès des jeunes soldats.

## VI

En introduisant ces modifications dans le régime et la discipline des grands, on établissait dans celui des petits une amélioration notable. Déjà depuis longtemps les plus jeunes d'entre eux étaient confiés à la surveillance des religieuses, qui les occu-

paient à ce qu'on pourrait appeler les soins du ménage. Les bons résultats ainsi obtenus ont donné l'idée aux directeurs de généraliser cette mesure. Il y a trois ans, un vaste corps de bâtiment, avec une grande et belle cour intérieure, fut construit ; on y installa les cuisines avec leurs fourneaux à vapeur et toutes leurs dépendances, la buanderie, le lavoir, la lingerie. C'était là la maison des Sœurs. Les directeurs de la colonie ont pensé qu'il serait bon de réunir tous les petits en une seule division qu'on établirait dans ce bâtiment, et dont les Sœurs auraient tout particulièrement la surveillance et la direction. Ainsi séparés des autres, on pourrait leur appliquer une discipline moins pénible et moins inflexible : les heures du lever et du coucher seraient changées. A cet âge, qui rend les soins d'une mère et la vie d'une famille si nécessaires et si doux, ces petits enfants trouveraient dans les Sœurs une surveillance et une affection toute maternelle.

Cette tendance à faire de Cîteaux une grande famille qui ne perd de vue aucun de ses membres, et où chacun est assuré de retrouver avec un asile toujours ouvert la tendresse et la protection des affections domestiques, s'accuse surtout depuis deux

ans par la mise à exécution et le développement du système de patronage particulier à la colonie. Déjà, il y a quatre ans, nous en avons indiqué ici les dispositions les plus essentielles, et nous en avons signalé les excellents résultats. Les événements qui se sont accomplis depuis et les calamités qui nous ont visités n'ont fait que mettre plus en relief l'utilité d'une semblable institution et les services qu'elle est appelée à rendre.

En résumé, pendant cette courte période qui nous sépare de la guerre, non seulement la colonie est parvenue à réparer ses ruines, à rétablir ses cultures et ses ateliers, à remonter son outillage, à regagner son chiffre d'élèves, à faire reflourir parmi eux l'esprit de son ancienne discipline, cette période active et féconde sera marquée en outre par trois améliorations importantes qui ont pris place dans son cadre :

L'institution de l'école régimentaire pour les enfants les plus âgés ;

L'organisation d'une division des petits confiée aux Sœurs et placée sous leur direction ;

L'organisation d'un patronage de famille en faveur de tous ceux qui ont fait partie de la colonie.

Nous avons déjà donné quelques détails sur le patronage, quand nous avons parlé de la manière dont il s'était établi. C'est ici le moment de faire connaître plus complètement comment il se pratique à Cîteaux, et quels résultats on en obtient. Comme cette question du patronage est une des plus délicates et des plus difficiles du système pénitentiaire, nous extrairons textuellement les renseignements que nous allons fournir des comptes-rendus annuels présentés à la commission de surveillance :

« Le patronage affectueux, tel que nous le pratiquons, embrasse quatre ordres de faits principaux : le placement des élèves à leur sortie, — les relations entretenues avec eux, — l'accueil qui leur est fait à la maison quand ils reviennent — et les récompenses accordées à la persévérance.

« A sa libération, l'enfant qui n'a pas des parents capables de s'occuper de lui, est placé par les soins du Directeur. Les placements sont faciles. A certaines époques de l'année, notamment à la reprise des travaux agricoles, les demandes sont très nombreuses, et nous pouvons choisir entre les places proposées celles qui offrent le plus d'avantages et le plus de garanties.

« Nous ne plaçons guère que les agriculteurs et les jardiniers. Les enfants qui sortent avec une profession industrielle ont tous, sauf de très rares exceptions, des parents en état de s'occuper d'eux.

« Nous remarquons que les demandes deviennent d'année en année plus nombreuses. Est-ce à raison d'un progrès accompli dans la direction de la colonie, et par suite de la conduite meilleure de nos anciens élèves? Est-ce à raison de la dépopulation des campagnes et de la rareté des bras? C'est, à notre avis, l'un et l'autre.

« Cela tient aussi à la déplorable instabilité des jeunes gens de la campagne, aux exigences produites par les habitudes de gourmandise et de bien-être, à l'état d'hostilité entre maîtres et domestiques. Cette malheureuse situation, qui tend à se généraliser, rend facile le placement de nos élèves. Hélas! quelquefois eux-mêmes subissent plus tard l'entraînement de cette inconstance épidémique, dont ils deviennent les jouets et les victimes.

« La plupart de nos anciens élèves conservent avec nous des relations fréquentes et durables. Leurs lettres sont empreintes de reconnaissance et d'affection. Elles expriment une volonté sincère et

énergique de bien faire, des convictions religieuses bien senties, un attachement profond aux principes de leur éducation première.

« Ce sentiment se retrouve dans ceux-là même dont la conduite subit la fatale influence des mauvais exemples. Ils n'oublient jamais Cîteaux, et quand ce souvenir n'a pu les arrêter, il les suit et les accompagne pour réveiller en eux l'aiguillon salutaire du remords.

« Choisir dans notre correspondance avec nos anciens élèves et citer quelques phrases décousues de ces lettres qui chaque jour nous apportent un nouveau témoignage de leur affection, nous demandent un conseil, nous font part de faits intéressants, serait en diminuer la portée et en affaiblir le caractère.

« La porte de la colonie reste toujours ouverte à tous nos anciens élèves, quels que soient les motifs qui les amènent. Les uns, et c'est le plus grand nombre, sont attirés par un motif d'affection, par le désir de revoir leurs maîtres, de recevoir un conseil, un encouragement, par le besoin de se retremper à la source des bons principes et de réchauffer au foyer de la famille leurs résolutions chancelantes.

« D'autres sont amenés par la misère. Ils se sont

déplacés par leurs fautes, par suite de crise commerciale ou tout autre concours de circonstances, ou bien ils ont dû quitter leurs parents : souvent la position qui leur est faite dans la famille n'est vraiment pas tolérable.

« Nous voyons encore nous revenir ceux-là même qui ont commis des fautes graves, ceux-là même qui sortent de la prison. Ils reviennent tristement, honteusement ; mais ils reviennent, et nous ne les rebutons pas, car nous savons ce qui se passe dans leurs cœurs, et je n'ai pas dit assez en prononçant tout à l'heure le mot de paternité. Ils n'ont plus de mère, il faut bien que nous le soyons.

« Toutefois il y a dans l'accueil fait à chacun une bien grande différence. Celui qui revient à la colonie précédé d'une bonne réputation et muni d'attestations satisfaisantes, qu'il porte l'habit de l'homme du monde parvenu à une belle position, les galons gagnés au service militaire, ou bien la blouse de l'ouvrier et du valet de ferme, celui-là y est reçu avec distinction, il mange à la table de ses maîtres.

« Si son séjour se prolonge, il reprend les outils de sa profession au milieu de ses anciens camarades,

mais sans être assujéti au même règlement. Le soir, pendant l'hiver, il suit l'école, ou bien s'occupe à d'intéressantes lectures.

« Nous recueillons et traitons de même, en assaisonnant toutefois notre hospitalité des reproches qu'ils méritent, ceux qui, sans s'être rendus coupables de fautes graves, nous arrivent mal équipés, à court d'argent et de position. Nos Sœurs réparent leurs vêtements et blanchissent leur linge ; parfois même il faut les habiller à neuf. Mais il y a là-dessous une bonne honte qui leur profite et une bonne leçon qui les corrige. Leur séjour à la colonie dure le temps nécessaire pour remettre dans leur conscience la paix, plus avariée encore que leurs vêtements, et leur trouver une position nouvelle.

« Il y en a quelques-uns cependant que nous ne pouvons recueillir à Cîteaux ; ce sont les récidivistes. La bonté a forcément ses limites. Mais nous mettons à profit, dans ces cas heureusement rares, la charité d'un de nos chers anciens collègues, M. l'abbé Villion, le fondateur de l'asile Saint-Léonard. Grâce aux liens qui n'ont pas cessé de nous unir à lui, il s'empresse de recevoir nos infortunés récidivistes.

« Enfin nous pensons qu'il ne suffit pas d'attendre le jeune homme, fidèle ou prodigue, mais qu'il faut aller le chercher, et parfois même, selon la parole du Maître, le rapporter sur ses épaules.

« En attendant que la législation nous fournisse les moyens d'atteindre le prodigue, voici par quelle institution nous nous efforçons d'encourager toutes les bonnes volontés.

« Cette institution est la distribution solennelle des encouragements et des récompenses accordées aux anciens élèves sortis de la colonie depuis au moins un an, et qui se font remarquer par leur bonne conduite et leur amour du travail. »

La proclamation de ces récompenses a eu lieu une première fois en 1868 : comme nous en avons décrit alors tous les détails ( voir précédemment, page 179 ), nous ne les répéterons pas ici, nous contentant de remarquer que cette fête, interrompue par les événements de 1870 et 1871, a repris en 1872 tout son éclat.

## VII

Il nous reste à présenter, en terminant cette étude, un résumé de la situation exacte de la co-

lonie au moment actuel. Cette situation, établie sur l'état de situation du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 1873, présente naturellement quelques différences avec la situation que nous avons donnée pour 1869 (page 133). En rapprochant ces deux tableaux, il est facile de se rendre compte de ces différences et des causes qui les ont amenées.

### Étendue et division du domaine.

Le domaine de la colonie comprend 364 hectares, ainsi répartis :

Terres arables,	209 hectares.
Prairies,	100 —
Jardins et vergers,	15 —
Vignes,	10 —
Houblons,	2 —
Osiers cultivés,	4 —
Bois,	15 —
Bâtiments, cours et chemins,	9 —

### Population de la colonie.

Pères,	6
Frères,	70
Sœurs,	40
Jeunes détenus,	581

Enfants de l'œuvre lyonnaise,	43
— — dijonnaise,	35
Enfants des hospices,	34
Pensionnaires libres.	49

### Ateliers et professions.

- 1° Labourage, conduite et soin du bétail.
- 2° Vignerons.
- 3° Jardiniers.
- 4° Brasseurs.
- 5° Meuniers.
- 6° Boulangers.
- 7° Charrons.
- 8° Maréchaux.
- 9° Bourreliers.
- 10° Menuisiers.
- 11° Sculpteurs sur bois.
- 12° Plâtriers.
- 13° Ferblantiers.
- 14° Maçons.
- 15° Tuiliers.
- 16° Tailleurs.
- 17° Cordonniers.
- 18° Relieurs.
- 19° Ajusteurs-mécaniciens.
- 20° Brosserie.
- 21° Bimbeloterie, chapelets, etc.
- 22° Tressage de la paille et chapeaux de paille.
- 23° Services intérieurs.

### Situation morale, régime et discipline.

Pour donner une idée exacte de l'état moral de la colonie, de son régime et de sa discipline, il nous suffira d'extraire du rapport annuel de la dernière année (septembre 1872) les documents qui suivent. Nous les reproduisons sans y rien changer, afin que les lecteurs y retrouvent l'esprit qui anime les Pères de Saint-Joseph et qui donne l'âme et la vie à tout l'ensemble de ce vaste établissement.

« Nos élèves sont partagés en 3 divisions, d'après l'âge et le développement physique et moral.

« La direction religieuse et morale de chaque division est confiée à un prêtre que tous appellent d'un nom affectueux, Père. A la tête de chaque division un Frère chef centralise la direction disciplinaire sous l'autorité du Directeur.

« Chaque division est partagée en sections plus ou moins nombreuses, suivant l'exigence de l'exploitation ou des ateliers.

« A la tête de chaque section est un Frère qui dirige et surveille les enfants dans les travaux, leur apprend à travailler, travaille avec eux, les reprend,

les encourage, marque la note quotidienne de conduite méritée par chaque élève, et fait son rapport au chef de la division.

« Dans chaque division il est choisi, parmi les élèves les plus sages et les plus intelligents, un certain nombre de chefs appelés adjudants. Leur fonction consiste à aider et à suppléer les Frères dans la surveillance, la direction des travaux et le maintien de la discipline. Ils ont pour signe distinctif un gland rouge à leur chapeau.

« L'un d'entre eux est préposé au commandement des fifres et des tambours, il porte le gland jaune.

« Enfin le chef des adjudants, nommé adjudant-major, a pour insigne le gland d'argent.

« La colonie compte en ce moment 37 adjudants, dont 3 adjudants des tambours et 3 adjudants-majors.

« Au premier dimanche de chaque mois est fixée la proclamation solennelle des récompenses méritées par la bonne conduite pendant le mois précédent. Toute la maison se réunit sous la présidence du supérieur, entouré des directeurs et des personnes considérables qui veulent bien encourager et honorer nos élèves par leur présence. L'on se rend à

la salle des récompenses en ordre militaire, musique en tête et drapeaux déployés. Les noms des lauréats sont solennellement proclamés. Le président et les membres de l'honorable assemblée remettent à chacun l'insigne honorifique de sa bonne conduite. Cet insigne est un galon, qui, placé sur l'épaule, indique par le nombre de ses couleurs le nombre de mois successifs de bonne conduite, et qui, placé au collet, marque le nombre d'années de bonne conduite non interrompue.

« 373, c'est-à-dire plus de la moitié de nos élèves, portent le galon du mois de juin.

47 ont le galon d'une année.

16 — de 2 ans.

6 — de 3 —

1 — de 4 —

« Impossible de vous dire, Messieurs, combien de telles solennités réveillent dans ces jeunes âmes le sentiment de l'émulation, et les encouragent dans leurs travaux et leurs études. Nous ne saurions trop multiplier nos efforts et provoquer les leurs, car au point de vue de leur instruction, la tâche qui nous incombe est de plus en plus difficile.

« Dans les années précédentes, la proportion des



illettrés admis dans la colonie était de la moitié. En ce moment elle est de plus des deux tiers.

« Sur nos 623 élèves, 200 à peine savaient lire au moment de leur entrée.

« Aujourd'hui 112 sont encore dans l'ignorance ;  
133 commencent à lire et à écrire ;  
338 possèdent des notions plus ou moins étendues de calcul et d'orthographe.

« Les plus avancés s'occupent à compléter leur instruction élémentaire.

« Nous ne négligeons rien pour combattre cette déplorable ignorance. Pendant la saison d'été, les enfants des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> divisions ont chaque jour une heure et demie de classe. Pendant le reste de l'année, tous nos élèves ont chaque jour une classe dont la durée varie de deux à quatre heures.

« L'instruction professionnelle de nos élèves offre moins de difficultés. Ils ont en général plus de goût et d'aptitude pour les travaux des mains que pour ceux de l'esprit.

« Entre toutes ces professions l'agriculture et le jardinage tiennent le premier rang, et nous sommes heureux de voir nos élèves les préférer à toute autre.

« Cependant il ne faut pas que les enfants destinés à la ville soient exposés à y rentrer sans connaître un état.

« La multiplicité des métiers qu'il nous a été possible d'établir dans la colonie répond à la diversité d'origine de nos élèves, et l'administration supérieure, malgré sa juste préférence pour les travaux des champs, reconnaît combien il est avantageux d'offrir aux jeunes gens dont l'État s'est attribué la tutelle, une profession qui convienne à leur aptitude, à leurs goûts particuliers et au centre dans lequel ils seront rappelés, soit par leurs inclinations, soit par les liens de famille. La diversité des professions et la facilité du choix est donc un des précieux avantages que réalise un grand établissement.

« Vous parlerai-je maintenant, Messieurs, des soins religieux que nous donnons à nos chers élèves ? Est-il besoin de vous dire qu'ils sont la base de notre système d'éducation ?

« A son entrée dans la colonie, l'enfant est admis au catéchisme pour y être préparé à la première communion, ou s'il l'a déjà faite, pour y compléter son instruction religieuse presque toujours fort négligée.

illettrés admis dans la colonie était de la moitié. En ce moment elle est de plus des deux tiers.

« Sur nos 623 élèves, 200 à peine savaient lire au moment de leur entrée.

« Aujourd'hui 112 sont encore dans l'ignorance ;

133 commencent à lire et à écrire ;

338 possèdent des notions plus ou moins étendues de calcul et d'orthographe.

« Les plus avancés s'occupent à compléter leur instruction élémentaire.

« Nous ne négligeons rien pour combattre cette déplorable ignorance. Pendant la saison d'été, les enfants des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> divisions ont chaque jour une heure et demie de classe. Pendant le reste de l'année, tous nos élèves ont chaque jour une classe dont la durée varie de deux à quatre heures.

« L'instruction professionnelle de nos élèves offre moins de difficultés. Ils ont en général plus de goût et d'aptitude pour les travaux des mains que pour ceux de l'esprit.

« Entre toutes ces professions l'agriculture et le jardinage tiennent le premier rang, et nous sommes heureux de voir nos élèves les préférer à toute autre.

« Cependant il ne faut pas que les enfants destinés à la ville soient exposés à y rentrer sans connaître un état.

« La multiplicité des métiers qu'il nous a été possible d'établir dans la colonie répond à la diversité d'origine de nos élèves, et l'administration supérieure, malgré sa juste préférence pour les travaux des champs, reconnaît combien il est avantageux d'offrir aux jeunes gens dont l'État s'est attribué la tutelle, une profession qui convienne à leur aptitude, à leurs goûts particuliers et au centre dans lequel ils seront rappelés, soit par leurs inclinations, soit par les liens de famille. La diversité des professions et la facilité du choix est donc un des précieux avantages que réalise un grand établissement.

« Vous parlerai-je maintenant, Messieurs, des soins religieux que nous donnons à nos chers élèves ? Est-il besoin de vous dire qu'ils sont la base de notre système d'éducation ?

« A son entrée dans la colonie, l'enfant est admis au catéchisme pour y être préparé à la première communion, ou s'il l'a déjà faite, pour y compléter son instruction religieuse presque toujours fort négligée.

« Quatre ou cinq fois l'année a lieu la cérémonie solennelle de la première communion. Ce jour-là, comme aussi tous les jours de grandes fêtes, nous donnons tout l'éclat possible à nos solennités religieuses.

« Nos élèves considèrent comme un grand honneur de servir à l'autel, où ils se font remarquer par leur modestie et leur gravité.

« Chaque dimanche la parole de Dieu est annoncée à notre jeune population au prône de la messe.

« Tous les jours dans leurs divisions respectives, il leur est adressé pendant un quart d'heure une instruction religieuse, des avis sur les vertus de leur état, ou des exhortations à l'accomplissement de leurs devoirs.

« Le prêtre chargé de chaque division emploie sa journée entière à donner des conseils particuliers, à exhorter, à encourager, reprendre. Les enfants l'accueillent avec une affection filiale, lui ouvrent leur cœur, sollicitent ses avis, lui déclarent sans peine leurs combats intérieurs, leurs fautes. Pauvres êtres qui ont sucé le vice avec le lait maternel, qui n'ont appris de leur père qu'à mépriser et à maudire, ils entendent des paroles dont le sens leur était

jusque là inconnu. Ils comprennent, comme par une révélation, la vertu, l'honneur, le respect, le dévouement. Ils retrouvent près d'eux un père, presque une mère, une famille, et au sommet de l'existence un Dieu rémunérateur, longtemps caché à leurs regards. Pour eux désormais, vivre, ce ne sera plus dévorer des jouissances brutales, mais accomplir le devoir, et s'il le faut, le sacrifice pour les saintes choses qui s'appellent *Honneur, Patrie, Famille*, le regard fixé vers l'Être immuable qui est la fin suprême de la vie.

« Voici en résumé, Messieurs, quels sont les principaux moyens pratiques de moralisation employés à la colonie.

« Récompenses honorifiques, galons, charges et fonctions, marques de confiance.

« Récompenses pécuniaires proportionnelles au travail. Pas de récompenses en nourriture, boisson, etc., sous aucun prétexte.

« Punitions aussi rares que possible, mais justes et accompagnées de circonstances capables de réveiller le sentiment de l'honneur.

« Vie dure, couché sur une paille ; nous en donnons tous l'exemple, à commencer par le supérieur.

« Nourriture sobre, mais saine et abondante.

« Travail assidu, mais proportionné aux forces de chacun. Nos Frères font eux-mêmes les ouvrages les plus pénibles.

« Récréations employées utilement, surtout par les grands élèves, au gymnase, aux exercices militaires, à l'étude de la musique, etc.

« Manières affectueuses, douces, mais pas de flatteries ni de concessions inspirées par la faiblesse.

« Instructions fréquentes sur l'horreur du vice, de l'improbité, de l'immoralité, de l'intempérance, de l'hypocrisie. Exemples lamentables tirés de la douloureuse histoire de notre époque. Idée profonde de la réhabilitation morale, respect de soi-même. Souvenir de la famille, respect pour les parents.

« Respect pour les maîtres, obéissance prompte et facile. Sentiments patriotiques fréquemment exprimés, douleurs de la patrie, honte aux lâches, dévouement, bravoure.

« Visites à la colonie par des personnes honorables, leurs leçons et leurs encouragements.

« Promenades au dehors. Leçons tirées des bons et des mauvais exemples qui viennent à frapper les yeux.

« C'est là, Messieurs, un sujet inépuisable. Je cesse donc cette énumération. Mais avant de finir, permettez-moi d'appeler votre attention sur une de nos institutions les plus anciennes, qui est devenue, par la transformation que nous lui avons fait subir, pour ainsi dire une création nouvelle. Je veux parler de l'école militaire. Personne, au temps où nous vivons, n'en conteste l'utilité.

« Notre école militaire, ce n'est pas, Messieurs, un jeu d'enfant ni une vaine parade : c'est une véritable école.

« Elle a : 1° l'organisation militaire : deux compagnies de soixante-dix soldats chacune, ayant à leur tête un capitaine, un lieutenant, un s.-lieutenant, etc.

« 2° Les exercices militaires : école du soldat, école de peloton, école de bataillon.

« 3° La discipline militaire : tenue des livres réglementaires, rapports, conseils de discipline.

« 4° Le Code militaire, heureusement avec commutation de peine.

« 5° La musique militaire : nos musiciens sont classés d'après le résultat d'un examen qu'ils subissent tous les trois mois.

« Après la dispersion de nos élèves en 1870, il ne

nous resta pas un seul musicien. Vous jugerez, Messieurs, du progrès accompli par nos élèves en l'espace de dix-huit mois.

« 6° Le gymnase militaire, divisé en sections, dirigé par des moniteurs.

« 7° Les grandes revues, comme celles que nos jeunes soldats seront fiers de passer en votre présence.

« Il ne nous manque plus qu'un armement plus sérieux, c'est-à-dire quelques chassepots en remplacement de nos fusils de bois, afin d'achever l'instruction de nos jeunes soldats.

« L'école militaire est réservée à la 1<sup>re</sup> division ; cependant les enfants des deux autres divisions s'exercent et se préparent à faire plus tard partie de l'école.

« Notre école militaire n'est pas seulement l'apprentissage du métier de soldat qui, seul et séparé de l'idée de patriotisme, abrutit l'homme et le transforme en automate. Pour eux c'est le sacrifice éclairé, l'obéissance convaincue, l'intrépidité modeste, l'héroïsme chrétien ; nous leur apprenons à mépriser la jactance, les vaines fanfaronnades et les oripeaux, et nous les invitons à donner plus tard un démenti aux déclamateurs de mauvaise foi qui accusent la religion d'éteindre le patriotisme. »

Tel est le tableau de la situation de la colonie de Cîteaux au moment où nous terminons ce travail. Les phases diverses qu'elle a parcourues pendant une période de près de vingt-cinq ans ont pu parfois gêner son développement et en retarder la marche, mais elle n'a jamais cessé de progresser, et c'est par les améliorations successives qu'elle est arrivée au degré de prospérité qu'elle présente aujourd'hui.

V. — Renseignements statistiques sur le nombre des jeunes détenus et leur répartition dans les divers établissements pénitentiaires. — Tableau de ces établissements. — État de la question du système pénitentiaire en 1873. — Résultats de l'enquête ordonnée en 1871 par l'assemblée nationale.

## CHAPITRE IV

Du système pénitentiaire pour les jeunes détenus.

### I

---

#### SOMMAIRE

- I. — Ce qu'il faut entendre par les mots de *jeunes détenus*. — Comment leur condition est réglée par la loi. — Comment, au mépris des intentions des législateurs, ils ont été confondus dans les mêmes prisons avec les malfaiteurs et les condamnés de tout âge et de tout sexe jusqu'en 1817.
- II. — Intérêt accordé à la question du système pénitentiaire à partir de cette époque. — Initiative de l'opinion publique. — Discussion sur le régime cellulaire et le régime colonial. — Fondation des premières colonies pénitentiaires publiques et privées. — Congrès de Bruxelles où ces questions sont discutées. — Débats dans les assemblées législatives. — Projet de loi de 1840, de 1846.
- III. — Loi de l'assemblée nationale en 1850. — Économie de cette loi, sagesse de ses dispositions. — Pourquoi elle n'a pas produit ses fruits. — Reproches adressés à l'administration. — Enquête de 1865 et rapport de M. Mathieu.
- IV. — Causes des insuccès et des difficultés qu'a rencontrées l'organisation pénitentiaire. — Cette organisation est avant tout une question d'éducation et de pédagogie. — On a négligé de les consulter, ce qui en est résulté. — Nombreuses et considérables difficultés inhérentes à cette organisation.

La question du système pénitentiaire, qui a préoccupé si vivement l'opinion publique sous la Restauration et la monarchie de Juillet, et qui a provoqué à tant de reprises différentes la sollicitude des législateurs, paraissait tombée depuis 1830 dans la nuit du silence et de l'oubli. Elle vient d'en être tirée tout à coup. Un événement récent, la visite de l'impératrice à la Roquette, a soulevé un coin du voile qui dérobaux regards une des plaies des sociétés humaines.

Cette révélation inattendue a été comme un coup de foudre qui a ouvert les oreilles qui ne voulaient pas entendre, dessillé les yeux qui ne voulaient pas voir. A l'aspect lamentable des misères de ces jeunes détenus, il a bien fallu s'avouer qu'il ne suffit pas, pour guérir un mal, de le cacher entre les quatre murs d'une prison ; il a bien fallu reconnaître que l'administration avait été impuissante, et

que sous le régime maintenu pendant quinze ans le remède était devenu pire que le mal. Après tant de rapports et d'apologies, c'est à cette triste démonstration qu'est venue aboutir la pratique du régime cellulaire. Les tableaux de mortalité comme ceux des récidives ont écrit en caractères terribles de quel prix a été payée la trop longue expérience qu'on vient d'en faire.

Force est donc de s'arrêter dans cette voie et de chercher ailleurs, pour cette plaie sociale, d'autres moyens de guérison. On croit les avoir trouvés en substituant purement et simplement le système colonial au système cellulaire, le régime de la vie en commun au régime de la vie solitaire.

Tel est en ce moment l'état de la question. Pour la traiter avec quelque utilité, il est indispensable, ce nous semble, de revenir sur le passé. Il faut étudier avec attention les idées qu'on s'est faites successivement du système pénitentiaire, les régimes divers qu'on a essayés, les résultats qu'on en a obtenus. En s'aidant ainsi de l'expérience des faits accomplis pour apprécier la marche suivie, pour relever les erreurs et les fautes commises et en surprendre dans l'application les conséquences bonnes

ou mauvaises, il deviendra moins difficile de poser les données du problème avec plus de précision, d'en mettre en évidence les difficultés et de reconnaître par quels moyens nouveaux ou déjà éprouvés elles peuvent être surmontées. En cette matière plus qu'en toute autre, c'est surtout en s'éclairant de l'expérience du passé qu'on peut marcher avec quelque assurance à l'amélioration de l'avenir. C'est donc par cette étude rétrospective, mais réduite à ses points les plus saillants, que nous allons commencer ce travail. Pour le restreindre aux limites de notre titre, nous en écarterons dès le principe tout ce qui a rapport aux repris de justice en général et aux condamnés adultes. Nous nous attacherons exclusivement au régime pénitentiaire de ce qu'on appelle *les jeunes détenus*. Fixons d'abord ce qu'il faut entendre par ces mots.

Les malheureux qu'on désigne sous ce nom proviennent légalement de deux sources distinctes.

D'après l'article 66 du Code pénal (1), l'accusé de

(1). Jusqu'en 1789 les détenus de tout âge, de tout sexe, de toute catégorie, étaient mêlés dans les prisons. Un décret du 16 août 1796 établit pour la première fois que les jeunes gens au-dessous de vingt et un an, détenus par voie de

moins de 16 ans, ayant agi sans discernement, sera acquitté ; mais il devra, selon les circonstances, être remis à ses parents ou conduit dans une maison de correction pour y être détenu et élevé pendant tel nombre d'années que le jugement déterminera, et qui toutefois ne pourra excéder l'époque où il aura accompli sa vingtième année.

En second lieu, d'après les articles 375, 376 et 377 du Code Napoléon, le père a le pouvoir de faire détenir un enfant âgé de moins de 16 ans, pendant un mois au plus, sur un ordre d'arrestation délivré par le président du tribunal d'arrondissement.

Si l'enfant est âgé de plus de 16 ans et jusqu'à sa majorité, la détention peut s'étendre jusqu'à six mois, sur l'ordre donné par le président du tribunal et de l'avis du procureur impérial, qui a la

correction paternelle, seront enfermés dans une maison de correction. Puis la loi de 1791, posant en principe que l'enfant âgé de moins de seize ans, qu'il ait agi avec ou sans discernement, est moins un criminel qu'un délinquant dont il faut corriger les mauvais penchants et refaire l'éducation, attribue au tribunal le droit de le rendre à ses parents ou de le faire conduire dans une maison de correction pour le temps que le jugement prononcera, sans que cette durée puisse excéder l'époque où il aura atteint sa vingtième année.

faculté d'abrégé la durée de la détention requise par le père.

Voilà, d'après la loi, la définition et la double origine des jeunes détenus. Mais en fixant la peine de la détention, le Code pénal reste muet sur le lieu où ils seront ainsi détenus. Il articule, il est vrai, le nom de maison de correction, mais sans indiquer ce qu'il faut entendre par ce nom. Cependant, comme il prononce que le délinquant ne sera pas seulement détenu, mais élevé, on peut légitimement inférer de ces deux expressions, élevé et maison de correction, que la loi a eu en vue un lieu autre que la prison : car ce n'est pas dans l'enceinte d'une prison que le détenu peut être élevé et se corriger. Or, si l'intention de la loi n'était pas de détenir dans une prison ordinaire le délinquant atteint par le coup d'un jugement, à plus forte raison n'a-t-elle pas dû le vouloir pour des enfants sous le coup d'une simple mesure de discipline et de correction exclusivement émanée de l'initiative de la puissance paternelle. Cependant le Code Napoléon, pas plus que le Code pénal, ne détermine quelle sera la maison de détention où doit être conduit l'enfant sur la demande de son père. Non seulement il ne le dit pas ; il y a plus, il refuse



positivement de le dire. Le projet de code portait : *sera détenu dans une maison de correction*. Mais le conseil d'État supprima ces derniers mots, sur cette observation de Lebrun qu'*envoyer les enfants dans une maison de force ce serait les envoyer au crime*.

En résumé donc, la loi édicte clairement quels sont les enfants à détenir, soit par suite d'un jugement, soit par suite de la demande du père ; elle donne à entendre non moins clairement que ce lieu de détention ne sera pas une prison ordinaire, mais un établissement où les jeunes détenus seront *corrigés et élevés*.

L'œuvre de la loi ainsi accomplie, restait celle judicieusement réservée à l'administration, à laquelle incombe le devoir de faire exécuter la loi et de préparer les moyens nécessaires à son application. Comment l'administration a-t-elle rempli ce devoir ? Ici, il faut bien le dire, les faits que nous devons rapporter ont une gravité telle qu'ils accusent hautement les vices de notre régime administratif, et que ses plus intrépides défenseurs se trouveront embarrassés pour y trouver une excuse.

Pendant dix années entières, au mépris de l'intention du législateur et contre le texte formel de

la loi, les jeunes détenus ont été renfermés dans la *maison d'arrêt de l'arrondissement*, ou dans la *maison centrale*, en promiscuité avec les voleurs et les assassins émérites ; quelques-uns seulement, par de rares exceptions, ont été envoyés dans la maison de détention départementale établie au chef-lieu d'un petit nombre de départements pour recevoir les condamnés à moins d'un an d'emprisonnement.

Ce n'est qu'en 1817 que cet abominable mélange cesse d'avoir lieu, et que la séparation des jeunes détenus est prescrite, sans être pour cela réalisée. Il faut attendre jusqu'en 1829 pour la voir enfin partout accomplie. Quelques années plus tard, la maison de la Roquette est affectée spécialement aux jeunes détenus et celle des Madelonnettes aux jeunes filles.

Cette amélioration tardive était due à la pression de l'opinion publique. En effet, pendant que l'administration s'endormait ainsi dans une coupable incurie, un grand mouvement se produisait dans les esprits.

II

Depuis plusieurs années, dans un grand nombre de pays, l'attention publique se portait vers les questions de l'amélioration des prisons et de l'éducation des enfants abandonnés. Des réformes plus ou moins heureuses étaient hardiment tentées dans cette voie. Elles étaient discutées avec ardeur dans les journaux et les livres, qui faisaient connaître les nouveaux établissements et initiaient le public aux questions pénitentiaires. Les colonies agricoles de la Hollande et de la Belgique, les prisons de la Suisse et des États-Unis, étaient visitées par les voyageurs. Le système cellulaire et celui de la vie en commun avaient chacun leurs partisans et leurs adversaires. Les esprits les plus distingués prenaient parti dans ces luttes ; les tribunes politiques n'y restaient pas étrangères ; l'administration dut suivre le mouvement. Elle se prononça en faveur du régime cellulaire, qui avait pour lui l'attrait de la nouveauté et l'appui des hommes influents. Établi pour la nuit seulement à la Roquette en 1835, il fut pratiqué également pendant le jour en 1837, époque où cette maison fut complètement convertie en prison cellu-

laire par M. Delessert. L'application du régime cellulaire commença précisément pour l'âge auquel il convient le moins, et fut inaugurée par un homme de bien dont on ne saurait méconnaître les sentiments humains et généreux. Cet entraînement fatal, qui avait gagné les meilleurs esprits, nous paraît déplorable aujourd'hui que l'expérience nous a éclairés ; nous n'avons cependant pas trop le droit de le tant blâmer. A cette époque les résultats produits dans les prisons par le régime de la vie en commun, tel qu'on le pratiquait alors, révoltaient tous les cœurs honnêtes : faut-il s'étonner outre mesure qu'ils se soient jetés sans assez de réflexion et d'examen dans la voie nouvelle qui s'ouvrait à leurs espérances ? Nous-mêmes, à qui l'expérience vient de révéler les regrettables résultats du système cellulaire, n'imitons-nous pas à notre tour l'imprévoyance de nos devanciers en nous jetant dans la voie opposée, sans nous rendre compte des difficultés que nous y rencontrerons et des dangers qui nous y attendent ?

C'est une grande erreur de croire que l'insuccès du régime cellulaire soit dû uniquement aux vices de sa nature ; la manière dont il a été appliqué y

entre pour beaucoup. Or le régime de la vie en commun ne présente pas dans son application de moindres difficultés que le régime cellulaire. Si donc il doit être pratiqué comme l'a été ce dernier, il est bien à craindre que la voie nouvelle dans laquelle on entrera ainsi ne conduise à des déceptions aussi douloureuses, plus douloureuses peut-être que celles qu'on a éprouvées à la Roquette.

Nous ne sommes pas les partisans du régime cellulaire ; nous avons au contraire pour le combattre des raisons plus puissantes que celles qui ont été alléguées, et que nous ferons connaître dans le cours de cette étude. Mais il est excessif et injuste, ce nous semble, de lui refuser toute raison d'être et de le condamner aussi absolument qu'on le fait à cette heure. On l'a jugé sur les faits signalés à la Roquette : si l'on faisait une enquête sérieuse sur ceux que présente le régime de la vie en commun dans les colonies pénitentiaires annexées aux maisons de détention, est-on bien sûr qu'on n'aurait pas à constater des résultats non moins affligeants (1) ?

(1) Dans la discussion de la loi de 1850, M. Roux-Charbonnel signale les inconvénients graves qu'il a remarqués dans les colonies agricoles annexées aux maisons centrales et en

Aux inconvénients que porte en lui-même le régime cellulaire, il ne faut donc pas ajouter ceux qui tiennent à l'application vicieuse qui en a été faite particulièrement en l'étendant à toute la durée de la détention, au lieu de le restreindre à un temps limité d'expiation et d'épreuve. Du reste, pour apprécier ce système avec plus de mesure, il suffirait peut-être de rappeler avec quelle faveur il fut accueilli à son début, et par quels hommes honorables il fut patronné et établi. C'est ce que nous allons montrer en poursuivant cette rapide esquisse de l'histoire du système pénitentiaire dans notre pays.

L'opinion, en se prononçant pour le régime cellulaire, accueillait avec une égale faveur le système des colonies agricoles, dont les pays étrangers avaient donné l'exemple à la France. L'administration dut entrer également dans cette voie. Après avoir transformé la Roquette en prison cellulaire et généralisé dans les départements l'application de ce régime, on la voit cependant annexer des colonies agricoles aux maisons de détention de Clairvaux,

demande la suppression. ( Voir la séance du 3 juillet 1850 de l'Assemblée nationale. )

de Fontevault, de Gaillon et de Loos. La création de ces colonies était sans doute bonne en elle-même, mais leur annexion à des maisons de détention suffisait seule, par les dangers de ce funeste voisinage, pour en compromettre les avantages. Heureusement, des établissements du même genre, fondés par l'initiative de quelques hommes de bien, évitèrent ce péril et vinrent mettre en évidence les avantages du régime colonial.

En effet un aussi grand mouvement ne s'était pas produit autour de ces théories et de ces questions sans remuer profondément les esprits et y faire naître le désir de passer de la discussion à la pratique. La vieille France est toujours une terre féconde, où toute bonne semence trouve à germer ; une terre intelligente, où toute idée nouvelle trouve des esprits ouverts et prompts à la réaliser ; mais elle est surtout une terre généreuse : toute bonne pensée, toute bonne œuvre est sûre d'y grouper des prosélytes, des apôtres, et au besoin des martyrs. L'application du système pénitentiaire eut les siens. Elle recruta les premiers dans la magistrature et le clergé, c'est-à-dire dans les deux classes de la société les mieux à portée de juger des misères des

jeunes détenus et de s'occuper des moyens d'y porter remède. Cette période des dix dernières années du règne de Louis-Philippe, de 1838 à 1848, vit se fonder un nombre assez considérable de colonies agricoles, soit pour les orphelins et les enfants abandonnés, soit pour les jeunes détenus. Parmi ces dernières, au nombre de onze, nous nous contenterons de mentionner pour le moment celles d'*Oullins*, fondée en 1835 par l'abbé Rey ; de *Mettray*, en 1839 par MM. Demetz et de Bretegnières de Courcelles ; de *Marseille*, en 1839 par l'abbé Fissiaux ; de *Saint-Ilan*, en 1843 par M. Achille du Clésieux. Nous aurons bientôt l'occasion d'en parler avec plus de détails, ainsi que de celles que nous passons ici sous silence.

Plus de vingt autres colonies agricoles pour les orphelins et les enfants pauvres et abandonnés s'élevèrent pendant cette même période. Œuvres de la libre initiative des particuliers ou des associations, ces établissements donnaient ainsi, par la spontanéité et le nombre de leurs créations, un éclatant exemple de tout le bien que pourraient faire en France l'énergie individuelle et la bonne volonté des citoyens, si on leur laissait la carrière ouverte.

Sans doute le gouvernement ne fit que remplir son devoir en prêtant son concours à ces établissements et en les encourageant. Mais il faut lui en savoir gré.

Les pouvoirs législatifs n'étaient pas restés étrangers à ce mouvement : ils se préoccupaient de mettre la législation en harmonie avec les faits nouveaux qui se produisaient en France et à l'étranger.

En 1840 M. de Rémusat présentait un projet de loi qui limitait l'application du régime cellulaire aux prévenus et aux accusés, et gardait sur les jeunes détenus un silence d'où il était permis d'induire qu'ils pouvaient en être affranchis. Ce projet n'arriva pas à la discussion. Trois ans après, un autre ministre, M. Duchâtel, reproduisit un projet presque analogue, dont l'honorable et regrettable M. de Tocqueville fut le rapporteur. D'après ce projet, l'emprisonnement individuel devait être appliqué aux détenus de toutes les catégories, sauf quelques exceptions, et notamment pour les jeunes détenus : il y était prescrit d'établir pour ces derniers des maisons spéciales, dont le soin de déterminer le régime et les règlements était laissé à l'administration.

L'honorable M. Mathieu, dans le rapport présenté à la commission formée sous la présidence de l'impératrice après sa visite à la Roquette, ne craint point de soutenir, contre l'assertion de M. Moreau-Christophe, l'un des plus ardents défenseurs de l'emprisonnement individuel, que par cela même que le régime cellulaire n'était pas prescrit dans l'organisation de ces maisons nouvelles, il en était implicitement exclu.

En 1846 la chambre des pairs fut à son tour saisie d'un projet de loi dont le vénérable M. de Béranger fut le rapporteur. Ce n'est pas sans une certaine surprise qu'on y trouve le régime cellulaire de jour et de nuit imposé, sans exception, aux détenus de tout âge et de tout sexe.

Ce dernier projet n'aboutit pas mieux que les précédents.

Pendant que le gouvernement et les pouvoirs constitutionnels usaient ainsi leur temps et leurs efforts dans ces débats stériles, l'opinion publique poursuivait sa marche et provoquait les réformes, en cherchant en elle-même sa force et ses moyens d'action.

Un grand congrès pénitentiaire se réunit à

Bruxelles en 1847. Toutes les faces de la question des jeunes détenus y furent examinées et discutées par les publicistes et les économistes les plus compétents.

D'après les opinions qui y furent soutenues par MM. de Beaumont et Horace Say, la vraie base du régime pénitentiaire pour les jeunes détenus, c'est la colonie agricole, dont Mettray présente le type.

Si en droit la vie cellulaire est le régime normal, en fait et en pratique ce régime ne devient qu'une exception et une transition.

M. le vicomte de Melun, bien que partant d'un principe contraire, arrivait à une conclusion presque semblable. A son avis, la prison cellulaire est le régime normal des jeunes détenus comme conséquence et punition des fautes antérieures, mais avec la colonie agricole en perspective comme récompense du repentir et d'une meilleure conduite. On le voit, si les deux économistes diffèrent en théorie, ils se trouvent d'accord dans la pratique, puisque tous deux regardent la colonie agricole et le travail en commun comme le but qu'il faut se proposer, et l'asile où le jeune détenu doit arriver le plus tôt possible.

L'opinion de M. de Melun a été combattue par M. Mathieu dans son rapport de 1865. Au fond cependant cette opinion est juste et vraie, et elle ne prête à la critique que lorsqu'on en exagère la portée et qu'on en fausse les conséquences dans l'application, comme nous allons avoir l'occasion de le démontrer bientôt ; mais auparavant il faut terminer cette revue rétrospective des tentatives des législateurs par un dernier coup d'œil sur le projet de loi adopté le 5 août 1850. La question y fait un pas immense, et il est facile de voir que l'expérience des faits accomplis et les lumières qui ont jailli des discussions dans les congrès, dans les livres et dans la presse n'ont pas été perdues.

### III

C'est presque le contre-pied du projet présenté à la chambre des pairs en 1847. Voici en résumé quel en est l'esprit : il ressort à la fois de son titre, de l'exposé des motifs et des dispositions de chacun de ses articles ; c'est moins une loi de répression et de châtiment qu'une loi de *tutelle*, d'*éducation* et de *patronage*. Le but en est clairement indiqué, les

moyens d'exécution prescrits d'une manière formelle.

Le but, c'est de fournir aux parents auxquels manquent l'intelligence, l'autorité ou les moyens de maintenir leurs enfants dans la voie du bien, le secours d'une institution publique qui leur prête l'appui de la société pour l'accomplissement d'une œuvre à laquelle ils se reconnaissent impuissants.

C'est, en second lieu, de remplacer pour les enfants que l'incurie ou l'absence de leurs parents a abandonnés à leurs mauvais instincts et a fait tomber avant l'âge de discernement sous le coup des peines correctionnelles, la famille perdue ou indigne, et de leur préparer, avec l'instruction et l'éducation, un état qui les mette à même de gagner honnêtement leur vie. (Art. 1<sup>er</sup>.)

C'est, en troisième lieu, de sauver les jeunes détenus condamnés à une détention qui n'excède pas deux années, de la contagion des prisons ordinaires, et de leur fournir les moyens de se réhabiliter par la moralisation, l'instruction et le travail dans des colonies correctionnelles organisées à cette fin. (Art. 10.)

C'est enfin, et dans tous les cas, de préserver les

jeunes détenus de toute catégorie de la contagion des autres prisonniers, en leur affectant dans les maisons d'arrêt et de justice un quartier complètement distinct. (Art. 2.)

Les moyens d'exécution ne sont pas formulés moins nettement que le but lui-même. La loi prescrit que les jeunes détenus acquittés pour avoir agi sans discernement, mais retenus dans une maison de correction en vertu de l'article 66 du Code pénal, *seront conduits dans une colonie pénitentiaire soit publique soit privée, où ils seront élevés en commun sous une discipline sévère, et appliqués aux travaux de l'agriculture, ainsi qu'aux principales industries qui s'y rattachent. Il sera pourvu à leur instruction élémentaire.* (Art. 3.)

La loi prescrit encore de *placer dans ces mêmes colonies les jeunes détenus condamnés à un emprisonnement qui n'excède pas deux années.* Elle ajoute seulement que, *pendant les trois premiers mois, ils seront renfermés dans un quartier distinct, et appliqués à des travaux sédentaires.* (Art. 4.)

*A l'expiration de ce temps, le directeur peut, en raison de leur bonne conduite, les admettre aux travaux agricoles de la colonie. Ils peuvent être provisoi-*

rement libérés d'après les preuves d'amélioration que fournit leur conduite, et obtenir, à titre d'épreuve, d'être placés provisoirement hors de la colonie. (Art. 7.)

Enfin, à l'époque de leur libération, tous doivent être placés, pendant trois années au moins, sous le patronage de l'Assistance publique secondée par les sociétés de patronage en faveur des jeunes détenus.

Ce n'est pas tout. La loi statue également sur la position des jeunes détenus condamnés à un emprisonnement de plus de deux années, et édicte qu'il sera établi pour eux, soit en France soit en Algérie, une ou plusieurs COLONIES CORRECTIONNELLES, où ils seront conduits et élevés, et où pourront être conduits également les jeunes détenus des COLONIES PÉNITENTIAIRES qui auront été déclarés *insubordonnés*.

Pendant les six premiers mois, ils y sont soumis à l'emprisonnement et aux travaux sédentaires. A l'expiration de ce terme, ils peuvent être, en raison de leur bonne conduite, admis aux travaux agricoles de la colonie. (Art. 10.)

Les colonies pénitentiaires sont ou des établissements publics fondés et dirigés par l'État, ou des établissements privés fondés et dirigés par des parti-

culiers ou des associations, avec l'autorisation de l'État. (Art. 5.)

Dans les cinq ans qui suivront la présentation de la loi, le ministre traitera avec les particuliers ou les associations qu'il aura autorisés à établir des colonies pénitentiaires pour la garde, l'entretien et l'éducation d'un nombre déterminé de jeunes détenus.

Si, après cinq ans, le nombre total des jeunes détenus n'a pu être placé dans des établissements particuliers, il sera pourvu, aux frais de l'État, à la fondation de colonies pénitentiaires. (Art. 6.)

Il est établi auprès de chaque colonie pénitentiaire un conseil de surveillance, dont la loi fixe la composition. (Art. 8.)

Les colonies pénitentiaires sont soumises à la surveillance du procureur général du ressort, qui est tenu de les visiter annuellement. Chaque année un rapport sur la situation de ces colonies sera présenté à l'Assemblée nationale par le ministre de l'intérieur. (Art. 14.)

Les colonies correctionnelles sont placées sous le même régime que les colonies pénitentiaires, sauf en ce qui concerne la prescription de l'emprisonne-



ment et des travaux sédentaires, auxquels les jeunes détenus sont soumis pendant les six premiers mois de leur séjour. (Art. 12.)

Sont mis à la charge de l'État les frais de création et d'entretien des colonies pénitentiaires et correctionnelles, ainsi que les subventions aux établissements privés auxquels les jeunes détenus seront confiés. (Art. 20.)

Enfin un règlement d'administration publique déterminera : 1° le régime disciplinaire des établissements publics destinés à la correction et à l'éducation des jeunes détenus ; 2° le mode de patronage des jeunes détenus après leur libération. Les autres articles de la loi ont rapport, soit à l'organisation des commissions de surveillance instituées auprès des colonies pénitentiaires ou correctionnelles (art. 8, 12 et 13), soit au mode de direction des colonies pénitentiaires privées (art. 7), soit à l'organisation des colonies pénitentiaires pour les jeunes filles. (Art. 15, 16, 17, 18.)

Telle est, en abrégé, la loi de 1850. Elle se distingue par un remarquable caractère d'intelligence et de moralité dans la détermination du but à atteindre, aussi bien que par un remarquable caractè-

rière de netteté et de sagesse dans la prescription des moyens d'exécution.

Quant à l'organisation de ces moyens et à leur mise en pratique, elle les réserve prudemment à l'administration chargée de cette tâche, et à laquelle elle laisse, avec une prudence non moins remarquable, toute la latitude nécessaire, jusqu'à celle du régime cellulaire provisoire qu'elle n'exclut pas, et qui, par conséquent, peut trouver place dans le quartier distinct dont chaque colonie, soit pénitentiaire soit correctionnelle, doit être pourvue pour le temps d'épreuve imposé aux jeunes détenus avant d'être admis à la vie en commun et aux travaux agricoles.

L'œuvre du législateur ainsi accomplie et bien accomplie, restait celle de l'administration.

Comment s'en est-elle acquittée? Ici encore il faut avoir le courage de dire la vérité, toute la vérité, quelque triste qu'elle soit; car ce n'est qu'à ce prix qu'on peut découvrir la nature et la cause du mal, et en trouver efficacement le remède.

Voici donc quelle était en 1850 la situation de l'administration.

Elle se trouvait en face d'une loi qui lui traçait

clairement l'action qu'elle avait à exercer, la marche qu'elle avait à suivre, et qui mettait à sa disposition les ressources dont elle avait besoin pour cette tâche. Elle se réduisait en somme à six obligations principales :

1° Supprimer le régime cellulaire absolu, tout en le maintenant temporairement, en cas de besoin, dans le quartier distinct dont chaque colonie pénitentiaire ou correctionnelle devait être pourvue, pour les premiers mois d'expiation et d'épreuve imposés aux jeunes détenus avant leur admission à la vie en commun et aux travaux agricoles ;

2° Répartir les jeunes détenus dans les colonies pénitentiaires déjà existantes, provoquer et encourager la fondation de nouvelles colonies pénitentiaires privées, de manière à ce que tous les jeunes détenus pussent y être reçus ; cinq ans lui étaient accordés pour cela, après lesquels, en cas d'insuffisance des établissements pénitentiaires privés, l'Etat était tenu d'y pourvoir en créant à ses frais des colonies pénitentiaires publiques ;

3° Créer une ou plusieurs colonies correctionnelles soit en France soit en Algérie ;

4° Organiser des colonies pénitentiaires pour les filles ;

5° Encourager et organiser les sociétés de patronage en faveur des jeunes détenus au moment de leur libération ;

6° Rendre compte chaque année aux représentants du pays de l'exécution de la loi et de la situation des établissements pénitentiaires.

En face de ces prescriptions si nettes et si positives, elle trouvait, pour lui faciliter sa tâche, onze colonies pénitentiaires déjà fondées par l'initiative des particuliers ou des associations charitables, en plein fonctionnement, et dont plusieurs donnaient les meilleurs résultats. De plus, vingt-quatre ou vingt-cinq colonies agricoles d'orphelins et d'enfants pauvres, également établies par l'initiative individuelle, lui offraient leur concours et étaient disposées à se transformer en partie en colonies pénitentiaires.

C'étaient là des ressources précieuses dont elle pouvait tirer parti pour supprimer graduellement le régime cellulaire absolu, en transférant les jeunes détenus dans ces colonies pénitentiaires qui ne

demandaient pas mieux que d'en recevoir un plus grand nombre. Elle avait là, de plus, une excellente occasion de faire introduire dans ces établissements les réformes et les améliorations réclamées par l'esprit de la loi nouvelle, et de constituer partout le système pénitentiaire avec plus d'harmonie et de perfection.

La mission qui lui était donnée de provoquer et d'encourager pendant une période de cinq ans la fondation de nouvelles colonies privées, lui offrait un autre avantage : celui de répartir convenablement sur toute la surface du territoire des colonies appropriées aux cultures agricoles et aux habitudes industrielles propres à chacune de nos grandes régions, de telle sorte que tout le pays fût appelé à profiter des avantages de ces colonies et que les jeunes détenus fussent conservés dans leurs localités et pussent continuer à y résider à leur libération.

Aucune de ces obligations n'a été complètement remplie.

Le régime cellulaire absolu a continué à être appliqué pendant quinze ans, jusque sous les yeux de l'administration supérieure, à la Roquette.

Au lieu de provoquer et d'encourager la formation de nouvelles colonies, on a opposé des formalités et des restrictions excessives à leur création.

Pour avoir une idée de ces difficultés, il faut lire le programme que l'administration imposait préalablement à toute demande de formation de colonie agricole.

Ce long et interminable programme contient une série de clauses tellement minutieuses, tellement gênantes, à l'égard des hommes qui demandent à consacrer leur fortune et leur temps à une bonne œuvre, qu'on ne saurait imaginer contre des faiseurs d'affaires et des entrepreneurs suspects des précautions empreintes de plus de rigueur et de défiance. Aussi a-t-il dû suffire d'en imposer l'obligation pour écarter et décourager les hommes de cœur et de sens dont les intentions généreuses étaient ainsi mises en suspicion, et auxquels on créait dès l'abord de pareilles difficultés.

Les autres prescriptions relatives aux écoles pénitentiaires de filles, aux colonies correctionnelles, à l'organisation du patronage, attendaient encore leur exécution, lorsqu'au mois de juillet 1865 l'impératrice a visité la prison de la Roquette.

Dans un mouvement de généreuse commisération pour ces pauvres détenus, Sa Majesté a réuni, sous sa présidence, une commission chargée d'examiner le régime pénitentiaire pratiqué pour le département de la Seine. Après une enquête sérieuse des faits, la commission, composée des hommes les plus honorables et les plus compétents, a décidé que le régime pratiqué à la Roquette était contraire à la loi du 5 août 1850 et qu'il fallait rentrer dans l'application pure et simple de cette loi. En conséquence, la prison cellulaire de la Roquette a été fermée, et les jeunes détenus qu'elle contenait ont été distribués dans les différentes colonies pénitentiaires de l'empire.

Cela suffit-il pour que le système pénitentiaire des jeunes détenus se trouve organisé conformément à l'esprit de la loi de 1850, et pour que cette loi reçoive une sincère et complète exécution?

#### IV

La loi ne consiste pas seulement dans la suppression du régime cellulaire appliqué aux jeunes détenus, et dans la substitution du système des colonies agricoles; elle consiste surtout dans un ensemble

de mesures destinées à organiser ce système conformément à l'esprit élevé qui en a inspiré les dispositions, et indispensables pour le mettre à l'abri des difficultés et des inconvénients auxquels il est exposé.

Il faut l'avouer, l'organisation du système de la vie en commun et des colonies pénitentiaires présente par elle-même de grandes difficultés. Si le système cellulaire a ses inconvénients et ses dangers, le système de la vie en commun n'en rencontre pas de moins redoutables. Pour les prévoir et les prévenir, il faut des connaissances spéciales et une expérience pratique. La question, en effet, telle qu'elle est posée par le caractère élevé que lui donne la loi, est moins une question d'administration et d'économie politique qu'une question d'éducation et de pédagogie.

Quand la chambre des pairs discutait le projet de soumettre au régime cellulaire de jour et de nuit, pendant toute la durée de leur détention, les détenus de toutes les catégories; quand M. Delessert préparait le plan qui devait convertir à grands frais la Roquette en prison cellulaire pour les jeunes détenus, si, à côté des économistes, des administrateurs



trateurs et des architectes qui eurent seuls voix au chapitre, il eût admis quelque modeste représentant de la pédagogie : « Prenez garde, leur eût-il dit : ce que vous préparez est irrationnel et impraticable. Vouloir renfermer pour des années entre les quatre murs d'une cellule des enfants et des adolescents de moins de vingt ans, c'est vous heurter contre une puissance plus forte que vos règlements et que vos murs, car c'est vous heurter contre la nature même de l'enfant et de l'adolescent. Pour grandir et se fortifier, son corps a besoin de mouvement et d'espace; pour s'éveiller et se développer, son intelligence et son cœur ont besoin des impressions de la nature et du contact des hommes. Le condamner à l'immobilité, au silence, à l'isolement, c'est le condamner à l'ignorance, à l'étiollement, à la mort.

« Quoi ! vous voulez corriger cet enfant, pour qu'il puisse rentrer au milieu de ses semblables sans leur nuire; vous voulez l'élever, c'est-à-dire le mettre à même d'occuper utilement pour lui et pour les autres sa place dans la société où il doit rentrer, et pour cela vous le séquestrez pendant toute sa jeunesse, vous lui interdisez toute rela-

tion, tout contact avec ses semblables ! Et c'est ainsi que vous vous imaginez le préparer à vivre de la vie commune; et c'est ainsi que vous croyez former son caractère, ses mœurs, ses habitudes, le mettre en garde contre son inexpérience, le fortifier contre l'entraînement des mauvais exemples et contre ses propres instincts : singulier moyen de rendre un être sociable que de le séparer de toute société !

« Mais votre projet n'est pas seulement illogique; il est impraticable, pour peu que vous vouliez le mettre en pratique d'une manière réelle et sérieuse.

« Comment ! vous avez la prétention d'instruire, de moraliser, chacun à part, tous les jeunes détenus; de leur apprendre, à chacun à part, un état. Avez-vous réfléchi au personnel dont vous aurez besoin pour cela, aux sommes énormes qu'il vous faudra dépenser ? Ne savez-vous pas que l'éducation particulière que certaines familles aisées préféreraient, leur est interdite précisément à cause de l'élévation des dépenses qu'elle occasionne ? Ce que n'ose faire un père même riche pour son fils, osez-vous l'entreprendre pour chacun de vos nombreux détenus ? Ne savez-vous pas en outre que les éducations privées qui coûtent si cher réussissent fort

peu, soit qu'on trouve rarement pour elles de bons maîtres, et elles sont en effet plus difficiles à conduire que l'éducation en commun, soit qu'elles usent plus que ne le fait l'éducation publique, les maîtres et les élèves eux-mêmes? L'expérience constate que les succès y sont fort rares, et qu'il est au contraire très fréquent de les voir interrompre avant d'arriver à leur terme. Avec moins de ressources et plus d'obstacles espéreriez-vous mieux réussir? Ce serait vous faire une illusion étrange, et vous exposer à la confusion d'un grand insuccès et peut-être à de graves remords. »

Ces observations, si elles eussent été écoutées, auraient fait comprendre à tout esprit sensé le vice radical du système cellulaire appliqué d'une manière absolue à des enfants et des adolescents. Elles auraient prévenu peut-être l'établissement coûteux du régime de la Roquette, et les conséquences plus déplorables encore qu'il y a produites.

La pédagogie, consultée sur le régime de la vie en commun et des colonies pénitentiaires, n'aurait pas à faire entendre des observations moins fondées, des conseils moins utiles.

Ce ne sera pas tout en effet, pour la fondation et

le succès d'une colonie pénitentiaire, d'avoir trouvé un domaine convenable et d'y avoir construit des bâtiments appropriés à leur destination; ce ne sera pas tout d'avoir pourvu à l'exploitation de ce domaine, de manière à ce qu'il offre aux jeunes détenus le moyen de se familiariser par la pratique avec tous les genres de travaux agricoles, comme avec l'exercice des industries variées qui s'y rattachent; ce ne sera pas tout que cette exploitation compense par ses produits les dépenses de tout genre nécessitées par la nature même de l'établissement.

Ce ne sont là que les difficultés matérielles en quelque sorte de l'organisation d'une colonie agricole; difficultés fort grandes sans doute, que peuvent seuls apprécier ceux qui ont l'expérience des entreprises d'agriculture, et dont l'insuccès et la chute de tant d'établissements de ce genre ne démontrent que trop la triste réalité. Il en est d'une autre nature, non moins grandes, non moins délicates, et qu'on doit prendre en considération d'autant plus attentivement qu'elles touchent aux intérêts les plus intimes de la colonie pénitentiaire et à l'essence même de son existence.

Il ne faut pas seulement faire vivre ces jeunes détenus; il faut les instruire, les moraliser, les faire passer de la voie du vice et du crime où ils sont engagés dans celle de l'honnêteté et de la vertu que le séjour à la colonie doit leur ouvrir. Il faut régénérer ces âmes prématurément corrompues, ramener à l'habitude du travail, au sentiment du devoir, à l'amour du bien, ces cœurs déjà dépravés par l'oisiveté, le vagabondage et par les passions les plus éhontées. Ah! certes, c'est là une tâche ardue, effrayante, dont le succès exige dans ceux qui en seront chargés une réunion de qualités si rares qu'on désespérerait presque de la rencontrer. Et pourtant il faut à tout prix qu'on trouve des hommes pourvus de ces qualités, sous peine de ne pas atteindre le but et de voir la colonie devenir un foyer de dépravation, au lieu d'être une école de réhabilitation et de moralité.

C'est donc ici le point capital et qui domine toute la question. Il importe d'y insister et de mettre la vérité dans toute sa lumière.

Ce n'est pas sans de grands dangers qu'on réunit un certain nombre de jeunes gens dans un même centre pour les faire vivre d'une vie commune. On

créé par là un foyer de contagion qui ne menace pas moins la santé de l'âme que la santé du corps. Si, pour préserver les hommes des maladies auxquelles leur accumulation sur un même point les expose, il faut tous les soins, toutes les précautions de l'hygiène la plus expérimentée et la plus attentive, les contagions que cette accumulation provoque pour les mœurs et pour les âmes ne sont pas moins redoutables. Il faut, pour les en préserver, une science non moins habile et beaucoup plus rare, qui n'est enseignée dans aucune de nos facultés de médecine, qui n'est pas toujours suffisamment mise en pratique dans nos établissements d'éducation, où elle serait si nécessaire. En effet, même avec des enfants d'élite et bien élevés, le rapprochement et le contact habituel amené par leur réunion donnent naissance à des difficultés, à des périls, qui croissent en proportion du nombre, et que la sollicitude des maîtres les plus expérimentés ne parvient pas toujours à écarter. Or, si dans l'éducation ordinaire il est déjà si difficile de trouver des directeurs d'écoles qui possèdent à un degré suffisant, avec le talent de gouverner les esprits, cette hygiène morale qui veille à la conservation des mœurs et à

l'amélioration des caractères, que sera-ce quand il s'agira de la direction d'un établissement pénitentiaire ?

Qui ne voit en effet qu'une colonie pénitentiaire qui devra réunir nécessairement plusieurs centaines de jeunes détenus, c'est-à-dire d'enfants ou d'adolescents d'une nature ingrate ou perverse, qu'il faut non pas préserver du mal, mais tirer, au contraire, du mal pour les ramener au bien, offrira de tout autres obstacles que la direction des écoles ordinaires, et exigera, pour réussir, de tout autres qualités ?

Tout l'effet qu'on attend des colonies pénitentiaires, tout le bien qu'on s'en promet, dépend donc absolument et uniquement de la manière dont elles seront conduites, c'est-à-dire de la qualité des hommes qui en deviendront les directeurs, de la qualité des auxiliaires qui leur seront associés pour cette tâche, et de l'autorité dont ils seront investis. Passons rapidement en revue ces trois points.

Ce ne sera pas assez de trouver des hommes d'un sens droit, d'un caractère ferme, d'un coup d'œil juste, connaissant le cœur et les passions des jeunes gens et sachant les gouverner. Une semblable

réunion de qualités est déjà chose tellement rare qu'il faut estimer bien haut ceux qui les possèdent. Et pourtant un directeur de colonie pénitentiaire qui les posséderait toutes ne suffirait pas à sa tâche, s'il lui en manquait une dernière qui est le couronnement et le principe de toutes les autres. Je veux parler de la vocation innée pour une œuvre de cette nature, et du dévouement entier et absolu qui naîtra de cette vocation. Sans cette vocation, en effet, sans l'amour profond et persévérant qu'elle inspirera pour les jeunes détenus, les plus habiles directeurs s'affaîsseraient bientôt sous le poids d'une tâche pénible, ingrate, qui exige une sollicitude continuelle, qui impose une responsabilité immense, ne laisse espérer qu'un succès incertain et n'ouvre aucune voie aux jouissances du monde, à la renommée et à l'ambition.

Mais pour que ces hommes aient foi dans leur œuvre, pour qu'ils en acceptent la pleine responsabilité et qu'ils s'y dévouent corps et âme, sans partage et sans arrière-pensée, il faut qu'ils soient maîtres de cette œuvre, et pour cela qu'ils se sentent investis de toute la liberté et de toute l'autorité dont ils ont besoin, et qui peut se concilier avec les



devoirs de tutelle et de haute surveillance dont l'État ne peut ni ne doit se départir.

Il ne faut pas qu'on ait la prétention de leur imposer leur personnel et leurs auxiliaires; car, pour que ces auxiliaires soient imbus de leur esprit et animés de leurs vues, pour qu'ils leur prêtent un concours efficace, il est indispensable que les directeurs seuls soient maîtres de les choisir, de les changer, de les récompenser selon les mérites dont ils doivent rester seuls les appréciateurs et les juges. Il ne faut pas qu'à cent lieues de distance on ait la prétention d'intervenir à tout propos dans les détails quotidiens du régime de la colonie et dans les mesures instantanées que les circonstances commandent, et dont on ne peut saisir l'à-propos que sur les lieux mêmes et en présence des faits qui les nécessitent.

La bonne direction d'une colonie pénitentiaire est une œuvre de vocation et de dévouement qui exige un œil toujours ouvert, un cœur toujours actif, une autorité toujours prudente et libre d'entraves. Ajouter aux obstacles, aux mécomptes, aux dégoûts inhérents à la nature d'une pareille œuvre, les exigences et les formalités d'une centralisation

défiante et minutieuse, c'est la rendre impossible. S'imaginer qu'on peut en faire une œuvre de bureaucratie administrative, de discipline réglementaire qu'on mènera à bonne fin à grand renfort de règlements, de circulaires, de consignes exécutées avec la précision de sous-officiers automates, c'est nourrir des espérances illusoires et se préparer des mécomptes plus amers que ceux de la Roquette. Nous aurions bien des exemples à citer des inconvénients de cet esprit de réglementation, qui trouve commode, au moyen d'une circulaire, de tout soumettre au même moule et au même niveau. Nous nous bornerons à un seul. Le ministère de l'intérieur a très sagement recommandé de diriger la majorité des jeunes détenus vers les professions agricoles. Mais quand, par une circulaire de 1856, on a limité rigoureusement à un quinzième au plus le nombre de ceux qui pourraient s'occuper à des travaux industriels, on a oublié que pour l'état à donner au jeune détenu il faut tenir compte de ses aptitudes et de sa constitution, de la profession et de la résidence de sa famille et des conditions des contrées au milieu desquelles la colonie se recrute.

Que l'on consulte à cet égard les hommes qui ont pris l'initiative d'œuvres semblables, et qui sont parvenus à les constituer avec succès; que l'on interroge M. Demetz et M. du Clésieux, l'abbé Fissiaux et l'abbé Rey (je ne cite que ceux que je connais personnellement) : on recueillera de leurs réponses des enseignements dont on fera bien de profiter, et qui pourront prévenir de funestes déceptions.

Ainsi donc le succès d'une colonie pénitentiaire dépendra des qualités du directeur auquel elle sera confiée, et de celles des hommes qu'il s'associera pour cette œuvre qu'il ne peut remplir seul et pour laquelle il a besoin d'auxiliaires qui soient pénétrés du même esprit et animés du même zèle.

Il dépend, en second lieu, du degré d'autorité et d'autonomie dont il sera investi, et qui doit être en raison de la lourde responsabilité que son dévouement lui fera assumer.

Maintenant trouvera-t-on de pareils hommes? Je répondrai hardiment : Oui, si on prend la peine de les chercher et si on a le tact de les choisir. Ce qui manque en France, ce n'est ni le dévouement, ni l'intelligence, ni la capacité; mais ce qui y est plus

rare, c'est le talent de juger les hommes et de les mettre à leur place.

La première condition de prospérité et de puissance pour une entreprise, pour une société, pour un gouvernement, est de tirer des hommes qui en font partie toute l'utilité qu'on peut en obtenir, de les mettre eux-mêmes dans le cas de déployer pour l'avantage commun et pour leur propre avantage toutes les qualités dont ils sont doués. Pour cela il est indispensable d'ouvrir une carrière suffisamment large et libre à leur initiative, et de leur trouver ensuite la place où ils peuvent rendre le plus de services.

Il faut se garder d'organiser, à force de rouages et de complications, un vaste engrenage qui ne laisse ni carrière ni place à aucune initiative libre, et dans lequel chaque individu, étiqueté comme les pièces inconscientes d'une machine, accomplit aveuglément sa fonction toujours la même, recevant le mouvement du rouage qui précède et le communiquant à celui qui suit, sans pouvoir se préoccuper ni de la cause qui l'engendre ni de l'effet auquel il aboutit.

Le premier effet d'un pareil système serait de

paralyser toutes les forces vives, d'étouffer toute libre initiative, d'empêcher de se produire toutes les facultés qui tendent à s'élever au-dessus du niveau ordinaire.

Le second, conséquence et châtiement du premier, mettrait ceux qui le dirigeraient hors d'état de connaître les hommes, d'apprécier leur valeur, de tirer parti de leurs qualités, de les établir à la place où ils peuvent être le plus utiles.

Jusqu'ici nous n'avons examiné, dans l'organisation et la direction d'une colonie pénitentiaire, que le côté moral de la question. Quelque importance cependant qu'il faille accorder aux conditions pédagogiques de ces établissements, elles ne sont pas les seules qui doivent appeler l'examen.

Les conditions d'existence matérielle d'une colonie présentent aussi des difficultés, d'une autre nature, il est vrai, mais dont il n'est pas moins essentiel de se rendre compte à l'avance.

Le choix du local au point de vue de la salubrité, de la discipline, de la répartition des cultures, de la convenance des ateliers industriels suivant les localités, a besoin d'être attentivement étudié et

peut donner lieu, en cas d'erreur, aux conséquences les plus fâcheuses.

Il faut, à tout prix, qu'une colonie pénitentiaire occupe sans interruption, par tout temps et en toute saison, ses jeunes détenus, en leur fournissant un travail adapté à leur âge et à leurs forces. Pour les mettre à même de se procurer à leur libération d'honnêtes moyens d'existence, il faut qu'elle leur donne un état auquel ils soient aptes et dans lequel ils auront acquis toutes les connaissances nécessaires à un bon ouvrier. De là la nécessité de pratiquer tous les genres de culture en usage dans la région à laquelle appartient la colonie, et d'avoir à la tête de chacune de ces branches agricoles diverses un chef d'atelier habile et expérimenté, sous lequel les détenus puissent se former. De là encore la nécessité d'annexer à la colonie soit les industries qui ont rapport à une exploitation agricole, soit celles qui sont le plus répandues dans la contrée, et d'avoir également à la tête de ces divers ateliers des maîtres d'apprentissage, pour guider et former des apprentis qui se renouvellent continuellement. Chaque colonie, pour atteindre son but, réclamera donc un personnel nombreux, un matériel agricole

et un outillage industriel considérables et coûteux, et par conséquent une mise de fonds importante.

A ce premier capital engagé il faut nécessairement ajouter un capital de roulement proportionné à l'étendue des cultures et à l'activité de la production industrielle dans les ateliers. Or, comme il est de toute nécessité que les jeunes détenus soient sans cesse occupés, et aient par conséquent toujours de l'ouvrage, il s'ensuit que les cultures devront être étendues et variées, et les ateliers industriels toujours en activité. Le chômage doit y être absolument inconnu.

On le voit, la question de la création et de l'entretien d'une colonie prend aussi, au point de vue économique et financier, les plus graves proportions.

En présence de tant et de si grandes difficultés, il est plus que temps de se mettre à l'œuvre et de sortir d'une trop longue inaction.

Les colonies pénitenciaires de filles n'ont été essayées que sur une très petite échelle, et cependant l'établissement de ces colonies présente beaucoup moins de difficultés que celui des colonies de garçons. Il reste encore à déterminer les attributions

des commissions de surveillance; à organiser le patronage, ce couronnement indispensable du système pénitentiaire; enfin à se mettre en mesure de rendre compte chaque année aux représentants du pays et au pays lui-même de l'exécution de la loi et de la situation des colonies pénitenciaires.

La compétence et les attributions des commissions de surveillance établies auprès des colonies pénitenciaires doivent être déterminées de manière à rendre leur action efficace, sans l'exposer à devenir embarrassante et nuisible. Cette matière mérite à plus d'un titre d'éveiller la sollicitude de l'administration: il s'y présente en effet deux écueils dangereux, contre lesquels il faut se tenir en garde.

Le premier consisterait à étendre les pouvoirs de la commission au delà de sa mission de tutelle et de surveillance, et de la faire intervenir dans l'administration intérieure jusqu'à pouvoir gêner ou contrarier l'autorité du directeur. Le second, à ne donner au contraire à cette commission qu'une existence nominale, et à réduire son rôle à de banales formalités, qui la laisseraient sans utilité et sans influence. C'est le vice ordinaire qui stérilise la plupart des commissions de cette nature. Leur

inaction vient le plus souvent du sentiment de leur impuissance et de leur nullité.

Il est à regretter peut-être que la loi, en statuant sur la composition du personnel des commissions de surveillance, n'ait pas donné à chacune d'elles la faculté de s'adjoindre un certain nombre de membres pris parmi les personnes notables de la région. Il arrivera souvent qu'il se trouvera dans un pays des hommes qui, par leurs connaissances spéciales, par leur zèle et leur goût pour ces sortes d'œuvres, pourraient apporter à la commission un secours précieux, en devenant les membres les plus utiles et les plus actifs, et qui ne pourront en faire partie parce qu'ils n'appartiennent à aucune des catégories indiquées dans la loi. Ainsi, par exemple, un honorable négociant de Nuits, M. Hasint-Klewer, en voyant le bien opéré par la colonie, a voulu s'y associer. Il lui vient généralement en aide pour toutes les améliorations dont le besoin se fait sentir ; il distribue annuellement des encouragements et des récompenses aux jeunes détenus qui se distinguent par leur bonne conduite ; il lui témoigne en toute occasion un zèle et un dévouement à toute épreuve ; il prêterait à la commission un utile concours ; mais

il ne peut y entrer, n'appartenant à aucune des catégories désignées par la loi. N'est-ce pas regrettable ?

La sollicitude de la loi suit le jeune détenu à sa sortie de la colonie pénitentiaire. Elle le place pendant trois ans sous la surveillance de l'Assistance publique, en appelant à l'aide des défaillances de cette assistance officielle l'action plus active des sociétés de patronage, que le zèle spontané de la charité a fait surgir en France pour la protection des orphelins et des enfants privés de l'éducation de la famille. Il y aurait donc à provoquer auprès de chaque colonie pénitentiaire la formation d'une société de patronage (1), qui s'étendrait à tous les départements de la région coloniale. Elle aurait pour mission de favoriser le placement des jeunes détenus à leur sortie, selon leurs aptitudes et leurs professions, de veiller sur eux et de les aider de son appui et de ses conseils. Ce patronage régional aurait naturellement son siège dans le département où la colonie pénitentiaire a le sien, avec autant de sous-comités départementaux qu'il y a de départe-

(1) Une circulaire récente de M. le ministre de l'intérieur entre dans cette voie et fait appel à la bonne volonté des sociétés de patronage.

ments dans la circonscription de la région. Cette organisation permettrait de placer les jeunes détenus, soit le plus près possible de leur lieu natal quand ce rapprochement serait désirable, soit dans un autre département quand des circonstances particulières rendraient cet éloignement nécessaire. Mais, quoique dépayés, comme ils ne sortiraient pas des limites de la région, ils trouveraient dans leur nouveau domicile les mêmes modes de culture, les mêmes industries locales, et, à quelques différences près, les mêmes coutumes et les mêmes habitudes.

Qu'y aurait-il donc à faire aujourd'hui pour réparer le temps perdu et rentrer dans l'exécution pure et simple de la loi de 1850, comme la commission formée par l'impératrice vient d'en exprimer le vœu ?

Le premier point, selon nous, serait de bien constater la situation par une enquête sérieuse, telle que l'Angleterre nous en donne souvent l'exemple, sur la situation des jeunes détenus soit dans les colonies pénitentiaires publiques, soit dans les colonies pénitentiaires privées, soit chez les particuliers où ils peuvent être provisoirement placés.

Une enquête semblable faite, par des hommes attentifs et expérimentés, qui ne s'arrêteraient point

à l'apparence, mais qui pénétreraient jusque dans la réalité, et qui, après avoir découvert la vérité, auraient le courage de la dire ; une semblable enquête répandrait sur la route qui reste à parcourir les plus utiles lumières, et pourrait y prévenir bien des écarts et de fausses démarches.

Ce qui précède était imprimé dans le *Contemporain* en décembre 1863. L'enquête que nous provoquons à cette époque s'est fait longtemps attendre. Ce n'est qu'en 1871 que l'Assemblée nationale a enfin nommé une commission spécialement chargée de procéder à une enquête sur le régime pénitentiaire et de préparer un projet de loi sur la matière. Le *Journal officiel* du 21 juin 1873 fait connaître que cette commission a terminé son œuvre et qu'elle a nommé M. le vicomte d'Haussonville rapporteur pour la partie du travail qui regarde l'enquête, et M. Bérenger de la Drôme pour le projet de loi à présenter à l'Assemblée. Le choix de ces deux noms si honorables et si compétents donne lieu d'espérer que cette importante et difficile question aura été mûrement étudiée.

Sortira-t-il de cette élaboration prolongée une bonne loi, une loi convenablement appropriée à l'état social actuel de la France, une loi qui sauvegarde en même temps les intérêts de la société et ceux des malheureux qu'elle est obligée de retrancher momentanément de son sein, une loi surtout qui ne restera pas sur le papier, qui sera appliquée et qui renfermera en elle les moyens de rendre cette application efficace? Dieu le veuille!

Il a été fait en France depuis cinquante ans tant d'études sur le régime pénitentiaire, tant d'essais des divers systèmes de réclusion et de répression; on a vu à l'œuvre tant d'établissements organisés et fonctionnant pour les mettre en pratique, qu'on devrait avoir acquis, ce semble, une certaine expérience à ce sujet et ne pas en être réduit à recommencer sans cesse l'œuvre *ab ovo* et à aller pour la sixième fois quêter à l'étranger des leçons et des exemples, au risque de n'en rapporter que des notions incomplètes, insuffisamment vérifiées, et dont l'efficacité du reste dépend du caractère, des mœurs, des usages des pays où elles sont appliquées.

Nous ne nions pas qu'il ne soit utile d'étudier ce qui se passe chez nos voisins, mais il n'est pas

moins utile d'étudier ce qui se passe chez nous. Pour le régime des jeunes détenus, par exemple, on a expérimenté depuis des années en France le système des prisons cellulaires, celui de la vie en commun, celui des colonies agricoles et industrielles; on a vu fonctionner des colonies dirigées et administrées par l'État, d'autres confiées à des corporations religieuses ou à des associations libres, d'autres à des entrepreneurs particuliers. Ces expériences ont duré assez longtemps pour qu'on ait pu apprécier les avantages ou les inconvénients de chacun de ces systèmes, de chacun de ces établissements, par les fruits qu'ils ont produits et les résultats bons ou mauvais qu'ils ont donnés, soit au point de vue de l'amélioration morale et de l'instruction professionnelle des jeunes détenus, soit au point de vue des dépenses occasionnées à l'État et du bon ordre de la gestion.

Parmi les cinquante ou soixante établissements pénitentiaires qui ont fonctionné, beaucoup ont disparu, ne laissant après eux que les souvenirs des fautes, des abus, et parfois des faits scandaleux qui ont amené leur ruine. Les autres ont triomphé avec plus ou moins de succès des difficultés inhérentes

à la nature de ces institutions. Quelques-uns jouissent d'une prospérité qui, par sa durée, témoigne de leur bonne administration et de leur bonne discipline, comme la bonne conduite des détenus qui en sont sortis témoigne de la bonne et solide éducation qu'ils y ont reçue.

Les expériences sont donc faites sur l'efficacité des divers systèmes et les avantages des différentes espèces d'établissements pénitentiaires. Il s'agit de les recueillir, de les comparer et d'en déduire les conséquences pour le choix du meilleur système et l'organisation des meilleures espèces d'établissements. La colonie de Cîteaux, à elle seule, pendant ses quarante années de travaux, d'améliorations successives, de progrès réalisés, fournit un contingent d'observations et de faits de nature à projeter une vive lumière sur toutes les faces de la question. Elle doit donc tenir une place importante dans l'étude comparée de nos diverses institutions pénitentiaires.

Il nous reste à terminer cette étude sur le système pénitentiaire par quelques renseignements statistiques sur le nombre des jeunes détenus et la situation des divers établissements pénitentiaires

destinés à les recevoir. Ces tableaux comparés portent avec eux leurs enseignements et complètent les documents indispensables à la solution de la question.

V

**I. — Nombre et position des jeunes détenus antérieurement à 1850.**

A l'époque où la loi sur l'éducation et le patronage des jeunes détenus fut présentée à l'assemblée nationale législative (1849-1850), M. Corne, rapporteur de la commission chargée d'en examiner le projet, constatait, après une enquête sérieuse, que le nombre des *jeunes détenus* dont il s'agissait de régler le sort s'élevait à environ 12,000.

Il établissait en outre dans quelle proportion ces 12,000 infortunés étaient répartis, soit dans les *maisons d'arrêt*, soit dans les *maisons de justice*, soit dans les *prisons centrales* et dans les établissements auxiliaires de ces prisons, c'est-à-dire dans les colonies pénitentiaires, et chez les particuliers autorisés à les recevoir.



Voici, d'après le rapport, quelle était cette répartition :

DÉTENTION PROVISOIRE. — 1<sup>o</sup> *Maisons d'arrêt*. — Enfants au-dessous de seize ans, en état de détention préventive en attendant le jugement des tribunaux correctionnels ou l'arrêt de mise en accusation devant la cour d'assises. 5,000

2<sup>o</sup> *Maisons de justice*. — Etablies dans les chefs-lieux de justice criminelle. Enfants accusés de crimes et renvoyés devant les cours d'assises. 80

DÉTENTION DÉFINITIVE. — 3<sup>o</sup> *Maisons d'arrêt*. — Enfants condamnés à un emprisonnement qui n'excède pas une année. 1,400

4<sup>o</sup> *Maisons centrales* et leurs auxiliaires. — Enfants au-dessous de seize ans, acquittés comme ayant agi sans discernement, mais renvoyés dans une maison de correction pour y être détenus pendant un certain nombre d'années. — Enfants au-dessus de seize ans, condamnés comme ayant agi avec discernement à un emprisonnement de plus d'une année. 4,761

Total. 11,241

Si on ajoute à ce chiffre celui des mineurs détenus dans les *maisons d'arrêt* par voie de correction paternelle, et dont le rapporteur fait remarquer que les statistiques officielles n'indiquent pas le nombre (1), on arrive bien près du chiffre de 12,000 auquel la commission l'évalue.

Le rapporteur donne en bloc la population des prisons centrales et des établissements auxiliaires de ces prisons : 4,761. Mais dans la suite de son travail (2), il porte à un peu plus de 2,000 le nombre des jeunes détenus confiés par l'administration à des colonies agricoles fondées par des particuliers, ou remis par elle en apprentissage soit à des chefs d'ateliers, en vertu des circulaires du ministre de l'intérieur en 1832, soit à la société de patronage fondée en 1833 et présidée par l'honorable M. Bérenger.

Ainsi, sur les 12,000 détenus, plus de 7,000 étaient renfermés dans les maisons d'arrêt, les maisons de justice et les prisons centrales.

Or qu'est-ce que ces maisons ?

Voici le jugement qu'en portaient, par l'organe

(1) Pour Paris seulement le nombre s'élevait, en 1849, à 97.

(2) Rapport, p. 20 et 21.

de leur honorable rapporteur, les hommes compétents qui composaient la nombreuse commission chargée de l'examen du projet de loi. Après une enquête sérieuse et une discussion approfondie, ils formulaient ainsi le résultat de leur examen :

« Que sont, au point de vue moral, les maisons d'arrêt et les maisons centrales de détention? Les *maisons d'arrêt*, vestibules de la cour d'assises comme de la police correctionnelle, lieux de passage où se rencontrent les degrés les plus divers de perversité, depuis le fraudeur et le vagabond jusqu'au faussaire et à l'assassin, sont des demeures dangereuses pour l'homme dont la dépravation n'est pas consommée, pour l'enfant surtout si facile à toutes les impressions.

« Ce qui augmente le danger, c'est l'extrême difficulté d'établir et de maintenir une bonne discipline, des habitudes constantes d'ordre, d'obéissance et de travail au milieu d'une population si diverse, si mobile, et qui se renouvelle presque en entier plusieurs fois dans le cours d'une année.

« Enfin les obstacles matériels viennent encore aggraver cette situation. Les maisons d'arrêt situées dans chaque chef-lieu d'arrondissement judiciaire

sont, pour la plupart, de vieux édifices destinés primitivement à des usages très divers, et qui se prêtent mal à ces nombreuses subdivisions en quartiers distincts, nécessaires pour renfermer isolément les individus des différents sexes, les prévenus, les condamnés, les adultes et les enfants de chaque catégorie. Les départements auxquels ces maisons appartiennent et qui en ont les charges tendent à restreindre les dépenses qu'elles leur occasionnent...; aussi le régime de la plupart de ces maisons est resté dangereux au premier chef pour ces milliers d'enfants qu'on y renferme chaque année.

« Dans les *maisons centrales*, qui sont la propriété de l'Etat et qu'il administre à son gré, les obstacles matériels ont été plus facilement surmontés. Dans chaque maison centrale qui renferme des jeunes détenus, un quartier distinct leur est réservé, sous le nom de quartier de correction, et les communications avec les condamnés adultes y sont devenues très difficiles, sinon impossibles (1). Mais, il faut

(1) Quoi qu'on fasse, l'isolement absolu ne sera jamais qu'une utopie. Qu'on interroge les inspecteurs des prisons; le système cellulaire n'est qu'un obstacle imparfait aux com-

bien le dire, c'est toujours la *maison centrale*, avec la réprobation qui s'attache à ce nom, avec son pêle-mêle de vices et de penchants criminels renfermés dans un quartier distinct; c'est elle encore avec sa discipline sévère, rude même, mais qui ne procède que par intimidation, qui ne relève pas des natures tombées, et qui surtout est impuissante à pénétrer et à échauffer de sentiments honnêtes et religieux l'âme de pauvres enfants, privés de toutes les bonnes inspirations de la famille.

« Sans doute il faut reconnaître que, depuis quelques années surtout, l'administration a fait d'honorables efforts pour l'amélioration des quartiers de correction dans les maisons centrales...; mais enfin

munications des détenus entre eux. Qui ne sait à quel point la solitude développe l'acuité des sens et la finesse des perceptions? Qui ne sait combien la captivité est ingénieuse et féconde en miracles de volonté? Vous croyez que la cloison des cellules étouffe la voix des prisonniers? Erreur! Ils réussissent à se parler et à s'entendre: tout leur sert de moyen, et il en est de si imprévus et de si étranges à la fois que la plume se refuse à les décrire. L'écriture qu'on leur enseigne, ils l'emploient à se transmettre les pensées et les images que leur inspire une dépravation précoce, exaltée par la solitude. On peut, à cet égard, interroger l'honorable directeur de la Roquette; les preuves abondent entre ses mains.

(Rapport de M. Mathieu à la commission présidée par l'impératrice, p. 20.)

les maisons telles qu'elles existent aujourd'hui, avec les résultats que nous leur voyons produire, n'inspirent que la pensée d'une redoutable contagion d'immoralité pour les jeunes détenus.

« Malheureusement les statistiques de la justice criminelle les plus récentes confirment ces impressions. La moralité des détenus dans les maisons centrales, loin de s'améliorer depuis 1830, n'a fait qu'empirer. Le compte général pour 1847 constate que sur 100 hommes libérés des maisons centrales en 1830, il y avait eu en cinq ans 19 récidives, et que sur 100 libérés des années 1841, 1842, 1843, on compte 37 et 38 récidives. »

Nulle part la commission n'a pu trouver la statistique spéciale des jeunes détenus poursuivis après leur libération pour crimes ou délits.

Le rapport énumère ensuite les difficultés et même l'impossibilité de l'apprentissage d'une profession industrielle ou agricole dans l'organisation actuelle des maisons centrales; puis, suivant les jeunes détenus jusqu'au moment de leur libération, il ajoute :

« Enfin le système actuel de détention, appliqué aux enfants au-dessous de seize ans, ne rend obli-

gatoire aucune sollicitude de l'administration pour les jeunes détenus à leur sortie des maisons d'arrêt ou des maisons centrales. Au jour de leur libération, on leur délivre quelques vêtements, un secours de route, la portion des produits de leur travail qui leur a été réservée, et tout est fini entre l'administration et eux. Ils se trouvent ainsi rejetés tout à coup dans un monde où ils ont cessé de vivre depuis plusieurs années, où ils n'ont la plupart pour se guider ni les traditions de famille ni de bonnes relations précédemment établies, et où ils sont exposés, au contraire, aux mauvaises suggestions de beaucoup de ceux qui les entourent. Cela seul expliquerait pourquoi un si grand nombre de ces malheureux enfants ne peuvent prendre pied dans la société honnête et se perdent sans retour. »

Telles étaient les maisons d'arrêt et les maisons centrales en 1850; tel était l'abandon où l'administration laissait les jeunes détenus au moment de leur libération.

Cette situation s'est-elle sensiblement améliorée depuis cette époque et pendant les quinze années qui ont suivi? La loi de 1850 a-t-elle reçu son exé-

cution, non seulement dans son esprit, mais dans ses dispositions les plus formelles et les plus explicites?

Le rapport de M. Mathieu (juillet 1865), dont nous avons déjà parlé, donne sur ces questions des réponses affligeantes. Toutefois, si l'on doit regretter la lenteur apportée à l'exécution de la loi de 1850, il serait injuste, ce nous semble, de ne pas tenir compte de ce que l'administration a fait dans la période de douze ans qui s'étend de 1850 à 1863 pour se conformer aux prescriptions de cette loi et pour améliorer la position des jeunes détenus.

#### **II. — Nombre et position des jeunes détenus en 1850 et en 1863.**

Comparons donc la situation au 1<sup>er</sup> janvier 1863 avec celle du 1<sup>er</sup> janvier 1850, non dans le but stérile de récriminer contre un passé qui ne nous appartient plus, mais pour que ce retour vers le passé serve à éclairer l'avenir et fasse réparer le temps perdu en tenant en garde contre les négligences et les fautes qui l'ont fait perdre.

Pour mieux mettre le lecteur en état de juger

cette situation, nous allons placer sous ses yeux le tableau des divers établissements pénitentiaires ouverts pour les jeunes détenus en 1850, et celui des établissements existant au 31 décembre 1862 et 1863, avec l'indication du nombre d'enfants confiés à chacun d'eux.

**Tableau des colonies pénitentiaires en 1850.**

I. — Colonies pénitentiaires agricoles annexées à des maisons centrales et sous l'administration directe de l'Etat.

- |                  |               |
|------------------|---------------|
| 1. — Fontevault. | 3. — Loos.    |
| 2. — Clairvaux.  | 4. — Gaillon. |

II. — Colonies pénitentiaires agricoles fondées et administrées par des particuliers et des congrégations sous la surveillance de l'Etat.

- |                     |                      |
|---------------------|----------------------|
| 1. — Bordeaux (1).  | 7. — Petit-Quevilly. |
| 2. — Boussaroque.   | 8. — Ostwald.        |
| 3. — Cîteaux.       | 9. — Oullins.        |
| 4. — Marseille (2). | 10. — Sainte-Foy.    |
| 5. — Mettray.       | 11. — Saint-Ilan.    |
| 6. — Petit-Bourg.   | 12. — Val-d'Yèvre.   |

(1) Colonie industrielle à Bordeaux. — Colonie agricole annexe à la campagne.

(2) Colonie industrielle à Marseille. — Colonies agricoles annexes à Beaurecueil et à Lacavalerie.

**Tableau des colonies pénitentiaires agricoles en 1862 et 1863.**

ÉTABLISSEMENTS publics et privés.	1862		1863		OBSERVATIONS
	Garçons	Fillles	Garçons	Fillles	
Établissements publics.					
Clairvaux (H <sup>c</sup> -M.).	66	»	»	»	Annexe de la maison centrale.
Les Douaires (Ere).	77	»	123	»	
St-Antoine (Corse).	376	»	380	»	Annexe de la maison centrale.
St-Bernard (Nord).	291	»	316	»	
St-Hilaire (Vienne).	217	»	229	»	
Gaillon (Eure). . .	354	»	321	»	
Rouen (Seine-Inf.).	9	2	5	1	
Lyon (Rhône) . . .	8	3	»	»	Quartier distinct de la maison centrale.
La Roquette (Paris).	340	»	415	»	Quartier distinct de la maison centrale.
St-Lazare (Paris).	»	94	»	74	Prison cellulaire.
Asile de Mâcon (Saône-et-Loire).	»	41	»	54	Maison pénitentiaire pour les filles.
Ostwald (Bas-Rhin).	193	»	183	»	Établissement département.
Établissements privés.					
Bar-sur-Aube . . .	11	»	23	»	Établissement communal.
Bayel (Aube) . . .	»	»	3	»	
Bordeaux (Gir.) . .	223	53	234	49	

ÉTABLISSEMENTS publics et privés.	1862		1863		OBSERVATIONS
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	
Citeaux (Côte-d'Or).	256	»	261	»	
Courcelles . . . . .	84	»	»	»	
Fontgombauld (Indre) . . . . .	176	»	222	»	
Grde-Trappe (Orne)	132	»	131	»	
Guermanez (Nord).	206	»	202	»	
Ile du Levant (Var).	126	4	128	»	
La Loge (Cher) . . .	128	»	129	»	
Le Luc (Gard) . . . .	156	»	153	»	
Marseille (Bouches-du-Rhône) . . . . .	376	»	335	»	Colonie industrielle à Marseille. Colonies agricoles à Beaurecueil et à Lacavalerie.
Mettray (Indre-et-Loire) . . . . .	658	»	650	»	
Montevrain (Seine-et-Marne) . . . . .	196	»	201	»	
Nancy (Meurthe) . . .	»	»	32	»	
Naumoncel (Meuse).	147	»	141	»	
Oullins (Rhône) . . .	76	»	155	»	
Petit-Quevilly (S.-Inférieure) . . . . .	157	»	174	»	
Pezet (Aveyron) . . .	94	9	87	»	
Sainte-Foy (Dord.) . .	101	»	80	7	Colonie agricole protestante.
Saint-Ilan (Côtes-du-Nord) . . . . .	267	»	274	51	
Sainte - Radegonde (Aveyron) . . . . .	27	»	47	»	
Toulouse (Haute-Garonne) . . . . .	243	51	182	»	
Vailhauqués (Hér.) . .	151	»	162	»	
Val-d'Yèvre (Cher).	379	»	348	»	
Villette (Ain) . . . .	77	»	77	»	
Maisons religieuses.					
Bon-Pasteur d'Am.	»	39	»	30	
Bon-Pasteur d'Ang.	»	250	»	224	
Bon - Pasteur de Bourges . . . . .	»	36	»	32	
Bon-Past. de Dôle.	»	13	»	13	

ÉTABLISSEMENTS publics et privés.	1862		1863		OBSERVATIONS
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	
Bon-Past. de Lille.	»	21	»	11	
Bon-Past. de Lim.	»	48	»	58	
Bon-Past. de Metz.	»	32	»	32	
Bon-Pasteur de St-Omer . . . . .	»	49	»	67	
Bon-Past. de Sens.	»	59	»	51	
Bon-Past. de Strasbourg . . . . .	»	22	»	15	
Bon-Pasteur de Varenne-l-Nevers.	»	50	»	44	
Refuge du Mans . . .	»	39	»	42	
Refuge de Ribeaupillé . . . . .	»	76	»	61	
Refuge de Saint-Brieuc . . . . .	»	25	»	29	
Refuge de Tours . . .	»	62	»	54	
Refuge de Vannes.	»	107	»	107	
Miséricorde de Clermont (Oise) . . . .	»	38	»	50	
Solitude de Nazar.	»	107	»	107	
Servantes catholiques de Strasb. . . . .	»	48	»	63	
Servantes protestantes de Strasb. . . . .	»	4	»	4	
Atelier Refuge de Rouen . . . . .	»	158	»	165	
Société de patronage de la Seine.	74	96	85	98	
Couvent de la Madeleine . . . . .	»	60	»	60	Spécialem. destiné aux jeunesfilles détenues par voie de correction paternelle.
	6352	1696	6488	1653	
	8048		8141	(1)	

(1) Ces chiffres, qui indiquent le nombre moyen des détenus pendant l'année, diffèrent un peu de ceux qui font connaître le nombre des détenus présents à la fin de chaque année.

La comparaison de ces deux tableaux donne lieu à plusieurs observations.

Portons d'abord notre attention sur le nombre des jeunes détenus, et cherchons à reconnaître s'il a été en progressant, comme quelques-uns l'ont soutenu, ou bien en diminuant, comme quelques autres l'ont avancé. Voici ce qui a donné lieu à ces deux assertions contradictoires.

Le rapport de M. Corne, appuyé sur les documents que nous avons reproduits, porte à environ 12,000 le chiffre des jeunes détenus pour 1849. Le relevé de ces détenus par établissements pour l'année 1863 s'élève à 8,164. Si l'on s'arrête là, on est donc autorisé à conclure que ce nombre a diminué d'une manière notable. Et cependant c'est le contraire qui est vrai, ainsi qu'on peut s'en convaincre quand on étudie de plus près les chiffres comparés

En effet, la statistique officielle à laquelle nous avons emprunté ces tableaux ne porte que sur les détentions *effectives*, c'est-à-dire celles encourues par suite des décisions des tribunaux. Elle ne renferme donc pas les détentions préventives des enfants retenus en attendant leur jugement. Or M. Corne comprend ces derniers dans son tableau,

et comme le nombre s'en élève à plus de 5,000, on voit qu'il faudrait les retrancher préalablement du total indiqué par lui, si l'on voulait avoir deux nombres comparables. Cette rectification essentielle amène donc à conclure que le nombre des jeunes détenus s'est accru considérablement, au lieu d'avoir diminué. C'est ce que constate en effet la statistique officielle des établissements pénitentiaires publiée par le ministère de l'intérieur, ainsi qu'on en jugera par l'extrait suivant que nous faisons remonter à 1840 (1).

1840.	. . . . .	2,120
1845.	. . . . .	3,167
1850.	. . . . .	5,600
1855.	. . . . .	9,900

Cette progression était effrayante. Les établissements de détention ne suffisaient plus pour contenir le nombre des jeunes détenus, et ce nombre grossissait d'un jour à l'autre. Il fallait bien y pourvoir

(1) *Statistique centrale des prisons et établissements pénitentiaires* pour l'année 1863, 13<sup>e</sup> année, p. 126 et suiv.

et trouver le moyen de mettre un terme à cet accroissement. C'est ce qu'obtient le ministre de la justice en adressant en 1855 des instructions aux parquets des cours et des tribunaux, pour que les poursuites relatives aux délits de vagabondage et de mendicité ne deviennent effectives que dans le cas où la question de discernement paraîtra devoir être affirmativement résolue.

L'application de ces instructions fait baisser aussitôt le nombre des détenus, qui n'est plus que de 8,538 en 1860 et qui présente pour les trois dernières années les légères différences qui suivent :

1860.	. . . . .	8,538
1861.	. . . . .	8,279
1862.	. . . . .	8,172
1863.	. . . . .	8,164

Ces quatre dernières années constatent, comme on le voit, une progression décroissante. Quelque faible qu'elle soit, il faut s'en féliciter en présence du mouvement vraiment inquiétant que prenait la progression dans la période de 1850 à 1855. Il n'en est pas moins vrai cependant que le dernier chiffre 8,164 (6,529 garçons et 1,635 filles), rapproché de

celui de 1850 (5,600), présente encore un excédant de 2,564. Il n'entre pas dans notre cadre d'en rechercher les causes et les conséquences. Elles sont sans doute de nature à appeler l'attention à plus d'un titre (1) ; mais nous devons nous borner ici à constater le fait et à le signaler.

(1) De 1840 à 1855, c'est-à-dire en quinze ans, le nombre des jeunes détenus a plus que quadruplé, 2,120 à 9,900. Ce rapprochement ne doit-il pas donner à réfléchir à ceux qui croient que la diffusion de l'instruction seule suffit à la moralisation de la jeunesse ? Jamais à aucune période le nombre des enfants fréquentant les écoles n'a suivi une progression plus rapide. Mais l'instruction n'est pas l'éducation, et il ne suffit pas d'apprendre à lire et de mettre des livres entre les mains des enfants pour les élever. Ce qui importe donc, c'est moins d'avoir beaucoup d'écoles, beaucoup d'élèves et beaucoup de bibliothèques populaires, que d'avoir de bonnes écoles et de bons livres, et d'éclairer, de former la conscience de l'enfant en même temps que son intelligence.



### III. — Tableau des colonies pénitentiaires et de leur population en 1873.

GARÇONS		FILLES	
ÉTABLISSEMENTS	POPULATION par établissement.	ÉTABLISSEMENTS	POPULATION par établissement.
<b>Publics.</b>		<b>Publics.</b>	
Dijon (Côte-d'Or) [1]. . . . .	68	Nevers (Nièvre) [2]. . . . .	32
Lamotte-Beuvron (Loir-et-Cher). . . . .	112	Saint-Lazare (Paris). . . . .	33
Les Douaires (Eure). . . . .	473	Sainte-Marthe [Pontoise] (Seine-et-Oise). . . . .	74
Rouen (Seine-Inférieure) [1]. . . . .	168		
Saint-Bernard (Nord). . . . .	489	<b>Privés.</b>	
Saint-Hilaire (Vienne). . . . .	430	Amiens (Somme). . . . .	44
Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne) [1]. . . . .	48	Angers (Maine-et-Loire). . . . .	137
Val-d'Yèvre. . . . .	324	Bordeaux (Gironde). . . . .	61
La Roquette . . . . .	217	Bourges (Cher). . . . .	24
		Dôle (Jura). . . . .	73
<b>Privés.</b>		Le Mans (Sarthe). . . . .	41
Bar-sur-Aube (Aube). . . . .	39	Limoges (Haute-Vienne). . . . .	41
Bayel (Aube). . . . .	45	Méplier (Haute-Saône). . . . .	57
Beaurecueil (Bouches-du-Rhône). . . . .	212	Montpellier, solitude de Nazareth (Hérault) . . . . .	123
Cîteaux (Côte-d'Or). . . . .	633	Couvent de la Madeleine . . . . .	60
Fontgombault (Indre). . . . .	363	Paris. { Dames diaconesses. . . . .	39
Fontillet (Cher). . . . .	189	{ Dames israélites . . . . .	5
Grande-Trappe (Orne). . . . .	252	{ Société de patronage de la Seine . . . . .	112
Ile du Levant (Var). . . . .	239	Rouen, atelier-refuge (Seine-Inférieure). . . . .	265
La Loge (Cher). . . . .	140	Sainte-Anne-d'Auray (Morbihan). . . . .	106
Langonnet (Morbihan). . . . .	401	Saint-Omer (Pas-de-Calais). . . . .	71
Le Luc (Gard). . . . .	198	Sens (Yonne). . . . .	49
Mettray (Indre-et-Loire). . . . .	731	Tours (Indre-et-Loire). . . . .	33
Moisselles (Seine-et-Oise) . . . . .	»	Varenne-les-Nevers (Nièvre). . . . .	39
Naumoncel (Meuse). . . . .	117	Bavilliers. . . . .	65
Nogent-Courcelles (Haute-Marne). . . . .	202		
Oullins (Rhône). . . . .	209		
Pezet (Aveyron). . . . .	145		
Sainte-Foy (Dordogne). . . . .	64		
Société de patronage de la Seine, à Paris. . . . .	112		
Vailhanqués (Hérault). . . . .	252		
Saint-Ilan (Côtes-du-Nord). . . . .	50		
Saint-Urbain (Haute-Marne). . . . .	8		
TOTAL. . . . .	6,900	TOTAL. . . . .	1,584

  

RÉCAPITULATION	
GARÇONS. . . . .	6,900
FILLES . . . . .	1,584
Ensemble au 1873. . . . .	8,484

[1] Les établissements de Dijon, Rouen, Villeneuve-sur-Lot sont des quartiers correctionnels où sont placés les insubordonnés expulsés des colonies pénitentiaires et les enfants condamnés par application de l'article 67 du Code pénal.  
[2] L'établissement de Nevers est un quartier correctionnel.

# TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
CHAPITRE PREMIER	
Avis au lecteur . . . . .	1
I. Vue générale de la colonie : cultures, ateliers, travaux, population . . . . .	8
II. Influences auxquelles est due l'amélioration des colons : régime de vie et de travail, nature des occupations, caractère de la discipline, sagesse de la direction . . . . .	41
III. Dévouement des maîtres, rôle des Pères et des Frères, influence de l'esprit chrétien, caractère de la congrégation religieuse et ses avantages . . . . .	70
IV. Mobiles différents de l'association laïque et de la corporation religieuse. Conséquences qui en résultent. — Parallèle entre la colonie de Mettray et celle de Cîteaux. . . . .	99
CHAPITRE II	
I. Accroissements successifs de la colonie de Cîteaux . . . . .	124
II. Développements des cultures et des ateliers, étendue du domaine, chiffre de la population. . . . .	126
III. Exposition publique des produits agricoles, horticoles et industriels de la colonie, succès de cette exposition, caractère particulier qu'elle présente . . . . .	139
IV. Translation à Cîteaux d'un certain nombre de jeunes détenus de la Roquette, de l'île du Levant et de quelques autres établissements pénitentiaires. Comment et pourquoi le bon esprit et la discipline de la colonie triomphent des mauvaises dispositions des nouveaux venus . . . . .	152
V. Comparaison entre les enfants sortis de la Roquette et ceux venus des colonies pénitentiaires. Conséquences à en tirer sur l'application comparée du système cellulaire et du système colonial . . . . .	168
VI. Progrès de l'état moral de la colonie, comment il s'est maintenu. Système d'encouragements et de récompenses, moyens d'émulation, patronage . . . . .	175

### CHAPITRE III

I. Etat de la colonie au moment de l'invasion prussienne, sentiments patriotiques des colons . . . . .	189
II. Souffrances et dangers pendant la durée de la guerre . . . . .	196
III. Accusations calomnieuses suscitées par l'esprit de parti et les préventions antireligieuses. Comment la vérité se fait jour et de quelle manière les Frères de Saint-Joseph répondent à ces attaques . . . . .	203
IV. Activité et énergie de la colonie pour réparer ses désastres et se relever de ses ruines. Réorganisation des cultures et des ateliers . . . . .	216
V. Reprise des distributions de récompenses et des fêtes publiques. Réorganisation de la musique militaire et formation d'une école régimentaire. Témoignages de sympathie des populations . . . . .	219
VI. Etablissement d'une division des plus jeunes colons sous la direction des Sœurs. Développement du patronage . . . . .	224
VII. Situation de la colonie au commencement de l'année 1873 . . . . .	232

### CHAPITRE IV

I. Ce qu'il faut entendre par les mots de <i>jeunes détenus</i> , leur condition jusqu'en 1817 . . . . .	247
II. Initiative de l'opinion publique vers l'étude des systèmes pénitentiaires. — Discussions sur le régime <i>cellulaire</i> et le régime <i>colonial</i> . — Fondation des premières colonies publiques et privées. — Projets de loi de 1840 et de 1846 . . . . .	254
III. Loi de 1850, économie de cette loi et sagesse de ses dispositions. — Pourquoi elle n'a pas produit ses fruits: Reproches adressés à l'administration. — Enquête de 1865 et rapport de M. Mathieu . . . . .	263
IV. Pourquoi l'application des systèmes pénitentiaires n'a pas répondu jusqu'ici aux résultats qu'on en espérait. Difficultés réelles de la question méconnues. Le système pénitentiaire est avant tout une question d'éducation et de pédagogie . . . . .	274
V. Renseignements statistiques sur le nombre des jeunes détenus et leur répartition dans les divers établissements pénitentiaires, et tableau de ces établissements en 1850, en 1863 et en 1873. . . . .	299

*ébauché*